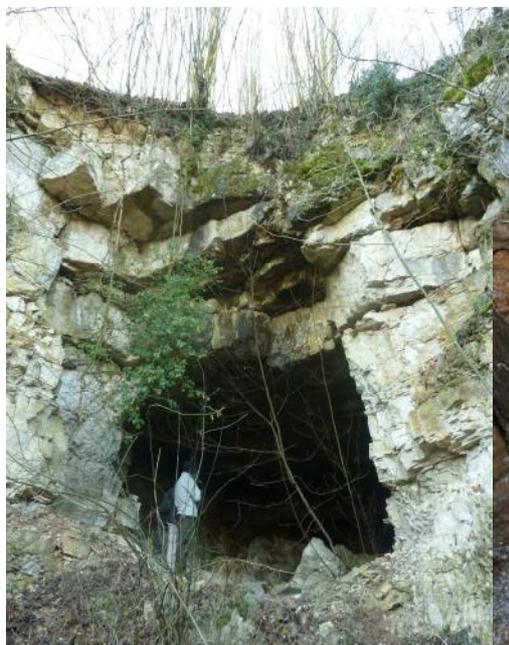


SIC FR2102003

Carrières souterraines de Chaumont-Choignes (Haute-Marne)



Document d'objectifs

RESUME DU DOCUMENT

Référence interne :	11-N52104D
Titre du document :	Document d'objectifs du site Natura 2000 n°104 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » (FR2102003)
Rédaction :	Claire PARISE – Chargée de mission chauves-souris
Avec la participation de :	Fanny GUILLAUD – Chargée d'études Catherine MANN – Chargée d'études/de mission chauves-souris
Validation :	David BECU – Responsable administratif et scientifique
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN - Directeur
Date réalisation document :	Juillet 2013
Etude financée par :	- Europe (FEADER) - Etat

Référence bibliographique à utiliser :

PARISE C., 2013 – Document d'objectifs du site Natura 2000 n°104 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes », Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 78 p.

Photographies de couverture :

Petit Rhinolophe (M. Sol), Carrière de la Maladière (CENCA)

Photographies du document :

Y. Peyrard, J. Vittier, CENCA



Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
33 Boulevard Jules GUESDE
10000 TROYES

Tél. : 03.25.80.50.50 - Fax : 03.25.80.50.51
Mél. : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE–FLORE »	4
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	4
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB ...	5
1 – L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive	5
2 – Le maître d’ouvrage du projet Natura 2000	5
3 – L’opérateur technique local	5
4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB	6
A - INFORMATIONS GENERALES	7
I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE	7
II – DESCRIPTION SOMMAIRE	7
III – STATUT ACTUEL DU SITE	10
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	10
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE	10
1 – Aspects fonciers	10
2 – Maîtrise d’usage	11
B – ETAT DES LIEUX	13
I – CADRE PHYSIQUE.....	13
1 – Climat.....	13
2 – Géologie.....	13
3 – Hydrographie – Hydrologie.....	13
II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	16
1 – Méthodologie	16
2 – Les chauves-souris	16
3 – Unités écologiques.....	25
4 – La place du site dans le réseau de gîtes connus	29
III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	30
1 – Méthodologie	30
2 – Contexte administratif général.....	30
3 – Démographie du territoire local	30
4 – Vocations et usages passés du site	31
5 – Vocations et usages actuels du site	31
IV – SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	35
1– Facteurs influençant l’état de conservation des chauves-souris	35
2– Priorités d’intervention par espèces.....	36
3– Enjeux identifiés.....	37
C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION	40
I – LES OUTILS TECHNIQUES ET CONTRACTUELS DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU DOCOB.....	40
1 – Animation générale du site.....	40
2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET).....	40
3 – Contrat Natura 2000.....	41
4 – Charte Natura 2000.....	41
II – ORGANISATION DE L’ARBORESCENCE	42
III – LES OBJECTIFS A LONG TERME	43
IV – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	44
V – LES OPERATIONS	50
1 – Gestion administrative (AD).....	50
2 – Suivis (SE)	57
3 – Etudes, inventaires pour l’amélioration des connaissances (AC).....	60

4 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA).....	64
5 – Gestion des habitats (GH).....	68
6– Police et surveillance (PO).....	72
7– Entretien des infrastructures (IO)	74
VI – PROGRAMMATION	75
1 – Calendrier prévisionnel.....	75
2 – Programmation indicative des moyens humains et financiers	76
BIBLIOGRAPHIE	77
ANNEXES	78

CARTES

Carte 1 : Localisation du site.....	8
Carte 2 : Limites du site Natura 2000.....	9
Carte 3 : Carte du régime foncier.....	12
Carte 4 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM.....	14
Carte 5 : Réseau hydrographique.....	15
Carte 6 : Carte des unités écologiques.....	28

FIGURES

Fig.1 : Répartition des surfaces cadastrales par catégories de propriétaires.....	11
Fig.2 : Représentativité des différentes espèces en période hivernale.....	18
Fig.3 : Evolution des effectifs de Petit Rhinolophe en période hivernale, de 2005 à 2013.....	18
Fig.4 : Evolution des effectifs de Murin à oreilles échancrées en période hivernale, de 2005 à 2013.....	19
Fig.5 : Evolution des effectifs de Grand Rhinolophe en période hivernale, de 2005 à 2013.....	20
Fig.6 : Classement des milieux en fonction des exigences écologiques des chauves-souris.....	27

TABLEAUX

Tab.1 : Récapitulatif historique de la conservation du site.....	10
Tab.2 : Cycle biologique simplifié des chiroptères.....	17
Tab.3 : Etat synthétique des connaissances sur les chauves-souris dans le périmètre Natura 2000.....	17
Tab.4 : Statut et patrimonialité des espèces de chauves-souris connues.....	22
Tab.5 : Caractéristiques des carrières.....	26
Tab.6 : Hiérarchisation des carrières.....	27
Tab.7 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000.....	30
Tab.8 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2009).....	30
Tab.9 : Menaces principales sur les gîtes à chauves-souris.....	36
Tab.10 : Hiérarchisation des priorités par espèces.....	36
Tab.11 : Enjeux de conservation du site.....	37
Tab.12 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel.....	38
Tab.13 : Enjeux pédagogiques.....	39

PREAMBULE

I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

II – LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation et de planification de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB). Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats- Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive (contenu fixé par le décret n°2001- 1216 du 20 décembre 2001, article 214-24 du code rural) :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

1 – L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°104 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne (DDT). La DDT est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage (COPIL) local.

2 – Le maître d'ouvrage du projet Natura 2000

Lors de la réunion d'installation du comité de pilotage du site n°104, le 14/12/09, aucune collectivité ne s'est portée candidate à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB du site n°104, laissant donc la maîtrise d'ouvrage à l'Etat.

3 – L'opérateur technique local

L'opérateur local retenu par l'Etat pour la rédaction du DOCOB du site n°104, suite à mise en concurrence par application du code des marchés publics, est le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire a donc rédigé le DOCOB mais également, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, il a animé et préparé les comités de pilotage locaux. Il a également rencontré les acteurs et les usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Dans le cadre de la rédaction du DOCOB, le Conservatoire a été chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par des mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifiques et administratifs et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, créé en 1988, devenu Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en 2011, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de la région Champagne-Ardenne, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de 3031 hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur 184 sites. Par ailleurs, le Conservatoire est animateur du plan régional d'actions en faveur des chauves-souris, sur la période 2009-2014.

4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

- Annexe 1. *Arrêté de constitution du comité de pilotage local*
Annexe 2. *Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local*

La composition du comité de pilotage (COPIL) local a été définie par l'arrêté préfectoral n°2845 du 29 octobre 2009. Le COPIL a été installé le 14 décembre 2009. La réunion de COPIL du 27 janvier 2012 a officialisé le lancement de l'élaboration du DOCOB.

Le comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB et suit également la mise en œuvre des opérations prévues dans le DOCOB. L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du comité de pilotage local a été désigné en fonction des particularités du site.

Le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage le 12 juillet 2013.

A - INFORMATIONS GENERALES

I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Carte 1 : Localisation du site

Carte 2 : Limites du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°104, divisé en 2 parties d'une superficie totale de 20,3 ha, s'étend sur les communes de Chaumont et de Chamarandes-Choignes. Il est situé à l'est de la commune de Chaumont (en périphérie), au sud de la route D417.

Les limites du site correspondent aux entrées de 2 carrières souterraines, ainsi qu'aux réseaux de galeries (milieux souterrains et milieux naturels présents en surface).

II – DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site Natura 2000 n°104 «Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » est situé dans la région naturelle du Barrois, sur des coteaux longeant la vallée de la Marne.

Il est constitué de deux cavités :

- Carrière « La Maladière » à Chaumont,
- Carrière « Coteau Gérard » à Chamarandes-Choignes.

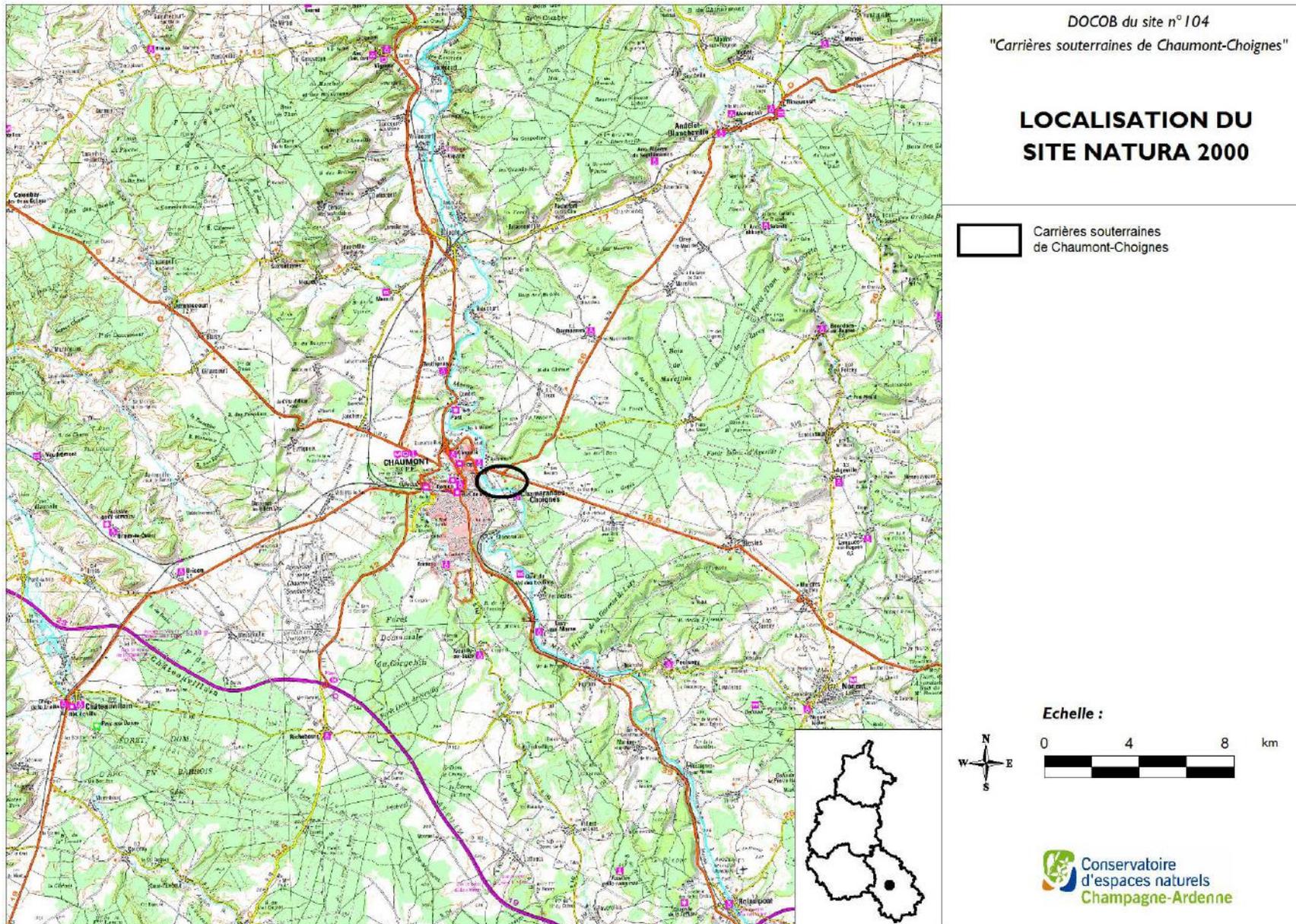
Ces carrières souterraines auparavant exploitées pour l'extraction de pierres de taille, sont actuellement abandonnées.

Dans les années 1980, les naturalistes se sont intéressés à ces cavités pour l'intérêt qu'elles représentent pour l'hivernage des chauves-souris. Toutefois, c'est seulement depuis 2004 que les bénévoles du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne y réalisent un suivi régulier.

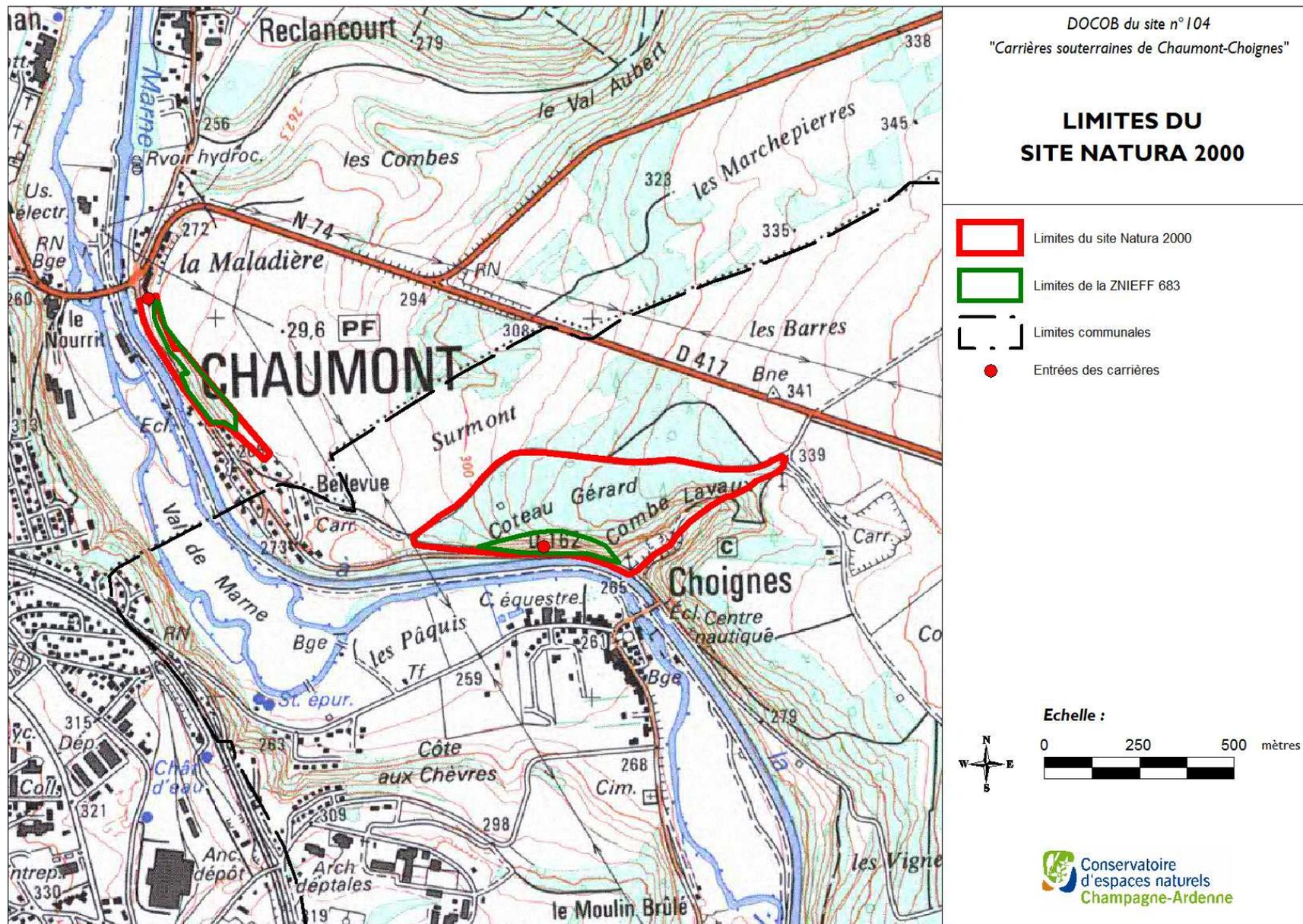
Ces suivis ont permis de recenser 10 espèces de chauves-souris avec presque 500 individus contactés en moyenne chaque hiver dans les 2 cavités. Quelques captures aux filets maillants ont aussi permis de montrer que la carrière « Coteau Gérard » est utilisée en période automnale.

La diversité et l'importance du peuplement chiroptérologique des carrières souterraines de Chaumont et Chamarandes-Choignes ont motivé tout d'abord l'inscription de ces carrières à l'inventaire ZNIEFF puis au réseau Natura 2000.

Carte 1 : Localisation du site



Carte 2 : Limites du site Natura 2000



III – STATUT ACTUEL DU SITE

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau local :

Au niveau européen

- ↳ **Intégré au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».** Les « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » ont été inventoriées sous le numéro régional 104 (code site Natura 2000 n°FR2102003).

Au niveau national et régional

- ↳ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).** Le site Natura 2000 comprend les limites d'une ZNIEFF de type I :
 - n° rég 683 intitulée « Anciennes carrières de la Maladière et du Coteau Gérard entre Chaumont et Choignes ».

Au niveau local

- ↳ Inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Chamarandes-Choignes.
- ↳ Inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Chaumont.

Annexe 3. *Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)*

IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

Tab.1 : Récapitulatif historique de la conservation du site

1984-1986	Jean-Bernard Popelard recense les premières populations de chauves-souris hivernantes.
2004-2013	Un suivi hivernal annuel est réalisé dans les carrières par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.
2004	Les carrières sont répertoriées en ZNIEFF de type I.
2007	Proposition d'inscription au réseau Natura 2000.
2009	Première réunion du comité de pilotage local.
2012-2013	Phase de concertation et rédaction du DOCOB

V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

Carte 3 : Régime foncier

1 – Aspects fonciers

La superficie du site Natura 2000 est de 20,3 hectares, répartie sur 2 communes de la manière suivante :

- 2,5 hectares sur Chaumont,
- 17,8 hectares sur Chamarandes-Choignes.

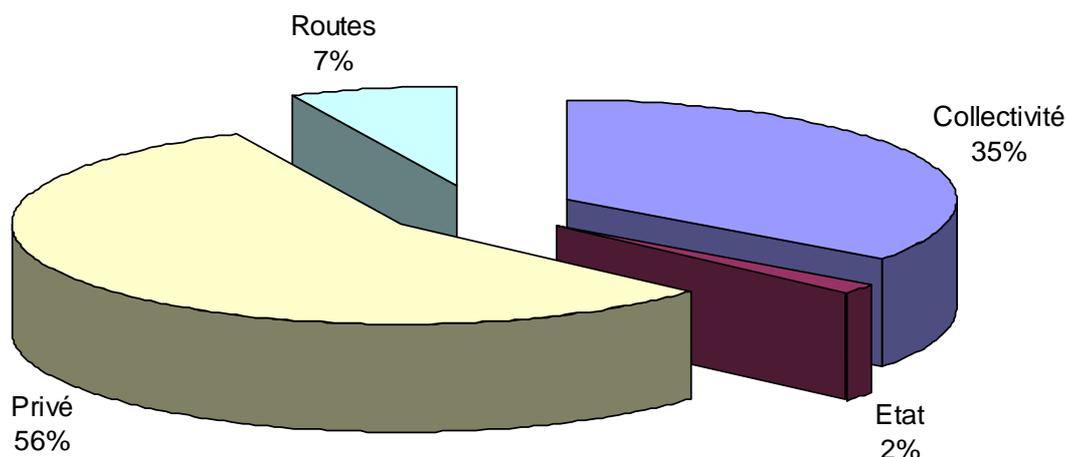
Le site est composé de 25 parcelles, dont certaines sont complètement intégrées dans le site, tandis que d'autres ne sont que très partiellement concernées par le périmètre Natura 2000. Seulement 4 parcelles ont une surface supérieure à 2 hectares comprise dans le site.

Trois types de propriétaires sont présents :

- Collectivités locales, pour 7, 10 hectares (où sont situées les 2 entrées de cavités),
- Etat, pour 0,35 ha,
- Propriétaires privés pour 11,5 ha.

La surface restante (1,4 ha) est concernée par des routes.

Fig.1 : Répartition des surfaces cadastrales par catégories de propriétaires



2 – Maîtrise d'usage

Exploitants forestiers

La forêt représente le milieu majoritaire avec une superficie de 10 hectares soit environ 50% de la superficie totale du site Natura 2000.

Les bois privés, étant constitués de quelques parcelles de faible superficie, ne sont pas soumis à un plan simple de gestion.

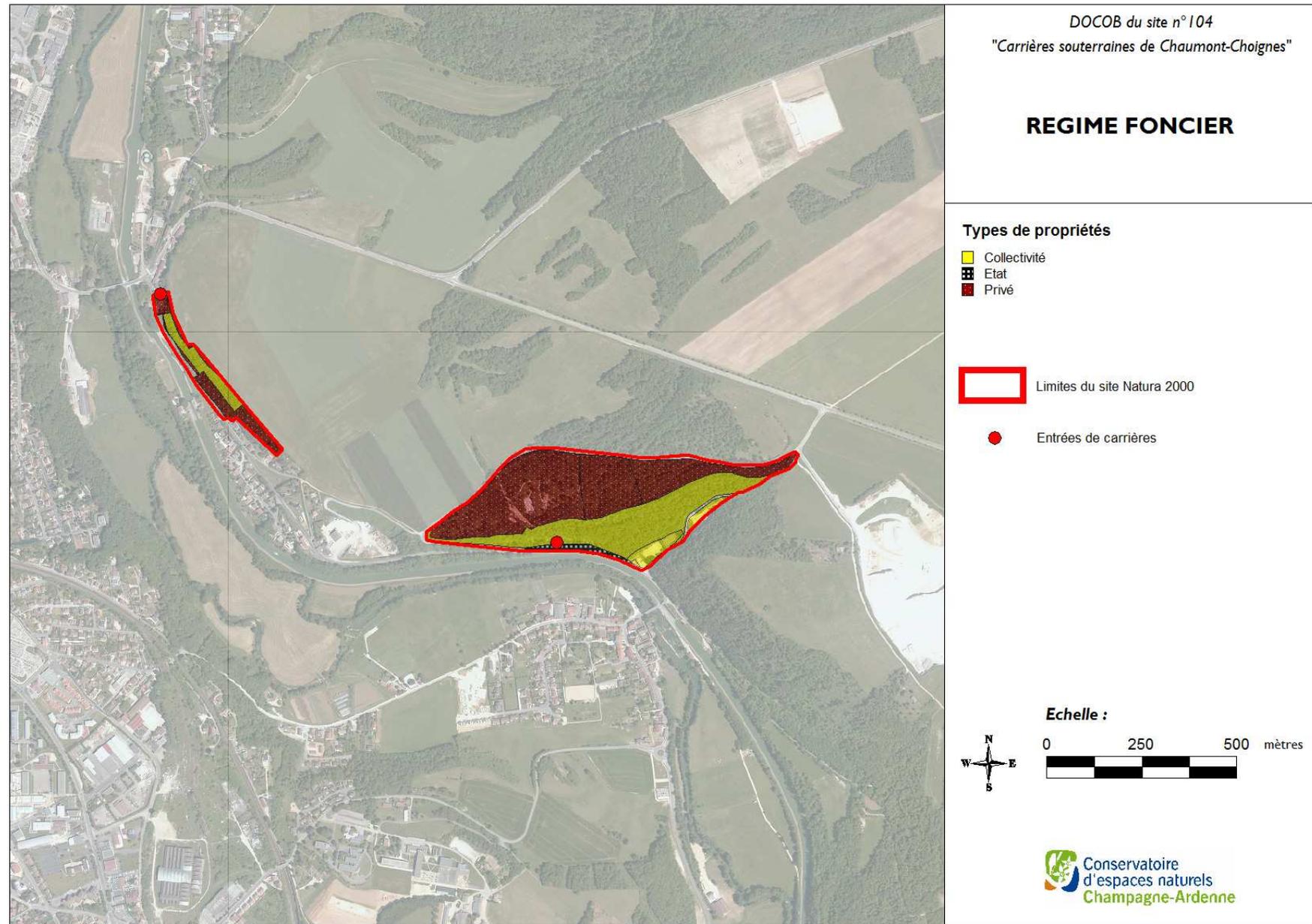
L'Office National des Forêts (ONF) gère les forêts communales de Chamarandes-Choignes et de Chaumont, ce qui correspond à une superficie de 6,3 hectares dans le périmètre Natura 2000.

Remarque :

Aucune surface agricole n'est notée dans le site Natura 2000. Toutefois, une parcelle cultivée est présente en limite de l'entrée de la carrière « La Maladière », sur la commune de Chaumont. Le développement de cette carrière sous des cultures devra être précisé grâce à une topographie précise, du fait des risques potentiels d'effondrements. Il semble qu'une ancienne entrée de cette carrière, actuellement bouchée, se trouve sous des cultures.

Annexe 4. *Etat du parcellaire (Liste des parcelles et des propriétaires)*

Carte 3 : Carte du régime foncier



B – ETAT DES LIEUX

I – CADRE PHYSIQUE

1 – Climat

La Haute-Marne se caractérise par un climat océanique altéré, avec une température annuelle variant, en fonction des zones géographiques, de 8,5 à 11°C. C'est sur le plateau de Langres que les températures les plus froides sont notées. Les précipitations annuelles sont principalement comprises entre 800 et 1100 mm.

Au niveau de la région naturelle du Barrois, sur laquelle est situé le site Natura 2000, la température annuelle est comprise entre 9,5 et 10°C. Les précipitations sont comprises entre 700 et 900 mm par an.

2 – Géologie

Carte 4 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

Le site Natura 2000 repose principalement sur les calcaires du Bathonien inférieur et en partie sur des formations du Bathonien supérieur oolithique.

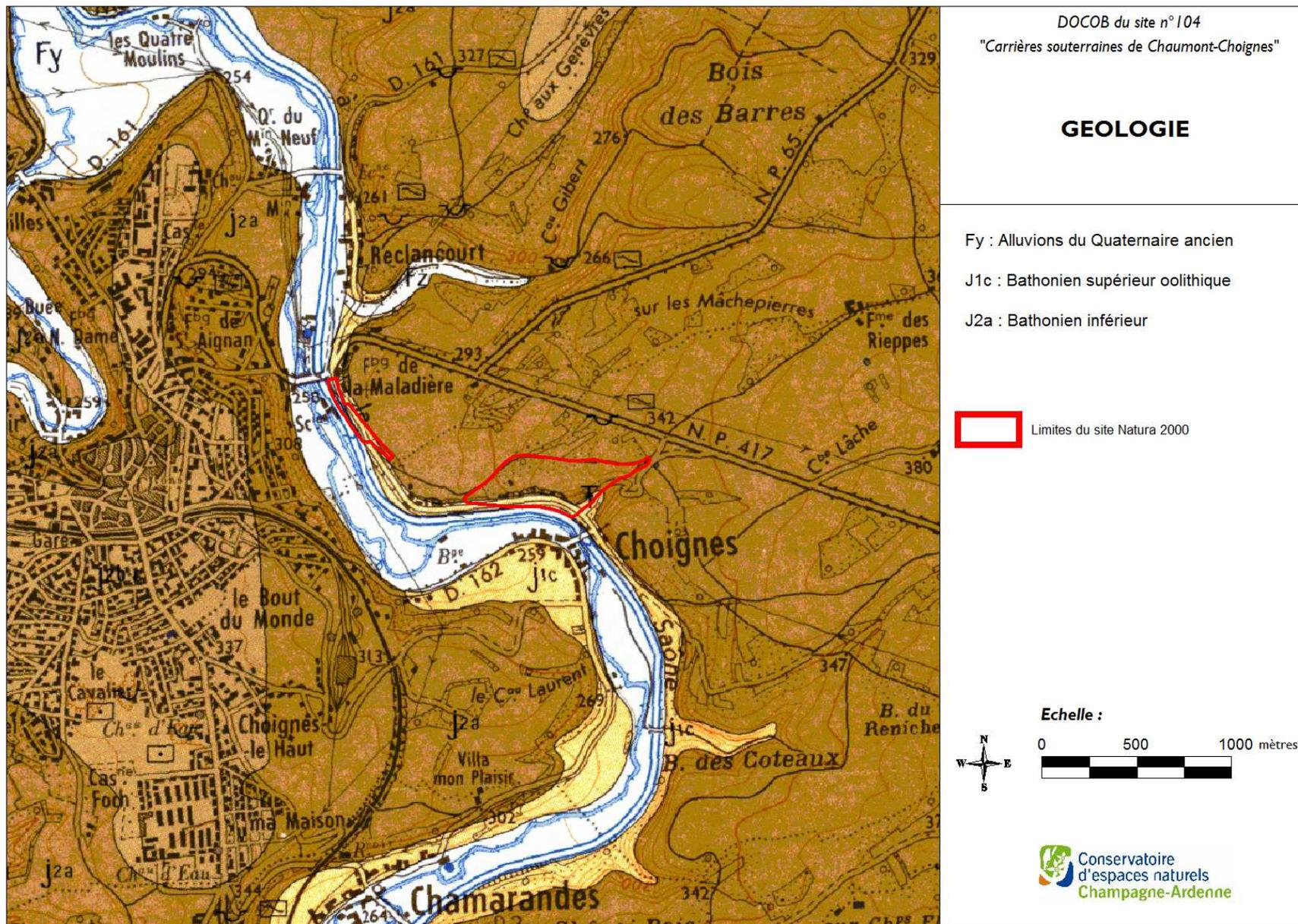
Le Bathonien inférieur constitue une assise homogène de calcaire très dur, compact, de couleur blanchâtre et dans lequel les fossiles sont rares. Ce calcaire très compact est idéal pour la construction de bâtiments, d'où l'extraction de pierre de taille dans des carrières souterraines.

3 – Hydrographie – Hydrologie

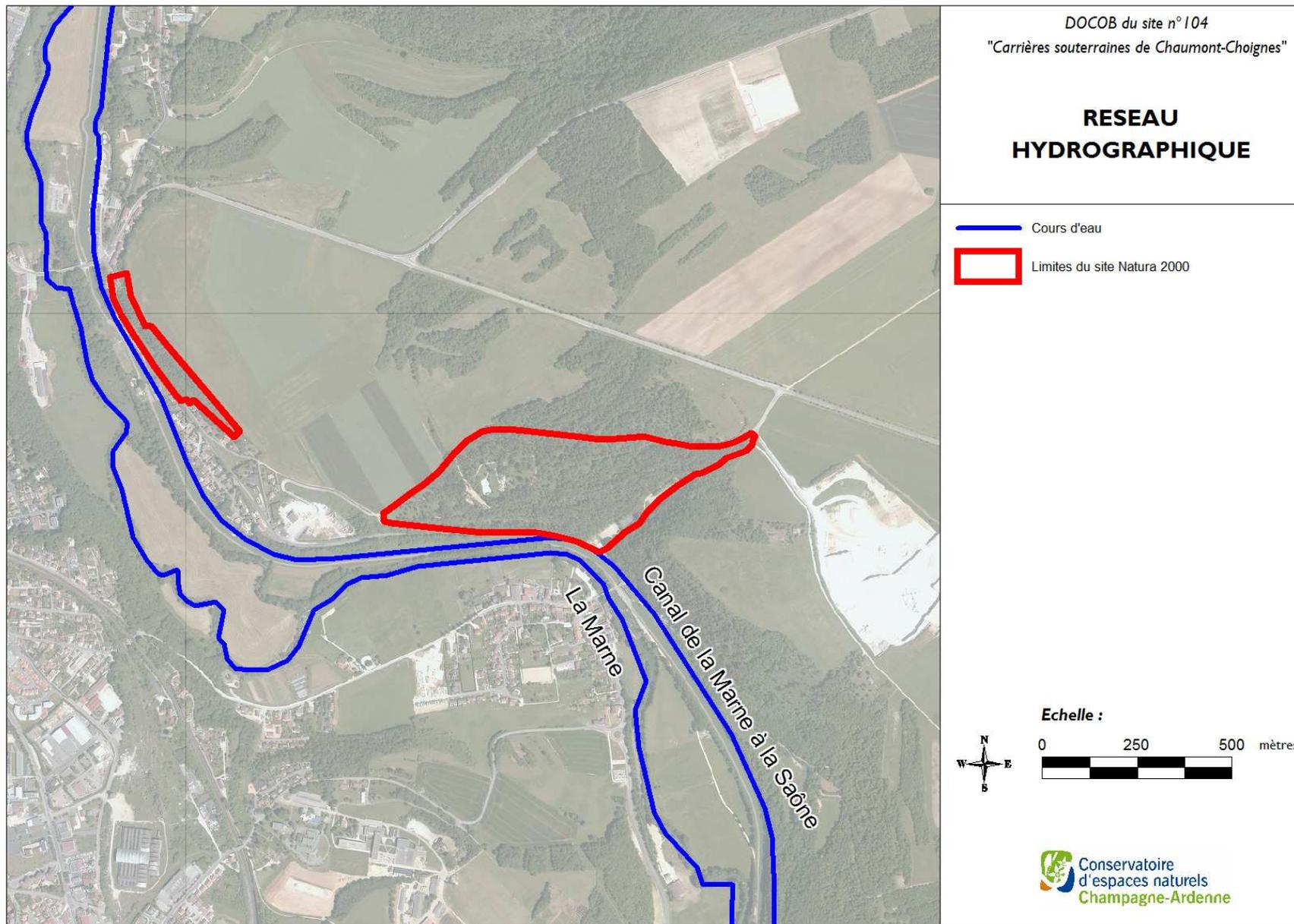
Carte 5 : Réseau hydrographique

Le site Natura 2000 longe la Marne et le canal de la Marne à la Saône. La Marne, qui naît sur le plateau de Langres (commune de Balesmes-sur-Marne), se jette dans la Seine en région parisienne. Sa longueur est de 514 km.

Carte 4 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM



Carte 5 : Réseau hydrographique



II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1 – Méthodologie

a – Les chauves-souris

Les informations sur la présence des chauves-souris sont issues de données bibliographiques :

- Quelques données sont connues grâce à d'anciens inventaires naturalistes (JB Popelard, en 1984),
- Un suivi hivernal des carrières souterraines est assuré chaque année par le groupe chiroptères depuis 2004,
- Des captures aux filets ont été réalisées par le groupe chiroptères (en 2004, 2007 et 2012).

La synthèse de ces données a pour objectifs :

- De recenser les espèces présentes dans le périmètre Natura 2000,
- D'établir le statut biologique de ces espèces dans le site, ainsi que leur statut patrimonial.

Aucun inventaire supplémentaire sur les chauves-souris n'a été réalisé par le CENCA durant la phase de rédaction du DOCOB.

b – Les autres taxons

Les informations sur la présence d'autres taxons (habitats, faune, flore) n'ont pas été synthétisées, du fait que ce site Natura 2000 a été désigné pour la présence de chiroptères et que sa surface est très faible.

c – Les unités écologiques

La caractérisation des milieux naturels s'est basée sur la méthodologie développée par Michel Barataud, liée aux objectifs de définition des espaces vitaux des chiroptères (territoires de chasse et gîtes).

Il s'agit, sur la base de l'analyse des photos aériennes et de relevés visuels sur le terrain, d'établir la proportion des types de paysages favorables aux espèces de chauves-souris autour des gîtes.

2 – Les chauves-souris

a – Présentation générale

Le nom scientifique des chauves-souris est chiroptère, qui signifie « mains ailées ».

Mammifères nocturnes, elles volent et chassent les insectes grâce à l'écholocation (système d'émission et de réception d'ondes ultrasonores).

Les chauves-souris sont dépendantes de la disponibilité en insectes, elles se sont adaptées au cycle des saisons. En hiver, elles hibernent dans des endroits frais et hors gel. Au printemps, c'est la période de transit pendant laquelle les individus vont reprendre leur activité, rejoindre leur site d'estivage et, pour les femelles, commencer la gestation de leur unique petit annuel. En été, les femelles mettent bas, nourrissent et élèvent leur petit dans des rassemblements appelés colonies situées dans des endroits chauds et tranquilles. En automne, pendant la période de transit, c'est la migration, l'accouplement et l'engraissement pour se préparer à passer l'hiver.

Tab.2 : Cycle biologique simplifié des chiroptères

Hibernation			Transit printanier, gestation		Mise-bas et émancipation des jeunes			Transit automnal, accouplements		Hibernation	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Les chauves-souris sont insectivores, elles se nourrissent d'insectes (mouches, hannetons, criquets, etc.) et d'araignées au cours de leur chasse nocturne et représentent un véritable insecticide écologique. Elles peuvent consommer un tiers de leur poids en insectes par nuit. De surcroît, leurs déjections (guano) constituent un excellent engrais naturel. De manière générale, la présence des chiroptères est un indice de bonne santé de l'environnement. A cet égard, leur protection participe à l'équilibre global des écosystèmes.

b – Etat des connaissances

Tab.3 : Etat synthétique des connaissances sur les chauves-souris dans le périmètre Natura 2000

	Hiver	Eté	Transit
Carrière La Maladière (Chaumont)	★★★	0	0
Carrière Coteau Gérard (Choignes)	★★★	★	★★
Milieu naturel (territoires de chasse et gîtes)	0	0	0

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Néant (0)

Sources des informations naturalistes :

- Inventaires de J.B. POPELARD (1984)
- Suivi des chauves-souris en période d'hibernation par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne (2004-2013)
- Etude des chauves-souris par capture aux filets par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne (2004, 2007 et 2012)

Annexe 5. Données connues dans le site Natura 2000

Période hivernale

A partir de l'hiver 2004, tous les inventaires ont été réalisés par le groupe chiroptères au mois de janvier afin d'assurer une cohérence dans le suivi et obtenir des données comparables d'une année sur l'autre. Les relevés ont été réalisés chaque année dans les 2 carrières du site Natura 2000.

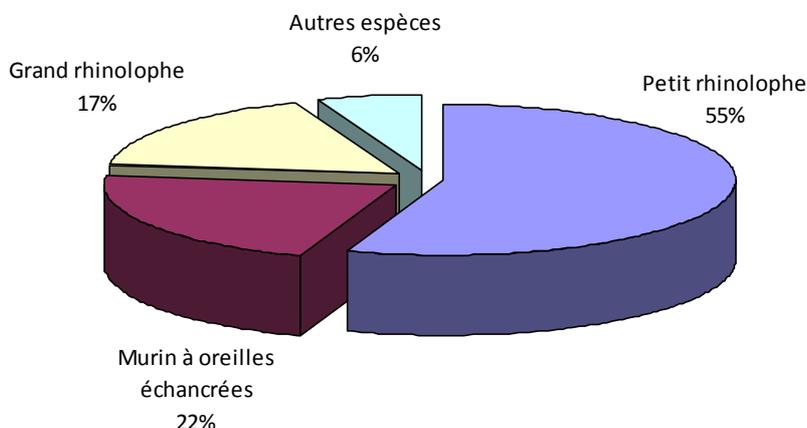
Pour les comptages et l'interprétation des résultats, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- ↳ Les espèces du genre *Myotis* (Murins) hibernent souvent dans des fissures parfois très profondes, ce qui rend les comptages imprécis. Le nombre d'individus observés est loin de correspondre aux effectifs maximum de ces espèces.
- ↳ Le comptage réalisé durant l'hiver 2004 peut être considéré comme « partiel », puisque le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne n'avait, à l'époque, qu'une faible connaissance des cavités.

En hiver, 10 espèces (ou groupes d'espèces) de chauves-souris ont été recensées dans les carrières.

La population globale de chauves-souris présente dans les carrières de Chaumont et Choignes est en augmentation depuis l'hiver 2005, passant de 401 individus à 526 (en 2013), soit une augmentation d'environ 31 % sur 7 années.

Fig.2 : Représentativité des différentes espèces en période hivernale



✓ 5 espèces (ou groupes d'espèces) fréquentent assidûment les lieux.

- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) :

Le Petit Rhinolophe est l'espèce la plus abondante dans les carrières. Cette espèce représente 55% des effectifs totaux. Au cours de l'hiver 2010, ses effectifs ont atteint un maximum de 329 individus.

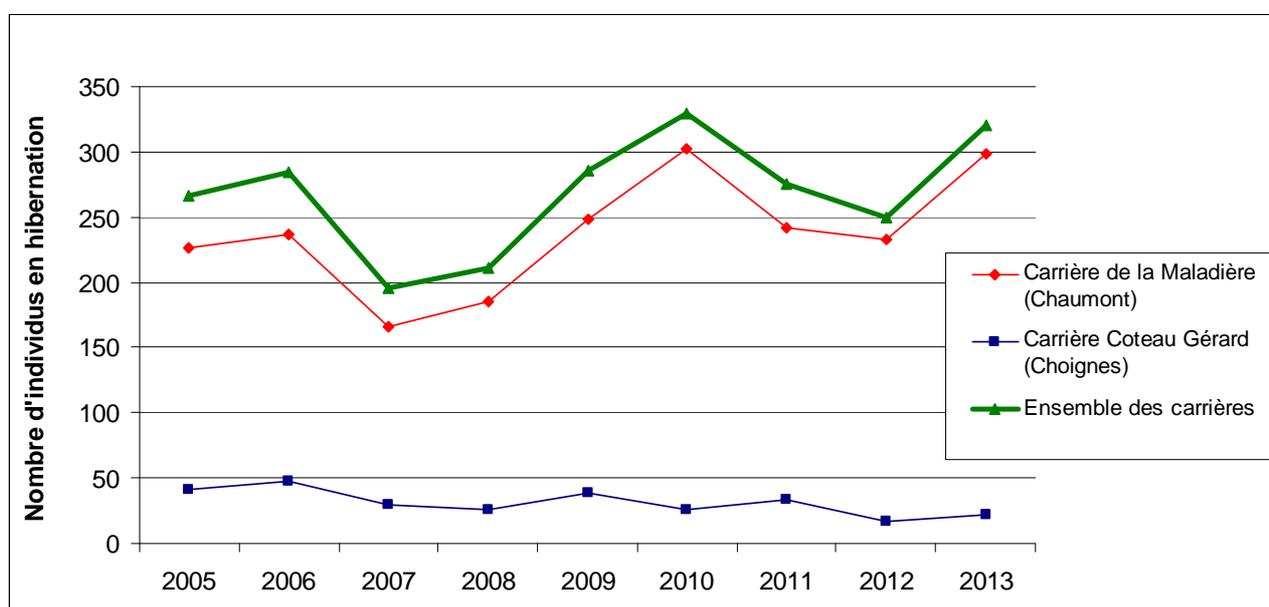
Les rhinolophidés représentent 70% de l'effectif total de chauves-souris présentes dans les carrières de Chaumont et Choignes.

Le Petit Rhinolophe a une répartition très hétérogène entre les carrières : 223 individus en moyenne dans la carrière de Chaumont, et seulement 30 dans la carrière de Choignes.

Entre l'hiver 2005 et l'hiver 2013, la population de Petit Rhinolophe a augmenté de 20%.



Fig.3 : Evolution des effectifs de Petit Rhinolophe en période hivernale, de 2005 à 2013



- **Murin à oreilles échancrées** – *Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806) :

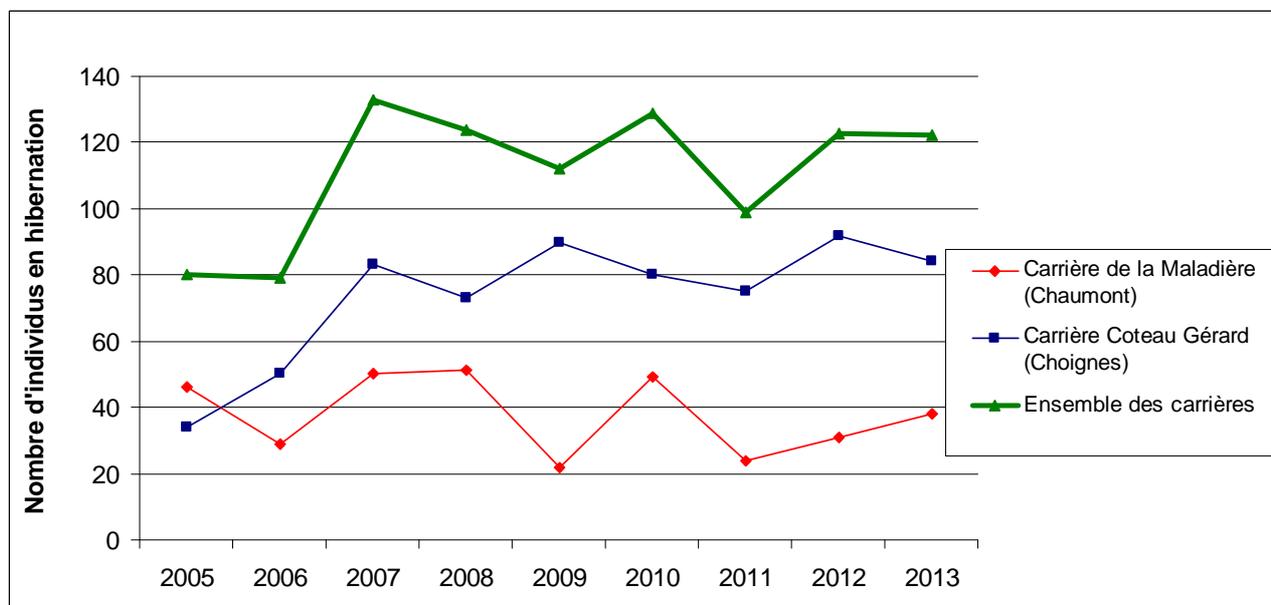
Cette espèce est bien représentée sur le site Natura 2000, avec une moyenne de 105 individus, représentant 22% des effectifs totaux.

L'espèce occupe préférentiellement la carrière de Choignes (84 individus en moyenne), mais est aussi bien présente dans la carrière de Chaumont (38 individus en moyenne).

Entre l'hiver 2005 et l'hiver 2013, la population de Murin à oreilles échancrées a augmenté de plus de 50%, passant de 80 individus à 122.



Fig.4 : Evolution des effectifs de Murin à oreilles échancrées en période hivernale, de 2005 à 2013



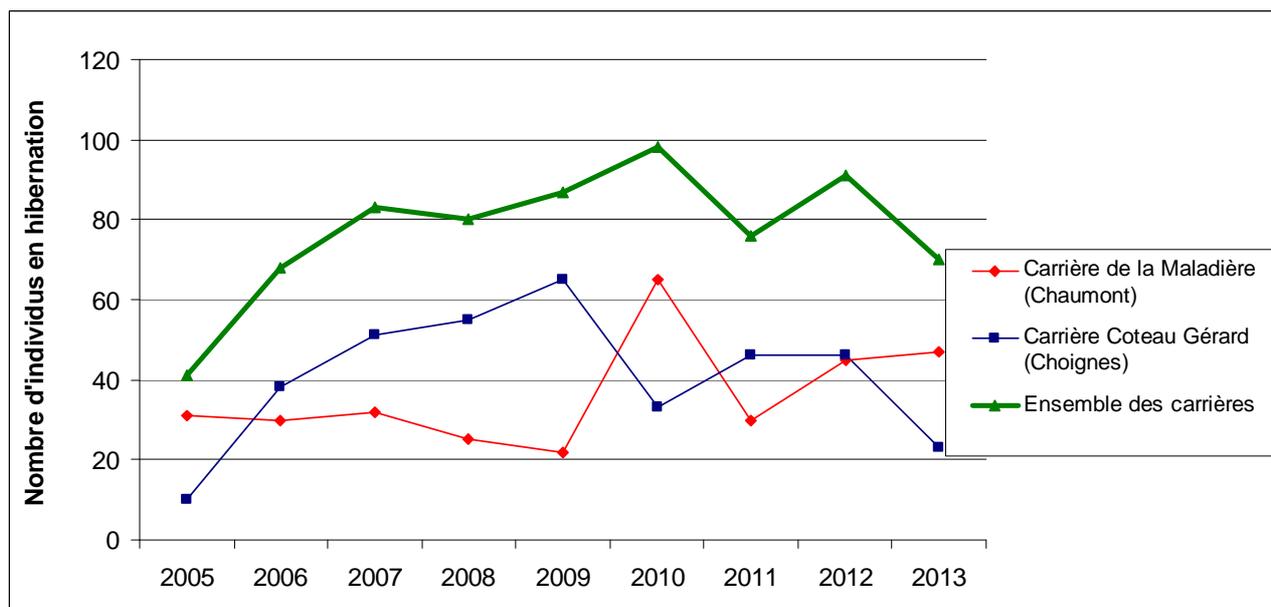
- **Grand Rhinolophe** – *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) :

Les effectifs de Grand Rhinolophe ont atteint jusqu'à 122 individus (hiver 2013). Cette espèce représente environ 17% des effectifs totaux.

La population de Grand Rhinolophe occupe de façon homogène les 2 carrières (34 et 38 individus en moyenne).

Entre l'hiver 2005 et l'hiver 2013, la population de Grand Rhinolophe a augmenté de 71% (passant de 41 à 71 individus).

Fig.5 : Evolution des effectifs de Grand Rhinolophe en période hivernale, de 2005 à 2013



- **Grand Murin** - *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) :

C'est l'espèce la mieux représentée dans le genre *Myotis*. Cette espèce fréquente le site chaque hiver, mais elle est peu abondante, avec 11 individus en moyenne et un effectif maximum de 35 individus (hiver 2008). Les 2 carrières sont utilisées par l'espèce de manière équivalente (5 à 6 individus en moyenne).

- **Groupe Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe** – *Myotis mystacinus/brandti/alcahoae* :

Ce groupe d'espèces fréquente le site chaque hiver, mais il est peu abondant, avec 6 individus en moyenne et un effectif maximum de 10 individus (hiver 2007). Les 2 carrières sont utilisées par ce groupe de manière équivalente (3 individus en moyenne).

✓ 3 espèces (ou groupes d'espèces) fréquentent le site de manière plus occasionnelle

- **Murin de Daubenton** - *Myotis daubentoni* (Kuhl, 1819) : Cette espèce était régulièrement observée de 2004 à 2011, mais aucun individu n'a été comptabilisé durant les hivers 2012 et 2013.

- **Murin de Natterer** – *Myotis nattereri* (Kuhl, 1818) :

Cette espèce n'est pas observée chaque hiver. 1 à 4 individus peuvent être observés en fonction des hivers.

- **Pipistrelle sp.**- *Pipistrellus sp.* : Ce groupe d'espèces n'est pas observé chaque hiver. Entre 4 et 20 individus peuvent être observés en fonction des hivers.

✓ 2 groupes d'espèces sont qualifiés d'accidentels dans les carrières.

- **Sérotine sp** – *Eptesicus sp.* : 2 individus ont été observés au cours de l'hiver 2007.

- **Oreillard sp** - *Plecotus sp.* : 1 à 2 individus ont été observés au cours des hivers 2007 et 2009.

Période estivale

Un unique inventaire a été réalisé en 1985 en période estivale sur la commune de Choignes (probablement dans la carrière Coteau Gérard). Toutefois, il est impossible de savoir si l'ensemble de la cavité a été visité. Une espèce a été observée : le Murin à oreilles échancrées (2 individus en estivage).

Période de transit

La période automnale est importante pour les chauves-souris, puisqu'il s'agit du moment où celles-ci transitent entre leurs gîtes de mise-bas et leurs sites d'hibernation. Certaines espèces, comme les Noctules, sont migratrices et peuvent parcourir plus de 1000 km à cette période. Les vallées jouent un rôle primordial pour la migration de nombreuses espèces.

De plus, l'automne est le moment où ont lieu les accouplements. Mâles et femelles de certaines espèces se regroupent dans des sites dits de « swarming ». Un site de « swarming » ou de « regroupement automnal » est un site qui accueille la nuit, de la mi-août au mois de novembre, des rassemblements importants de chauves-souris devant ses entrées et à l'intérieur. Cette activité, liée aux accouplements, peut se traduire par des vols incessants, des poursuites, des cris sociaux. Des individus de différents secteurs peuvent ainsi se rencontrer, ce qui permet un brassage génétique. Ces sites peuvent tout autant correspondre à des sites d'accueil en période d'hibernation qu'à des sites qui n'ont pas d'intérêt pour les chauves-souris en été et en hiver. Il est à noter que les sites de swarming peuvent ne pas accueillir de chiroptères en journée.

Actuellement, dans le périmètre Natura 2000 :

- Aucune donnée de chauve-souris en migration n'est connue (aucun inventaire),
- La carrière Coteau Gérard (Choignes) est connue pour ses « regroupements automnaux ».

Trois captures ont été réalisées à Choignes (Carrière Coteau Gérard) en période de transit automnal, par des membres du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne munies d'autorisations de captures.

Ces captures ont permis d'identifier 15 espèces, dont 6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :

- Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, espèces également observées en hibernation dans les carrières ;
- Barbastelle d'Europe et Murin de Bechstein, espèces non connues en période d'hibernation dans les carrières.

Lors de chacune de ces captures, 29 à 34 Murins à oreilles échancrées ont été capturés, avec des signes de reproduction. Cela a permis de montrer les regroupements automnaux pour le Murin à oreilles échancrées dans le site Natura 2000.

Aucune capture aux filets maillants n'a à ce jour été réalisée au niveau de la carrière La Maladière (Chaumont).

c – Synthèse et statuts des espèces de chauves-souris

Tab.4 : Statut et patrimonialité des espèces de chauves-souris connues

Espèces		Code Natura 2000	Protection			Menace		Statut dans le périmètre Natura 2000	Valeur patrimoniale
			AnII	AnIV	Nm1	Fr.	Ch-Ard		
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	x	x	x	LC	E	h, t	★★★
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	x	x	x	NT	E	h, t	★★★
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	x	x	x	LC	E	h, t	★★★
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	x	x	x	LC	E	h, e, t, ac	★★★
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	x	x	x	NT	V	t	★★★
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	x	x	x	LC	V	t	★★★
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>			x	x	LC	S	h, t	★★
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>			x	x	LC	S	h, t	★
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>			x	x	LC	S	h, t	★
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>			x	x	/	AP	t	★
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			x	x	LC	S	h, t	★
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>			x	x	LC	S	h, t	★
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>			x	x	LC	AP	t	★
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>			x	x	LC	AP	t	★
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>			x	x	LC	S	h, t	★

Niveaux de protection

Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore »,

Annexe II (**An II**), « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Annexe IV (**An IV**), « espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ».

Arrêté ministériel (**Nm1**) du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Niveaux de menace :

France (Fr), d'après UICN, 2009 :

- CR : en danger critique d'extinction
- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacée
- LC : préoccupation mineure
- DD : données insuffisantes
- NA : non applicable

Champagne-Ardenne (Ch-Ard), d'après Bécu & al., 2007

- E : espèce en danger
- V : espèce vulnérable
- R : espèce rare
- S : espèce à surveiller
- P : statut à préciser

Statut biologique :

- r : mise-bas
- h : hibernation
- e : estivage
- t : transit
- ac : accouplements

Valeur patrimoniale:

- ★★★ : forte
- ★★ : moyenne

Les chauves-souris sont des mammifères insectivores protégés par la loi et actuellement menacés de disparition.

L'ensemble des espèces de chiroptères sont protégées en France au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement. Au titre de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007), fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, sont notamment interdits :

- La destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- La destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants.

Au niveau international, deux conventions concernent les chauves-souris :

- La Convention de Bonn (JORF du 30/10/1990), relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. L'Accord EUROBATS relatif à la conservation des populations de chauves-souris d'Europe (JORF du 16/03/96) découle de la convention de Bonn et engage les parties signataires à tenir compte d'obligations fondamentales, notamment la mise en œuvre de mesures appropriées en vue d'encourager la conservation des chauves-souris.
- La Convention de Berne (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996), relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

L'annexe IV de la Directive européenne CEE N°92/43 du 21 mai 1992 sauvages (dite Directive « Habitats-Faune-Flore »), qui concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore, indique que toutes les espèces de microchiroptères nécessitent une protection stricte. Par ailleurs, l'annexe II de cette directive dresse la liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (Z.S.C.). Les 24 espèces de chauves-souris connues en Champagne-Ardenne figurent à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », 8 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II.

Par ailleurs, concernant les statuts de menace, la Liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à des critères précis. Un projet de liste rouge nationale a été lancé en 2007. Le volet « mammifères » de celle-ci est paru en 2009 (UICN, 2009).

Certaines régions, comme la Champagne-Ardenne, ont également réalisé cette démarche. Ainsi, sur demande de la DREAL, les experts régionaux ont dressé une liste rouge régionale, concernant notamment les mammifères (Bécu et al., 2007).

Elles sont également toutes protégées sur le territoire national, 7 d'entre elles sont considérées comme « vulnérables » ou « en danger » d'après la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

Parmi les 15 espèces de chauves-souris recensées dans les carrières souterraines de Chaumont et Choignes, toutes sont inscrites à l'annexe IV et 6 d'entre elles à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Elles sont également toutes protégées sur le territoire national, 6 d'entre elles sont considérées comme « vulnérables » ou « en danger » d'après la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

Annexe 6. *Fiches de description des espèces de chauves-souris patrimoniales*

Deux éléments viennent renforcer l'intérêt chiroptérologique du site :

- ✓ D'une part, la présence d'effectifs importants de Petit Rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Grand Rhinolophe, espèces inscrites à l'annexe II de la Directive et considérées comme vulnérables dans la région Champagne-Ardenne,
- ✓ Et d'autre part, le site a un intérêt fort pour les regroupements automnaux (accouplements) du Murin à oreilles échancrées, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive.

3 – Unités écologiques

Carte 6 : Carte des unités écologiques

L'emprise du site proposé est composée des entrées des carrières souterraines, ainsi qu'aux réseaux de galeries (milieux souterrains et milieux naturels présents en surface). Les parties aériennes du site peuvent être utilisées par les chauves-souris comme zone de recherche de nourriture avant et après l'hibernation.

a – Description

➤ **Carrières souterraines (Code CORINE Biotope : 88-Mines et passages souterrains)**

Annexe 7. Fiches de description des carrières souterraines

Ces espaces souterrains artificiels constituent des habitats de substitution pour les populations de chauves-souris. Les paramètres physiques dans ces carrières (température stable et basse, hygrométrie importante) sont favorables à leur installation.

Le site Natura 2000 est constitué de deux cavités :

- Carrière « La Maladière » à Chaumont, dont le développement souterrain est très important et ramifié,
- Carrière « Coteau Gérard » à Chamarandes-Choignes.

La carrière « La Maladière » ayant un développement particulièrement étendu, le groupe chiroptères a élaboré un plan sommaire de cette cavité (sans échelle).

Toutefois, les 2 carrières n'ont pas fait l'objet de relevés topographiques. Le développement précis de ces carrières n'est donc pas connu actuellement.

A l'intérieur, la circulation est assez facile dans certains secteurs, mais de nombreuses parties des cavités sont constituées d'éboulis plus ou moins volumineux.

En particulier, les entrées actuelles des cavités sont très dangereuses, car situées sous des éboulis.

Les 2 carrières sont dangereuses à cause des risques d'effondrements des voûtes. Pour cette raison, une topographie des cavités est nécessaire, afin de connaître les zones potentielles d'effondrement.

Comme les 2 carrières ne possèdent pas les mêmes conditions d'accueil pour les chauves-souris (la température, l'hygrométrie peuvent varier), des différences en terme d'espèces et d'effectifs sont constatées.

Le dérangement humain dans ces carrières est un autre facteur important qui conditionne la présence ou non des chauves-souris. Actuellement, seul l'accès à la carrière « la Maladière » est limité par une clôture.



Entrée de la carrière La Maladière
(Chaumont)

Tab.5 : Caractéristiques des carrières

Carrière	Nombre d'entrées	Linéaire de galerie (en mètre)	Topographie de la carrière
La Maladière (Chaumont)	1	?	Carrière comportant une multitude de ramifications.
Coteau Gérard (Choignes)	2	?	Réseau peu ramifié.
Total	3	?	

➤ **Partie aérienne (Milieu environnant)**

Les chauves-souris vont utiliser le milieu environnant comme terrain de chasse avant et après la période hivernale, mais également comme axe de déplacement entre les différents gîtes ou zones de chasse.

La nature des milieux et la disponibilité en nourriture (insectes) sont des éléments primordiaux pour les chauves-souris.

A la vue de l'écologie des espèces de chiroptères présentes sur le site, les différents types de milieux environnants n'ont pas été détaillés de façon très fine.

En l'état actuel des connaissances sur leur régime alimentaire, les facteurs influençant le choix des terrains de chasse sont la présence d'éléments structurant le paysage (lisières, haies, cours d'eau) et la richesse en insectes des milieux favorables (prairies pâturées, boisements âgés et variés, ripisylve).

La carte d'occupation des sols, réalisée d'après une photographie aérienne et une visite sur place, permet de distinguer 3 habitats naturels :

- Boisements mixtes (*Code CORINE Biotope : 43 / Surface : 10,11 hectares*)

Les parties aériennes sont composées pour moitié de boisements mixtes, où les conifères dominent.

- Friches et terrains vagues (*Code CORINE Biotope : 87 / Surface : 1,00 hectare*)

Une faible superficie du site est concernée par la présence d'un terrain de tennis, un terrain de cross/VTT et une décharge.

- Les habitations (*Code CORINE Biotope : 86.2 / Surface : 8,67 hectares*)

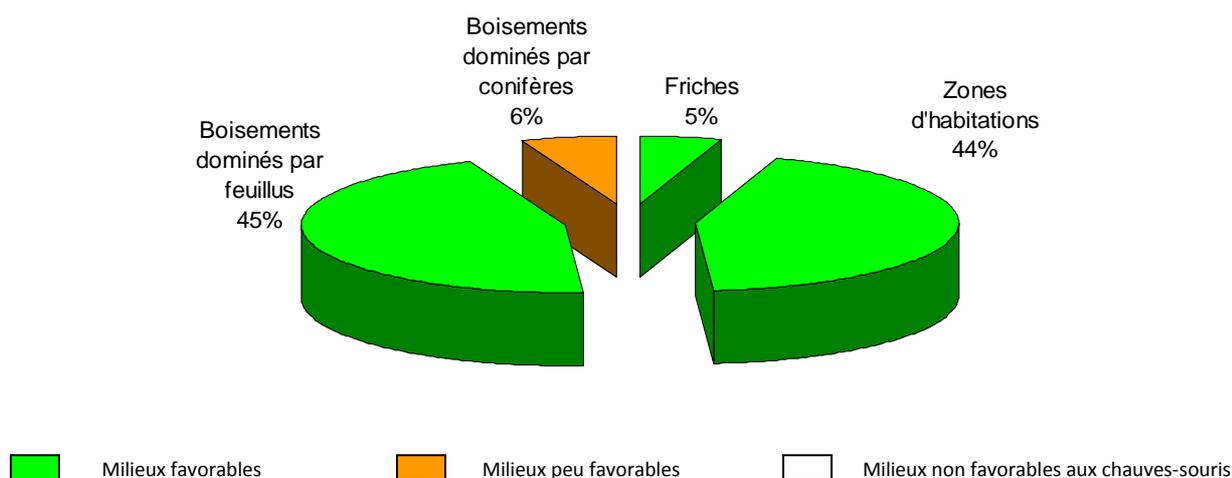
Des habitations sont situées à l'ouest du site Natura 2000 (Commune de Chaumont). Dans la partie est du site, une propriété privée, avec une grande zone de jardin, est présente.

b – Intérêt pour les chauves-souris

Les boisements dominés par les feuillus, les terrains en friches et les zones d'habitations rurales avec jardins constituent les habitats favorables aux chauves-souris. La zone d'habitations avec bâtiments (sans jardins) peut être également considérée comme un habitat favorable, les bâtiments pouvant être potentiellement un lieu d'estivage pour les chauves-souris.

Les boisements dominés par les conifères sont moins utilisés par les chauves-souris comme terrain de chasse et sont donc peu favorables.

Fig.6 : Classement des milieux en fonction des exigences écologiques des chauves-souris



c - Evaluation patrimoniale

Les habitats présents sur le site des Carrières souterraines de Chaumont-Choignes ne figurent pas à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui désigne les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Toutefois, les carrières souterraines étant des milieux de substitution pour les chauves-souris, celles-ci doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Pour cette raison, une hiérarchisation des sites à chauves-souris est réalisée dans le but d'évaluer leur intérêt patrimonial. Elle s'appuie sur les travaux réalisés par la CPEPESC Franche-Comté lors de la sélection des sites à chiroptères en Franche-Comté dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Elle prend en compte la rareté de l'espèce, selon le livre rouge des espèces menacées, la fonction du gîte (hibernation, transit, estivage ou mise bas) et l'importance des effectifs selon 4 classes.

Annexe 8. Méthode d'évaluation des sites à chiroptères et évaluation des carrières souterraines.

Les carrières souterraines de Chaumont et Choignes constituent un site majeur pour les chauves-souris.

Tab.6 : Hiérarchisation des carrières

Carrière	Intérêt du site	Protection
La Maladière (Chaumont)	Site majeur	Clôture
Coteau Gérard (Choignes)	Site majeur	Aucune

Carte 6 : Carte des unités écologiques



4 – La place du site dans le réseau de gîtes connus

Le site Natura 2000 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » constitue un des gîtes principaux pour l'hibernation du Petit Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées en Champagne-Ardenne.

Annexe 9. *Répartition des sites d'hibernation connus autour des carrières de Chaumont-Choignes*

Petit Rhinolophe

Les carrières souterraines constituent le site d'hibernation le plus important pour le Petit Rhinolophe en Haute-Marne, le second en Champagne-Ardenne (après le site Natura 2000 n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval »). Cette espèce est commune dans les villages de Haute-Marne, où de nombreuses colonies de mise-bas (période estivale) sont répertoriées dans les bâtiments.

Murin à oreilles échancrées

Les carrières souterraines de Chaumont-Choignes figurent parmi les sites d'hibernation les plus importants pour le Murin à oreilles échancrées en Champagne-Ardenne. Peu de colonies de mise-bas de Murin à oreilles échancrées sont connues en Champagne-Ardenne. 4 colonies de mise-bas sont connues dans un rayon de 60 kilomètres autour des carrières souterraines de Chaumont-Choignes (Données inférieures à 10 ans). Les 2 colonies les plus proches se situent à environ 25 kilomètres des carrières.

Grand Rhinolophe

Le Grand Rhinolophe est l'espèce de chauve-souris la plus recensée en période d'hibernation en Champagne-Ardenne (environ 30% des effectifs totaux). Les populations les plus importantes sont situées dans des carrières souterraines du département de l'Aube. Les carrières souterraines de Chaumont-Choignes ne représentent pas un site majeur pour cette espèce en région. Par ailleurs, peu de colonies de mise-bas de Grand Rhinolophe sont connues en Champagne-Ardenne. 4 colonies de mise-bas sont connues dans un rayon de 60 kilomètres autour des carrières souterraines de Chaumont-Choignes (Données inférieures à 10 ans). La plus proche se situe à environ 25 kilomètres des carrières.

III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique présenté dans le document d'objectifs du site présente et analyse de manière synthétique les activités humaines existantes au niveau local. L'objectif est de définir leurs interactions avec les habitats naturels du site ainsi qu'avec les populations locales de chauves-souris d'intérêt communautaire.

1 – Méthodologie

Les informations de ce présent diagnostic s'appuient sur des entretiens effectués par le Conservatoire auprès des acteurs locaux et sur des recherches bibliographiques.

La connaissance générale du territoire dont dispose le Conservatoire a également été mise à profit dans le cadre de ce travail.

2 – Contexte administratif général

Le site Natura 2000 prend place au niveau de Chaumont et d'une commune adjacente, Chamarandes-Choignes, dans la région naturelle du Barrois. Chaumont est la préfecture du département et la seconde zone urbaine après celle de Saint-Dizier. Le site, de faible superficie (20,3 ha) est localisé en périphéries des zones urbaines.

Tab.7 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000

Communes	Superficie (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Proportion du site Natura 2000 sur le territoire communal
Chaumont	5530	2,5	0,05%
Chamarandes-Choignes	1 880	17,8	0,95%

3 – Démographie du territoire local

Les 2 communes concernées par le site Natura 2000 comptent 24 458 habitants (d'après le recensement effectué en 2009, INSEE), sur une surface totale de 74,10 km², avec une grande différence de densité de population entre la ville de Chaumont et le village de Chamarandes-Choignes.

Tab.8 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2009)

Communes	Population	Densité (hab. / km ²)
Chaumont	23411	423,7
Chamarandes-Choignes	1047	55,7
TOTAL	24 458	-

4 – Vocations et usages passés du site

Les carrières ont été exploitées pour l'extraction de pierres de taille qui ont notamment servi à la construction de bâtiments de la ville de Chaumont et des villages environnants. De nombreux documents relatent l'exploitation de « la Maladière » au XIX^{ème} siècle. D'après ces documents, la carrière est exploitée « de temps immémorial ». Le début de l'exploitation pourrait dater d'avant les XV^{ème}- XVI^{ème} siècles et s'être terminée au début du XX^{ème} siècle. L'exploitation de la carrière de Choignes semble avoir été stoppée plus tôt.

5 – Vocations et usages actuels du site

A l'heure actuelle, les carrières souterraines ne sont plus exploitées et ne font l'objet d'aucune activité particulière à l'exception des comptages de chauves-souris. Les activités concernent la partie aérienne avec une prédominance de l'activité forestière.

a - Les comptages de chauves-souris

Acteur(s) concerné(s) : Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Contexte : Les 2 carrières du site Natura 2000 font l'objet de comptages réguliers de chauves-souris réalisés par le Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.
Ces comptages se déroulent essentiellement en période hivernale à raison d'une visite par an. Des suivis en période automnale (captures aux filets) sont, quant à elles, rares.
Toutes les visites de carrières sont réalisées en groupes restreints en évitant au maximum de déranger les chauves-souris.

b - Les visites « non autorisées »

Acteur(s) concerné(s) : -

Contexte : L'accès à la carrière de Chaumont est protégé par une clôture depuis 2011. La carrière de Chamarandes-Choignes n'est, quant à elle, protégée par aucun dispositif.
Des visites « non autorisées » semblent régulières pour la cavité de Choignes (avec traces de feux), moins régulières pour la cavité de Chaumont.

c – Les décharges sauvages

Acteur(s) concerné(s) : -

Contexte : Quelques dépôts d'ordures sont à signaler à l'entrée de la cavité de Choignes.

d - L'activité agricole

Acteur(s) concerné(s) : Exploitants agricoles

Contexte : Les cultures
Aucune surface agricole n'est notée dans le site Natura 2000. Toutefois, une parcelle cultivée est présente en limite de l'entrée de la carrière « La Maladière », sur la commune de Chaumont. Le développement de cette carrière sous des cultures devra être précisé grâce à une topographie précise, du fait des risques potentiels d'effondrements. Il semble qu'une ancienne entrée de cette carrière, actuellement bouchée, se trouve sous des cultures.

e – La gestion forestière

Acteur(s) concerné(s) : Propriétaires privés forestiers, Office National des Forêts (ONF)

Contexte : Parcelles sur lesquelles le régime forestier s'applique
Les parcelles forestières appartenant aux communes de Chaumont et Chamarandes-Choignes sont gérées par l'Office National des Forêts. Sur le site, 6,3 hectares sont ainsi gérés par cet organisme :

- 5,5 hectares dans la forêt communale de Chamarandes-Choignes, dont le plan d'aménagement est valable de 2010 à 2024.
- 0,8 hectares dans la forêt communale de Chaumont, dont le plan d'aménagement est en cours de révision.

L'objectif de gestion au niveau de Chamarandes-Choignes (plan d'aménagement) est de favoriser la dynamique du feuillu là où il est déjà présent, en visant à terme un mélange résineux-feuillu. La parcelle forestière concernée par le périmètre Natura 2000 est décrite comme une zone de productivité faible avec de forts coteaux où la conversion en futaie ne présente pas d'intérêt. Il est prévu le maintien d'un couvert de Pin noir avec une installation progressive du feuillu (Hêtre et divers) au vu du vieillissement des pins noirs (plantation en 1860).

Forêts privées

Les bois privés, étant constitués de quelques parcelles de faible superficie, ne sont pas soumis à un plan simple de gestion.

f – La chasse

Acteur(s) concerné(s) : Société de chasse de Chamarandes-Choignes

Contexte : La chasse n'est plus pratiquée actuellement sur le périmètre du site Natura 2000. Auparavant, cette activité était pratiquée occasionnellement, pour la chasse au grand gibier (sanglier, chevreuil).

g – La sécurisation de la chaussée de la RD162

- Acteur(s) concerné(s) : Commune de Chamarandes-Choignes
- Contexte : Un accident matériel est survenu sur la route départementale 162 en 2011, en contrebas de la falaise du site Natura 2000 (sur la commune de Chamarandes-Choignes) suite à la chute d'un gros bloc de pierre. Cet évènement a amené la commune (propriétaire) à lancer des réunions de concertation et un projet de sécurisation en 2012. Des travaux ont eu lieu en novembre-décembre 2012, afin de créer une zone de réceptacle des pierres de la falaise, dans le périmètre Natura 2000 (notamment devant la carrière « Coteau Gérard »).

h – Les documents d'urbanisme

- Acteur(s) concerné(s) : Communes de Chaumont et de Chamarandes-Choignes
- Contexte : Le PLU de la commune de Chaumont a été approuvé en 2010 et signale les carrières souterraines de Chaumont-Choignes en tant que site Natura 2000 « en attente de validation par le Commission Européenne ».
- La commune de Chamarandes-Choignes a entamé en 2012 une démarche visant à remplacer son Plan d'occupation des sols (POS) par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le site Natura 2000 y figure parmi les « zones naturelles à mettre en valeur » et il est signalé comme « secteur naturel sensible ».

i – Le réseau électrique

- Acteur(s) concerné(s) : Réseau de transport d'Electricité (RTE)
- Contexte : Le site Natura 2000 est traversé par la ligne 63000V reliant Chaumont à Rolampont :
- à proximité immédiate de l'entrée de la carrière la Maladière (Chaumont),
 - à l'extérieur du site, à l'ouest de la partie du site Natura 2000 située à Chamarandes-Choignes.

j – Loisirs

- Acteur(s) concerné(s) : Basic VTT
- Contexte : Une piste de descente de VTT longe le site Natura 2000 à Chamarandes-Choignes, au niveau de la « Combe Lavaux ».

k– Autres activités en périphérie du site

Il est à noter que certaines activités à proximité du site Natura 2000 peuvent avoir un lien avec les carrières souterraines :

- Une carrière à ciel ouvert est actuellement exploitée par l'entreprise Boureau (Arrêté préfectoral du 11/07/2007), à l'est du site Natura 2000 (Lieu-dit « Coteau de la Vierge »). Une étude d'impacts faunistique et floristique (comprenant une partie sur les chiroptères) a été menée en 2010 dans le cadre d'une demande d'extension du périmètre. Il est à noter que des mesures de vibration à l'entrée de la carrière « Coteau Gérard » ont été effectuées lors d'un tir de mine dans la carrière de Choignes en 2012.
- Différents projets d'aménagements routiers (de type « ronds points »), réalisés ou en projet, pourraient avoir un impact sur les carrières souterraines, du fait de creusements à l'explosif (risque d'effondrement à l'intérieur et au niveau des entrées).

IV – SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

1– Facteurs influençant l'état de conservation des chauves-souris

a. Facteurs "naturels"

Différents facteurs « naturels » peuvent impacter les chauves-souris :

- Les conditions météorologiques peuvent influencer la qualité de la reproduction (par exemple, un été trop pluvieux ne permet pas aux femelles de nourrir leur progéniture de manière optimale), ainsi que sur l'hibernation (un hiver trop rigoureux peut par exemple causer la mortalité d'individus trop faibles).
- Les maladies peuvent atteindre ponctuellement quelques individus (ex : la rage, chez la Sérotine commune), tandis que certains virus sont suspectés de décimer des populations (ex : mortalité de plusieurs centaines de Minioptère de Schreibers en France en 2002).
- Certains prédateurs sont capables de s'attaquer aux chauves-souris (Effraie des clochers, Chat, Fouine, Renard).

b. Facteurs induits par l'homme

Différents facteurs peuvent constituer une menace pour les chauves-souris :

- Les atteintes et perturbations de gîtes (tab. 9).
- La modification ou la perte d'habitats. La modification du paysage entraîne une raréfaction ou une homogénéisation des terrains de chasse et des ressources alimentaires (insectes). On peut ainsi citer le retournement des prairies pour la mise en place de cultures, la destruction des haies et autres corridors boisés, la disparition de zones humides, l'homogénéisation des boisements, etc.
- Les routes, éoliennes et autres infrastructures. Les infrastructures telles que les routes, autoroutes et Lignes à Grande Vitesse peuvent avoir un impact du fait de la destruction et la fragmentation des habitats. La fragmentation des habitats est préjudiciable aux chiroptères, en particulier pour les espèces comme les rhinolophes, qui empruntent particulièrement les corridors écologiques. De plus, ces infrastructures détruisent par collision de nombreux chiroptères mais également des insectes, ce qui diminue la quantité de proies. La construction de parcs éoliens peut également constituer une menace pour les chauves-souris. La mortalité directe par collision est avérée, mais reste difficile à évaluer, malgré les suivis réalisés à l'heure actuelle (Dubourg-Savage, 2004). Les espèces migratrices (Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius), sont particulièrement vulnérables. Elles représentent un tiers des chauves-souris retrouvées mortes au pied des éoliennes (Informations 2013 sur la mortalité par éolienne en Europe de 2003 à 2012).

Tab.9 : Menaces principales sur les gîtes à chauves-souris

Types de gîtes	Période(s) sensible(s)	Menaces principales
Bâtiments (sites épigés en particulier : greniers, combles, etc.)	Eté (Mise-bas)	Réalisation des travaux pendant la période de mise-bas (conduisant à des dégâts sur les colonies).
		Fermeture des voies d'accès aux clochers et greniers des bâtiments (notamment dans le cadre de la lutte contre la colonisation par les pigeons).
		Dérangements, qui peuvent provoquer un affolement de la colonie pouvant conduire à la chute de jeunes non volants.
		Eclairage de bâtiments hébergeant une colonie, qui conduit à un retard dans l'envol des individus.
		Aménagement des combles des bâtiments privés
Bâtiments (sites souterrains en particulier)	Hiver (hibernation)	Condamnation des entrées par des propriétaires pour leur sécurisation.
		Dérangements pouvant provoquer le réveil des animaux, très coûteux en énergie et conduisant parfois à la mort par épuisement.
		Effondrements des entrées causés de manière naturelle ou artificielle (ex : tirs de mine ou utilisation d'explosifs dans un périmètre proche)
	Automne (regroupements automnaux)	Condamnation des entrées par des propriétaires pour leur sécurisation.
		Fermeture des entrées par des grilles ne permettant pas le passage en vol des chauves-souris dans un grand espace.
Ponts (disjointements, etc.)	Eté (Mise-bas) et hiver (hibernation)	Lors de rénovation ou reconstruction : suppression des disjointements entraînant une diminution du nombre de gîtes disponibles pour l'hibernation et la période estivale.
		Lors de rejointements : destruction de colonies si les travaux sont menés pendant une période inadéquate (chauves-souris emprisonnées dans le béton).
Arbres	Eté (Mise-bas) et hiver (hibernation)	Abattage des arbres à cavités (trous, écorces décollées) en forêt, dans les espaces urbains, en bordure de routes, etc.
		Elagage de branches abritant une colonie.

2- Priorités d'intervention par espèces

Tab.10 : Hiérarchisation des priorités par espèces

Espèces	Valeur patrimoniale	Responsabilité du site pour l'espèce	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Petit Rhinolophe	★★★	★★★	ΔΔΔ	★★★
Murin à oreilles échancrées	★★★	★★★	ΔΔ	★★★
Grand rhinolophe	★★★	★★	ΔΔΔ	★★★
Grand Murin	★★★	★	Δ	★★
Murin de Bechstein	★★★	★	Δ	★★
Barbastelle d'Europe	★★★	★	Δ	★★

Valeur, responsabilité, priorité : ★★★ : très forte ; ★★ : forte ; ★ : moyenne ; ☆ : faible ; ? : à préciser

Degré de vulnérabilité : ΔΔΔ : forte ; ΔΔ : moyenne ; Δ : faible ; ? : à préciser

3– Enjeux identifiés

Tab.11 : Enjeux de conservation du site

Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Préservation des carrières souterraines en tant que gîte d'hibernation	Fort	Le site Natura 2000 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » constitue un des gîtes principaux pour l'hibernation du Petit Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées en Champagne-Ardenne	Dérangements pendant la période d'hibernation, Effondrements/dépôts d'ordures/développement de la végétation pouvant rendre inaccessible l'entrée des cavités pour les chauves-souris	1
Préservation de la carrière Coteau Gérard en tant que site de « swarming »	Fort	La carrière Coteau Gérard est utilisée par le Murin à oreilles échancrées pour les regroupements automnaux (accouplements)	Fermeture par un dispositif physique (grille) non adapté (grand espace nécessaire)	1
Préservation des ressources alimentaires des chauves-souris autour du site	Fort	Les chauves-souris ont besoin de territoires de chasse favorables (ressources alimentaires) avant et après l'hibernation, autour des gîtes	Développement des résineux, retournement des prairies, traitements phytosanitaires, vermifuges du bétail	1
Maintien des connexions entre les gîtes et territoires de chasse	Moyen	Les chauves-souris ont besoin d'éléments linéaires (tels que les haies), qu'il est important de préserver	Disparition des haies et des ripisylves, implantation de parc éolien, projet d'infrastructure routière	2
Préservation de gîtes arboricoles	Moyen	Certaines espèces de chauves-souris connues dans le site peuvent être présentes dans des gîtes arboricoles (ex : Murin de Bechstein)	Destruction de colonies par méconnaissance : abattage d'arbres-gîtes	2

Tab.12 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel

Enjeu de connaissance	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Amélioration des connaissances sur les cavités	Fort	Nécessité de connaître l'intérêt du site durant les autres périodes du cycle biologique des chauves-souris, de préciser leur intérêt pour les chauves-souris (ex : paramètres physiques)	-	1
Recherche (et préservation) des gîtes des espèces de chauves-souris anthropophiles (mise-bas en particulier)	Moyen	L'identification des gîtes (de mise-bas en particulier) autour des sites d'hibernation est nécessaire afin de préserver les chauves-souris sur les périodes cruciales de leur cycle biologique	Destruction de colonies par méconnaissance : Travaux de restauration de bâtiments et de ponts, dérangements pendant la période de mise-bas	2
Recherche des gîtes des espèces de chauves-souris arboricoles (mise-bas en particulier)	Faible	Certaines espèces de chauves-souris connues dans le site peuvent être présentes dans des gîtes arboricoles (ex : Murin de Bechstein)	Destruction de colonies par méconnaissance : abattage d'arbres-gîtes	3

Tab.13 : Enjeux pédagogiques

Enjeux pédagogiques	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation des chauves-souris	Fort	Le grand public connaît très peu ces mammifères et a besoin de conseils pour la cohabitation (problèmes de déjection, d'odeur, nécessité de réaliser des travaux)	Dérangements pendant la période d'hibernation (et de mise-bas) ; Destruction de colonies par méconnaissance : Travaux de restauration dans les sites	1
Informer les acteurs du monde forestier sur la conservation des chauves-souris	Fort	Les liens et la formation des acteurs forestiers doit permettre de mettre en place des mesures favorisant la biodiversité	Destruction de colonies par méconnaissance : abattage d'arbres-gîtes	1
Informer la population sur les risques d'effondrement liés aux carrières	Fort	La présence des carrières souterraines provoque une instabilité du sol dans certains endroits	Risques physiques pour les habitants	1

C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

Les objectifs et opérations de gestion se déclinent en 3 catégories :

- ✓ Les **objectifs à long terme** sont définis pour permettre d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site en question. Ils sont conçus sur la base du diagnostic et des enjeux décrits dans les sections précédentes. Ils ont vocation à rester dans les plans successifs.
- ✓ Les **objectifs du plan** ont un caractère opérationnel et prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.
- ✓ Les objectifs du plan sont déclinés en un certain nombre **d'opérations de gestion** définies d'après la nomenclature utilisée suivante :
 - ↗ **GH** : gestion des habitats ;
 - ↗ **SE** : suivis ;
 - ↗ **AC** : études, inventaires, pour l'amélioration des connaissances ;
 - ↗ **FA** : pédagogie, informations, animations, éditions ;
 - ↗ **AD** : gestion administrative ;
 - ↗ **PO** : police et surveillance ;
 - ↗ **IO** : entretien des infrastructures.

I – LES OUTILS TECHNIQUES ET CONTRACTUELS DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DU DOCOB

1 – Animation générale du site

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document Régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice technique du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000 et poursuivre les efforts de concertation et de discussions techniques localement. Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter suivant le code des marchés publics ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET)

Les MAET sont définies chaque année dans un projet de territoire bâti en cohérence avec le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013). Une MAET correspond à une combinaison d'engagements unitaires rémunérés proposée sur un territoire, pour un type de couvert ou un type d'habitat. Elle comporte un seul cahier des charges synthétisant l'ensemble des obligations devant être respecté, sur une durée de cinq ans, sur la parcelle engagée.

Les personnes suivantes peuvent souscrire des engagements agroenvironnementaux :

- les personnes physiques exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime âgées de dix-huit ans au moins et n'ayant pas fait valoir un avantage de vieillesse agricole au 1er janvier de l'année de la demande ;
- les sociétés exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions fixées

- à l'article L. 341-2 du code rural et de la pêche maritime et qu'au moins un des associés exploitants réponde aux conditions des personnes physiques mentionnées ci-dessus ;
- les fondations, associations sans but lucratif et les établissements d'enseignement et de recherche agricoles lorsqu'ils exercent directement des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ;
 - les personnes morales de droit public qui mettent des terres à disposition d'exploitants.

Pour être éligibles, les personnes physiques ou morales assujetties aux redevances de l'agence de l'eau doivent justifier du paiement de ces redevances auprès de l'agence de l'eau au 15 mai de l'année de la demande d'engagement. Si cette condition n'est pas vérifiée au 15 mai, le demandeur bénéficie d'un délai de quatre mois pour régulariser sa situation.

Des critères d'éligibilité complémentaires adaptés à chaque mesure agroenvironnementale peuvent être prévus soit par arrêté préfectoral, soit dans les cahiers des charges, selon les conditions détaillées dans les chapitres correspondant à chaque dispositif.

Le dispositif MAET constitue le principal outil utilisé par les ayant-droits souhaitant s'engager dans une contractualisation mettant en œuvre, sur les surfaces agricoles, les préconisations de gestion d'un DOCOB.

Or, le DOCOB du site Natura 2000 n°104 n'est pas constitué de surfaces agricoles. Il n'est donc pas concerné par ce type de mesures.

3 – Contrat Natura 2000

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle nationale (circulaire du 27 avril 2012).

Pour ces contrats, les financements relèvent de :

- la mesure 227 du DRDR fixé par arrêté préfectoral (précise les modalités de mise en œuvre) en ce qui concerne les mesures forestières ;
- la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

4 – Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptées à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classés par grand type de milieu. Cet outil ne devient réellement avantageux que pour les grandes surfaces. De ce fait, son utilité sur le site Natura 2000 n°104 est très réduite.

Annexe 10. *Charte Natura 2000 du site 104*

Les contrats et la charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayants droit des parcelles non agricoles concernées.

II – ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opération	Priorité
Objectif I : Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris	1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris	AD1	Protéger les cavités de manière contractuelle	①
		AD2	Protéger les cavités de manière réglementaire	①
		GH1	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture	①
		PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	②
		PO2	Surveiller les conditions écologiques des cavités	②
		IO1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités	②
		SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale	①
	1.2. Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris	AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000	③
		AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris	①
		AD4	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier	②
		AD5	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	③
		GH2	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	②
		GH3	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	②
		GH4	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants	②
Objectif II : Améliorer les connaissances sur le site	2.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons	②
		SE3	Suivre l'évolution des milieux naturels	①
		AC2	Suivre les paramètres physiques des cavités	②
Objectif III : Intégrer la conservation du site dans le contexte local	3.1. Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site	AC3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage	①
		AC4	Etablir une topographie des cavités	①
		FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①
	3.2. Informer les usagers du site et les propriétaires sur les risques liés aux carrières souterraines	FA2	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires	①
		FA3	Concevoir et entretenir des panneaux d'information	②
Objectif IV : Assurer la gestion administrative et financière	4.1 Suivre et évaluer la mise en œuvre des opérations du document d'objectifs	AC4	Etablir une topographie des cavités	①
		FA4	Diffuser la carte des risques d'effondrements	①
		AD6	Evaluer annuellement la gestion conduite	①
		AD7	Evaluer les objectifs du DOCOB	①

III – LES OBJECTIFS A LONG TERME

Sur le site, 4 objectifs à long terme peuvent être déclinés :

1 – Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris

Depuis plusieurs années, les chauves-souris et leur protection sont étudiées en Europe. Une forte diminution des effectifs est constatée. Les principales causes de disparition communes à toutes les espèces portent sur les gîtes (dérangements intempestifs, destruction des gîtes potentiels) et la nourriture (empoisonnement par ingestion d'insecticides, la diminution des proies, disparition des terrains de chasse). Pour préserver les populations de chauves-souris présentes sur le site, il est nécessaire d'intervenir sur leurs espaces vitaux. Les mesures de gestion seront donc orientées vers le maintien de deux éléments indispensables que sont les gîtes d'hibernation/d'accouplement représentés dans ce cas précis par les carrières souterraines ainsi que les territoires de chasse (milieu environnant).

Les actions relatives à la conservation et la restauration des habitats de chasse concernent la zone forestière du site.

2 – Améliorer les connaissances sur le site

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement de mieux comprendre le fonctionnement des populations de chauves-souris dans les carrières souterraines et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

De plus, les suivis permettent d'évaluer l'état des populations.

3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable à la conservation des populations de chauves-souris sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

4 – Assurer la gestion administrative et financière

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à la vie d'un site permettant sa préservation ainsi que la mise en œuvre des opérations de gestion dans de bonnes conditions. Elle comprend notamment la planification de la gestion et du budget, le suivi de la réalisation des opérations, ainsi que l'évaluation des objectifs du DOCOB.

IV – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

OBJ. PLAN 1.1.	Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Effondrements pouvant rendre inaccessible l'entrée des cavités pour les chauves-souris • Développement de la végétation pouvant rendre inaccessible l'entrée des cavités pour les chauves-souris • Dérangement des chauves-souris • Dépôts d'ordures aux entrées des carrières pouvant les rendre inaccessible • Exigences spécifiques des chauves-souris pour les accouplements
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir, voire augmenter les populations de chauves-souris en période d'hibernation et en période d'accouplements • Rendre l'accès aux cavités impossible aux personnes non autorisées
<i>Indicateurs de résultats</i>	- Evolution des populations de chauves-souris en période d'hibernation

Moyens mis en oeuvre

Code	Intitulé
Opérations administratives, de gestion ou de suivi	
AD 1	Protéger les cavités de manière contractuelle
AD 2	Protéger les cavités de manière réglementaire
GH 1	Protéger la carrière « Coteau Gérard » par un dispositif de fermeture
PO 1	Vérifier l'état des infrastructures existantes
PO 2	Surveiller les conditions écologiques des cavités
IO 1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB	
SE 1	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale
AC 3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage

OBJ. PLAN 1.2.	Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques sylvicoles plus ou moins en cohérence avec la conservation des chauves-souris (Présence de plantation de résineux, peuplements forestiers jeunes à courte révolution) • Evolution défavorable du milieu environnant par la diminution de milieux favorables aux chauves-souris • Disparition de gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, voire augmentation, du pourcentage d'habitats favorables aux chauves-souris • Connaissances sur les colonies de mise-bas proches du site Natura 2000
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces (et nombre) des parcelles concernées par la signature de contrats Natura 2000 et de la charte Natura 2000 - Pourcentage de milieux favorables aux chauves-souris - Effectifs de chauves-souris en période estivale autour du site Natura 2000

Moyens mis en oeuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
-------------	-----------------

Opérations administratives, de gestion ou de suivi

AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris
AD4	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier
AD5	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle
GH2	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales
GH3	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés
GH4	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants

Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif du DOCOB

SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons
SE3	Suivre l'évolution du milieu environnant

OBJ. PLAN 2.1.	Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris
<i>Objectif à long terme visé</i>	Améliorer les connaissances sur le site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<p>Manque de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la fréquentation des espèces en période de transit et d'estivage • sur les caractéristiques physiques du site • sur les potentialités en arbres-gîtes • sur le développement précis des cavités
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance sur l'utilisation des cavités tout au long de l'année • Connaissances sur le développement souterrain (et correspondance aérienne) des carrières
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Topographie des cavités - Effectifs de chauves-souris dans les cavités en période estivale et en période automnale

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AC 2	Suivre les paramètres physiques des cavités
AC 3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage
AC 4	Etablir une topographie des cavités

OBJ. PLAN 3.1.	Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site
<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de préserver le site • Existence d'un public intéressé par la découverte des chauves-souris
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération de l'enjeu du site par la population locale et les acteurs locaux
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations de communication réalisées - Nombre d'entretiens (et type de relationnel) avec les acteurs locaux et les propriétaires

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
FA 1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
FA 2	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires
FA 3	Concevoir et entretenir des panneaux d'information

OBJ. PLAN 3.2.	Informers les usagers du site et les propriétaires sur les risques liés aux carrières souterraines
<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
<i>Facteur influençant la gestion</i>	Risques d'effondrements liés aux réseaux de galeries souterraines
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération des risques liés aux effondrements par la population locale et les acteurs locaux
<i>Indicateurs de résultats</i>	- Nombre de personnes sensibilisées

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AC 4	Etablir une topographie des cavités
FA 4	Diffuser la carte des risques d'effondrements

OBJ. PLAN 4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre des opérations du DOCOB	
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion administrative et financière
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> -
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les espèces de chauves-souris du site
<i>Résultats attendus</i>	Mettre en œuvre, organiser et se donner les moyens de réaliser les opérations prévues dans le DOCOB
<i>Indicateurs de résultats</i>	Degré de réalisation des opérations à intégrer dans un bilan d'activités annuel

Moyens mis en œuvre

<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AD 6	Evaluer annuellement la gestion conduite
AD 7	Evaluer les objectifs du DOCOB

V – LES OPERATIONS

La proposition générale des actions a fait l'objet d'une réunion avec les propriétaires concernés par le périmètre Natura 2000, le 18 décembre 2012.

Annexe 11. *Compte-rendu de la réunion d'information à l'attention des propriétaires (18/12/12)*

1 – Gestion administrative (AD)

Action AD1	Protéger les cavités de manière contractuelle	Priorité 1						
<i>Espèces cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à prendre contact avec les propriétaires et à leur proposer la signature d'une convention ou d'un bail de location en faveur de la protection des cavités. L'objectif est d'éviter tout aménagement ou travaux pouvant nuire aux chauves-souris et de pouvoir réaliser les suivis scientifiques et les opérations de gestion.							
<i>Surface d'intervention</i>	Entrées des cavités							
<i>Organisation générale</i>	Prise de contact avec les propriétaires des entrées de cavités, rédaction d'une proposition de convention ou bail, échanges avec les propriétaires, signature de la convention ou du bail. La convention ou le bail devra contenir au minimum les éléments suivants : - Pour tout aménagement réalisé par le propriétaire dans le site, le gestionnaire du site sera consulté. - Le propriétaire autorise le gestionnaire du site à réaliser ou à faire réaliser toute opération nécessaire à la protection des chauves-souris. - Le propriétaire autorise le suivi scientifique du site.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de convention ou bail signé							
<i>Pilote de l'action</i>	Structure gestionnaire d'espaces naturels							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	5						5	Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (j.)	5	0	0	0	0	0	5	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	2 450	0	0	0	0	0	2 450	Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (€)	2 450	0	0	0	0	0	2 450	

Action AD2	Protéger les cavités de manière réglementaire	Priorité 1						
<i>Espèces cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à proposer aux propriétaires et aux services de l'Etat une protection forte pour les cavités du site afin d'assurer leur protection à long terme.							
<i>Surface d'intervention</i>	Entrées des cavités							
<i>Organisation générale</i>	Prise de contact avec le(s) propriétaire(s) et les services de l'Etat, choix d'un dispositif de protection (ex : Arrêté municipal ou Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), montage et suivi du dossier de protection, échanges avec les services de l'Etat. Les carrières souterraines de Chaumont-Choignes font partie des sites à chiroptères dont la protection a été proposée dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) Champagne-Ardenne.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Arrêté municipal ou APPB signé par le Préfet ou autre dispositif de protection réglementaire							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact avec propriétaires et services de l'Etat	2						2	Animateur du site Natura 2000
Montage d'un dossier de mise en protection		5					5	
Suivi du dossier			2				2	
Total (j.)	2	5	2	0	0	0	9	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact avec propriétaires et services de l'Etat	980	0	0	0	0	0	980	Animateur du site Natura 2000
Montage d'un dossier de mise en protection	0	2 450	0	0	0	0	2 450	
Suivi du dossier	0	0	980	0	0	0	980	
Total (€)	980	2 450	980	0	0	0	4 410	

Action	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris							Priorité
AD3								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste, pour l'animateur du DOCOB, à assurer une surveillance des projets d'aménagement pouvant avoir un impact sur les espèces du site Natura 2000. De plus, l'animateur du site veillera à informer la population et les acteurs locaux sur le régime d'évaluation des incidences.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	L'animateur du DOCOB devra veiller à recenser les projets amenant à des changements dans le site Natura 2000 et pouvant potentiellement nuire aux espèces du site Natura 2000 et amener à des changements dans le site Natura 2000: - Projets d'infrastructures routières, projets éoliens, - Remembrements - Plans locaux d'urbanisme - Projets soumis à évaluation des incidences							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Liste des projets recensés par l'animateur du site							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance des projets et communication sur l'évaluation des incidences	1	1	1	1	1	1	6	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	6	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance des projets et communication sur l'évaluation des incidences	490	490	490	490	490	490	2 940	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	490	490	490	490	490	490	2 940	

Action	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier	Priorité
AD4		2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières	
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à inciter les exploitants et propriétaires forestiers à la mise en place de mesures favorables aux chauves-souris. Les acteurs du monde forestier pourront être réunis pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie/écologie des chauves-souris, présenter des mesures de protection.	
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (10,11 ha)	
<i>Organisation générale</i>	Ces actions pourront prendre des formes différentes : rencontres individuelles, conférence suivie d'une sortie terrain, formation à la reconnaissance d'arbres-gîtes à chauves-souris, réunion d'information, etc. Ce temps de concertation doit permettre la mise en place des actions suivantes : - GH2 : Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales - GH3 : Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés - GH4 : Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation	
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu des rencontres avec les exploitants forestiers	
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000	

<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde forestier		2		2		2	6	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	0	2	0	2	0	2	6	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Sensibilisation du monde forestier	0	980	0	980	0	980	2 940	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	0	980	0	980	0	980	2 940	

Action	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle							Priorité
AD5								3
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées en particulier							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à prendre contact avec les propriétaires et à leur proposer la signature d'une convention ou d'un bail de location en faveur de la protection des gîtes de mise-bas. L'objectif est d'éviter tout aménagement ou travaux pouvant nuire aux chauves-souris et de pouvoir réaliser le suivi scientifique.							
<i>Surface d'intervention</i>	Gîte de mise-bas découverts autour du site Natura 2000							
<i>Organisation générale</i>	<p>En fonction de l'action AC1, qui doit permettre la découverte de gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000 :</p> <p>Prise de contact avec les propriétaires de gîtes de mise-bas, rédaction d'une proposition de convention ou bail, échanges avec les propriétaires, signature de la convention ou du bail. La convention ou le bail devra contenir au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tout aménagement réalisé par le propriétaire dans le site, le gestionnaire du site sera consulté. - Le propriétaire autorise le gestionnaire du site à réaliser ou à faire réaliser toute opération nécessaire à la protection des chauves-souris. - Le propriétaire autorise le suivi scientifique du site. 							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de convention ou bail signé(s)							
<i>Pilote de l'action</i>	Structure gestionnaire d'espaces naturels							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours							Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (j.)	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours							
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contact et proposition de convention ou bail avec propriétaires	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €							Structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (€)	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €							

Action	Evaluer annuellement la gestion conduite							Priorité
AD6								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à rédiger un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du COPIL et aux services de l'Etat.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Dans le compte-rendu annuel seront mis en avant : les résultats des suivis écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées), la description des opérations menées (ex : date et lieux des opérations de communication, etc.), l'état d'avancement des opérations, les coûts de gestion et de suivi du site. Par ailleurs, la base de données SUDOCO sera complétée chaque année.</p> <p>De plus, un compte-rendu triennal synthétisera les actions réalisées tous les 3 ans.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Compte-rendu annuel d'animation, compte rendu triennal d'animation							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction d'un compte-rendu annuel	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	9	Animateur du site Natura 2000
Rédaction d'un compte-rendu triennal			1			1	2	
Saisie des données sous SUDOCO	2	1	1	1	1	1	7	
Total (j.)	3,5	2,5	3,5	2,5	2,5	3,5	18	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Rédaction d'un compte-rendu annuel	735	735	735	735	735	735	4 410	Animateur du site Natura 2000
Rédaction d'un compte-rendu triennal	0	0	490	0	0	490	980	
Saisie des données sous SUDOCO	980	490	490	490	490	490	3 430	
Total (€)	1 715	1 225	1 715	1 225	1 225	1 715	8 820	

Action	Priorité
AD7	1
Evaluer les objectifs du DOCOB	
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à rédiger un compte-rendu des actions engagées au cours des 6 années du DOCOB, avec une évaluation des objectifs du DOCOB, ce qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du COPIL et aux services de l'Etat.
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)
<i>Organisation générale</i>	Le compte-rendu fera apparaître : l'actualisation des connaissances sur le site, l'évaluation de chaque objectif et opération de gestion (pertinence, coûts...), les propositions pour la gestion à conduire à venir. Une proposition de modification du périmètre Natura 2000 pourra être proposée dans ce cadre, en particulier si une colonie de mise-bas venait à être découverte dans les cavités (Action AC3).
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR
<i>Indicateur d'action</i>	Rapport d'évaluation du DOCOB
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000

Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Evaluation des objectifs						4	4	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	0	0	0	0	0	4	4	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Evaluation des objectifs	0	0	0	0	0	1 960	1 960	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	0	0	0	0	0	1 960	1 960	

2 – Suivis (SE)

Un cahier des charges pour la réalisation de suivis scientifiques à l'échelle régionale est actuellement en cours d'élaboration. Les actions de suivis et d'amélioration des connaissances présentées dans le document d'objectifs le sont à titre indicatif afin de formaliser le besoin et ne feront pas nécessairement partie de l'animation à proprement parler. La réalisation éventuelle de ces opérations sera soumise à arbitrage financier des services de l'état.

Action	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale	Priorité
SE1		1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées en particulier	
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> • un comptage annuel des 2 cavités en période d'hibernation (Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation des chauves-souris) 	
<i>Surface d'intervention</i>	Carrières souterraines	
<i>Organisation générale</i>	Après prise de contact avec les propriétaires afin de définir une date d'inventaire, réalisation d'un comptage à vue par an par cavité. Les comptages à vue devront être réalisés chaque hiver en janvier (approximativement à la même période) pour qu'ils puissent être comparés. Les emplacements des chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées) devront être reportés sur un plan des cavités, dans la mesure du possible.	
	Cette action doit permettre l'évaluation de l'état des populations des 3 espèces principales du site Natura 2000. De ce fait, elle sera liée au cahier des charges "Evaluation de l'état de conservation Espèces et Habitats" de la DREAL Champagne-Ardenne (prévu en 2013).	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation ou suivi régional	
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR ou à préciser	
<i>Indicateur d'action</i>	Effectifs recensés par année, évolution entre état initial (année n) et année n+5	
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...	

Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage hivernal	1	1	1	1	1	1	6	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	6	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage hivernal	490	490	490	490	490	490	2 940	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	490	490	490	490	490	490	2 940	

Action SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons	Priorité 2						
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre l'utilisation des milieux naturels du site en quantifiant l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons. Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation des territoires de chasse pour les chauves-souris. Ce suivi permettra aussi d'actualiser les statuts des espèces de chauves-souris du site Natura 2000.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Le suivi de l'activité se fera au détecteur ultrasons, deux fois en 6 ans, pour comparaison (année n et année n+5). Des points d'écoute seront définis dans les différents milieux naturels du site. Pour chaque point d'écoute, le nombre de contacts sera comptabilisé par groupe d'espèces (mode hétérodyne). L'identification des espèces (mode expansion de temps) sera également réalisé, afin de lister les espèces chassant dans le site Natura 2000.</p> <p>Le suivi sera réalisé sur toute la période d'activité des chauves-souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transit printanier et gestation (avril/mai) - Mise bas et élevage des jeunes (juin/juillet), - Accouplement, émancipation des jeunes et transit (août/septembre). <p>Les prospections de terrain sont réalisées en respectant les conditions suivantes : Température supérieure à 10°C, vent nul ou faible, absence de pluie, pas de pleine lune, prospections entre 0.5 et 2.5 heures après le coucher du soleil.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation ou suivi régional							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR ou à préciser							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'espèces recensées et pourcentage d'activité par groupes d'espèces par milieux naturels, évolution entre état initial (année n) et année n+5							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Suivi au détecteur	6					6	12	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des sons et des résultats, rédaction d'un bilan	3					3	6	
Total (j.)	9	0	0	0	0	9	18	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Suivi au détecteur	2 940	0	0	0	0	2 940	5 880	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Analyse des sons et des résultats, rédaction d'un bilan	1 470	0	0	0	0	1 470	2 940	
Total (€)	4 410	0	0	0	0	4 410	8 820	

Action	Suivre l'évolution des milieux naturels							Priorité
SE3								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à suivre l'évolution du milieu environnant qui est utilisé par les chauves-souris en période de transit et d'estivage comme terrain de chasse. Ce suivi sera un indicateur de l'état de conservation des territoires de chasse pour les chauves-souris.							
<i>Surface d'intervention</i>	Site Natura 2000 (et alentours)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Le suivi de l'évolution du milieu environnant se fera à l'aide de photos aériennes et de vérifications sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le périmètre Natura 2000, - dans un rayon de 2 kilomètres autour du site Natura 2000, si une colonie de mise-bas est découverte dans les cavités (action AC3). <p>Les milieux favorables, peu favorables et non favorables aux chauves-souris devront être cartographiés et leur surfaces mesurées. Les parts respectives de chaque type de milieu seront comparées.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Cartographie des milieux naturels et pourcentage de milieux favorables aux chauves-souris (Périmètre Natura et rayon de 2 km autour du site si découverte de mise-bas dans les cavités)							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Cartographie du milieu environnant						3	3	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	0	0	0	0	3	3	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Cartographie du milieu environnant	0	0	0	0	0	1 470	1 470	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	0	0	0	0	0	1 470	1 470	

3 – Etudes, inventaires pour l'amélioration des connaissances (AC)

Action AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000							Priorité 3
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à compléter les données connues actuellement autour du site Natura 2000 en réalisant des prospections en période estivale, afin de connaître les colonies de mise-bas existants autour du site.							
<i>Surface d'intervention</i>	Communes situées autour du site Natura 2000 (Rayon de 10 km)							
<i>Organisation générale</i>	Des recherches seront organisées, dans un rayon de 10 km autour du site, afin de repérer des gîtes utilisés par les chauves-souris en période de mise-bas. Ces recherches seront réalisées dans les bâtiments communaux, les ponts et, dans la mesure du possible, dans les bâtiments privés (après contact avec la population locale). Période de réalisation des inventaires : en journée, en juin-juillet.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de sites de mise-bas découverts/Nombre de sites prospectés							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contactés avec les communes et la population ; prospections		3					3	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	3	0	0	0	0	3	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Contactés avec les communes et la population ; prospections	0	1 470	0	0	0	0	1 470	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	0	1 470	0	0	0	0	1 470	

Action AC2	Suivre les paramètres physiques des cavités							Priorité 2	
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris, en particulier le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées								
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à mesurer régulièrement la température et l'hygrométrie à l'intérieur des cavités grâce à des enregistreurs et mettre en relation les données enregistrées avec l'évolution spatiale et temporelle des populations de chauves-souris.								
<i>Surface d'intervention</i>	Carrières souterraines								
<i>Organisation générale</i>	<p>Le suivi des paramètres physiques a pour principal objectif de comprendre les relations qui lient les paramètres physiques à la présence des Petits Rhinolophes et des Murins à oreilles échancrées dans les 2 carrières en période hivernale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 enregistreurs seront placés dans la carrière "La Maladière", - 1 enregistreur sera placé dans la carrière "Coteau Gérard". <p>Les enregistreurs pourront être posés en période d'hibernation. L'analyse des données recueillies devra être associée aux données recueillies dans le cadre de l'opérations SE1.</p>								
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation								
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR								
<i>Indicateur d'action</i>	Relevés de température comparés aux effectifs hivernaux de chauves-souris								
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...								
Calendrier d'intervention									
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Pose des thermomètres	Lors de l'action SE1 ou AC3							0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Achat des thermomètres							0		
Suivis et analyse des données	2	1	1	1	1	1	7		
Total (j.)	2	1	1	1	1	1	7		
Estimation financière									
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Pose des thermomètres	0							0	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Achat des thermomètres	sur devis	0	0	0	0	0	0		
Suivis et analyse des données	980	490	490	490	490	490	3 430		
Total (€)	980	490	490	490	490	490	Min. 3430		

Action AC3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage	Priorité 1
Espèces/Habitats cibles	Toutes les espèces de chauves-souris	
Description de l'action	Cette action consiste à améliorer les connaissances sur l'utilisation des cavités en période de transit (captures, suivis au détecteur), ainsi qu'en période estivale (comptages à vue).	
Surface d'intervention	Carrières souterraines	
Organisation générale	<p>Des comptages à vue seront réalisés à l'intérieur des 2 cavités, notamment pour savoir si les cavités sont utilisées comme site de mise-bas :</p> <p>- En période d'estivage : 1 comptage au début du mois de juillet (années n+1 et n+6)</p> <p>Afin d'étudier le phénomène des "regroupements automnaux", un suivi de l'activité se fera par 2 techniques à l'entrée de la carrière "Coteau Gérard", notamment afin de comparer l'activité avant et après la pose d'un dispositif de fermeture devant cette cavité (Action GH1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un détecteur/enregistreur type ANABAT (division de fréquence) placé à une dizaine de mètres de l'entrée de la cavité, permettant d'évaluer de manière journalière l'activité globale des chauves-souris (pendant un mois) • Deux à trois captures à l'aide de filets (ou harp trap), permettant de connaître les espèces fréquentant le site, leur nombre, leur sexe (mâles/femelles), leur état sexuel. <p>Afin d'étudier le phénomène des "regroupements automnaux", un suivi de l'activité se fera par une seule technique à l'entrée de la carrière "La Maladière" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un détecteur/enregistreur type ANABAT (division de fréquence) placé à une dizaine de mètres de l'entrée de la cavité, permettant d'évaluer de manière journalière l'activité globale des chauves-souris. 	
Outil de mise en œuvre	Programme pluri-annuel d'animation	
Financement	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR	
Indicateur d'action	Effectifs recensés en période estivale et en période de transit	
Pilote de l'action	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...	

Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage en période estivale	1					1	2	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Etude des regroupements automnaux (Coteau Gérard)		10			10		20	
Etude des regroupements automnaux (La Maladière)			7				7	
Total (j.)	1	10	7	0	10	1	29	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Comptage en période estivale	490	0	0	0	0	490	980	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Etude des regroupements automnaux (Coteau Gérard)	0	4 900	0	0	4 900	0	9 800	
Etude des regroupements automnaux (La Maladière)	0	0	3 430	0	0	0	3 430	
Total (€)	490	4 900	3 430	0	4 900	490	14 210	

Action								Priorité	
AC4	Etablir une topographie des cavités							1	
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	-								
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à faire réaliser une topographie des 2 cavités afin d'obtenir un plan pour la réalisation des comptages et de connaître le développement des carrières (carte des risques d'effondrements).								
<i>Surface d'intervention</i>	Carrières souterraines								
<i>Organisation générale</i>	L'animateur du site prendra contact avec des spécialistes pouvant réaliser une topographie des cavités (ex : spéléologues, bureau d'études). Une estimation financière pourra être réalisée, par exemple en la programmant en même temps que l'opération SE1								
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation								
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR								
<i>Indicateur d'action</i>	Plan des cavités et carte des risques d'effondrements								
<i>Pilote de l'action</i>	Bureau d'études, spéléologues								
Calendrier d'intervention									
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Topographie des cavités							0	Bureau d'études, spéléologues	
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0		
Estimation financière									
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Topographie des cavités	Sur devis							0	Bureau d'études, spéléologues
Total (€)	0	0	0	0	0	0	0		

4 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA)

Action	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale							Priorité
FA1								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser des actions de communication (au minimum une fois par an) auprès de la population et les acteurs locaux pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir la biologie/écologie des chauves-souris.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>Ces actions pourront prendre des formes différentes : conférence suivie d'une sortie terrain pour la population, animation pour les scolaires, article de presse, articles dans les bulletins communaux, etc.</p> <p>En particulier, un document synthétique (1-2 pages) sera rédigé à l'attention de la population locale : il comprendra des recommandations générales vis à vis des chauves-souris (sans informations sur les carrières souterraines). Ce document sera mis à disposition des habitants dans les mairies de Chamarandes-Choignes et Chaumont.</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'actions de communication réalisées/Nombre de participants							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Actions de sensibilisation	1	1	1	1	1	1	6	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	6	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Actions de sensibilisation	490	490	490	490	490	490	2 940	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	490	490	490	490	490	490	2 940	

Action	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires							Priorité
FA2								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à informer les propriétaires de terrains inclus dans le site Natura 2000 sur les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000.							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	Les propriétaires privés ou les communes qui possèdent une propriété dans le site Natura 2000 seront informés régulièrement des actions menées (suivis, gestion, etc.), par le biais de courriers ou de réunions d'informations.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre d'opérations de communication réalisées							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Communication vis-à-vis des propriétaires		1		1		1	3	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	0	1	0	1	0	1	3	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Communication vis-à-vis des propriétaires	0	490	0	490	0	490	1 470	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	0	490	0	490	0	490	1 470	

Action	Concevoir et entretenir des panneaux d'information							Priorité	
FA3								2	
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris								
<i>Description de l'action</i>	Des panneaux pourront être mis en place aux entrées des carrières pour informer les personnes fréquentant le site qu'il est formellement interdit de pénétrer à l'intérieur des cavités. Ces panneaux n'auront pas d'objectif pédagogique.								
<i>Surface d'intervention</i>	Entrées des cavités								
<i>Organisation générale</i>	<p>2 panneaux d'information seront nécessaires (1 à l'entrée de chaque cavité). Un troisième exemplaire de panneau pourra être conçu, en cas de dégradation de l'un des panneaux posés.</p> <p>Les panneaux se présenteront sous un format A3 couleur avec un support en bois traité.</p> <p>La conception et la pose des panneaux feront l'objet d'un contrat Natura 2000 (A32326P "Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact").</p> <p>Les panneaux seront posés derrière les dispositifs de fermeture des cavités (clôture...), afin de les préserver au maximum d'éventuels actes de vandalisme.</p>								
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000								
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH								
<i>Indicateur d'action</i>	Photographie des panneaux sur le site								
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000								
Calendrier d'intervention									
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Montage d'un contrat Natura 2000			2				2	Animateur du site Natura 2000	
Conception, impression et pose des panneaux	Dans le cadre d'un contrat Natura 2000								0
Total (j.)	0	0	2	0	0	0	2		
Estimation financière									
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Montage d'un contrat Natura 2000	0	0	980	0	0	0	980	Animateur du site Natura 2000	
Conception, impression et pose des panneaux	En fonction du contrat Natura 2000								0
Total (€)	0	0	980	0	0	0	Min. 980		

Action	Diffuser la carte des risques d'effondrements							Priorité
FA4								1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	/							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à diffuser la carte des risques d'effondrements réalisée dans le cadre de l'action AC4 (topographie des cavités).							
<i>Surface d'intervention</i>	Intégralité du site Natura 2000 (20,3 ha)							
<i>Organisation générale</i>	La carte des risques d'effondrements pourra être diffusée par courrier : - aux propriétaires concernés par le site Natura 2000, - aux propriétaires et exploitants des zones alentours concernées par les risques, - aux acteurs locaux, - aux communes du site (via des informations en mairies par exemple).							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de diffusions de la carte							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour						Total	Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6		
Diffusion de la carte des risques d'effondrements					2		2	Animateur du site Natura 2000
Total (j.)	0	0	0	0	2	0	2	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€						Total	Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6		
Diffusion de la carte des risques d'effondrements	0	0	0	0	980	0	980	Animateur du site Natura 2000
Total (€)	0	0	0	0	980	0	980	

5 – Gestion des habitats (GH)

Action								Priorité
GH1	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture							1
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à poser une protection physique à l'entrée de la carrière "Coteau Gérard" afin d'augmenter le potentiel d'accueil de cette cavité en période hivernale (en empêchant la pénétration humaine), tout en permettant le phénomène des "regroupements automnaux".							
<i>Surface d'intervention</i>	Carrière "Coteau Gérard"							
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette opération sera réalisée avec l'accord de la commune de Chamarandes-Choignes (propriétaire de l'entrée de la carrière). Une grille ou clôture sera posé(e) à l'entrée de la cavité, tout en laissant un passage pour les chiroptères en vol (pour permettre les regroupements automnaux).</p> <p>Il pourra s'agir, par exemple, d'une clôture placée à quelques mètres en retrait de l'entrée, avec barreaux verticaux d'environ 2 mètres de hauteur, avec dispositif empêchant un passage humain. Une porte dans la clôture permettra un accès à l'intérieur, avec un cadenas renforcé, placé côté intérieur de la clôture (afin d'éviter une dégradation).</p> <p>Bien que la grille soit posée à l'extérieur de la carrière, les travaux de pose seront à éviter de septembre à mars, afin de ne pas perturber les regroupements automnaux et l'hivernation.</p> <p>Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 (A32323P - "Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site").</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323B du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Photographie du dispositif de fermeture							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000, avec la commune de Chamarandes-Choignes et une structure gestionnaire d'espaces naturels							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Montage d'un contrat Natura 2000		3					3	Animateur du site Natura 2000, avec la commune de Chamarandes-Choignes et une structure gestionnaire d'espaces naturels
Conception et pose du dispositif de fermeture	Dans le cadre d'un contrat Natura 2000						0	
Total (j.)	0	3	0	0	0	0	3	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Montage d'un contrat Natura 2000	0	1 470	0	0	0	0	1 470	Animateur du site Natura 2000, avec la commune de Chamarandes-Choignes et une structure gestionnaire d'espaces naturels
Conception et pose du dispositif de fermeture	En fonction du contrat Natura 2000							
Total (€)	0	1 470	0	0	0	0	Min. 1470	

Action	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	Priorité
GH2		2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières	
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à diversifier les essences et la structure des peuplements forestiers du site Natura 2000, en favorisant les essences locales. Les chauves-souris ont besoin de cette diversité de paysage car selon la période de l'année et selon les espèces, celles-ci chassent différents types d'insectes présents dans cette mosaïque de milieux.	
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (10,11 ha)	
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4.</p> <p>Pour la mise en oeuvre de l'action GH2, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 pourra être proposée. L'opération GH2 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F 22713 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (pour des travaux de diversification écologique des peuplements et l'accompagnement du retour du feuillu dans les peuplement résineux) - F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive 	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH	
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)	
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts	

<i>Calendrier d'intervention</i>								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Estimation financière</i>								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées							

Action	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés							Priorité
GH3								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Espèces de chauves-souris forestières							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés dans le but de favoriser l'abondance et la diversité en insectes dans ces zones. Les arbres âgés sont utilisés également comme gîte pour les chauves-souris notamment par le Murin de Bechstein.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (10,11 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4.</p> <p>Pour la mise en oeuvre de l'action GH3, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 forestier pourra être proposée. L'opération GH3 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :</p> <p>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées							

Action	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants							Priorité
GH4								2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Murin de Bechstein et autres espèces forestières							
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à maintenir sur pied des arbres morts ou dépérissants (3 arbres/hectare en moyenne), dans le but de favoriser les cavités arboricoles pour les chiroptères. Les arbres sont en effet utilisés comme gîtes par les chauves-souris (anciennes cavités de pics, fissures, écorces décollées) en période de mise-bas et d'hibernation. De plus, le maintien au sol des arbres morts permet de favoriser l'abondance et la diversité en insectes dans ces zones.							
<i>Surface d'intervention</i>	Zones forestières du site Natura 2000 (10,11 ha)							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'incitation des exploitants et des propriétaires forestiers pour la réalisation de cette opération sera réalisée dans le cadre de l'action AD4.</p> <p>Pour la mise en oeuvre de l'action GH4, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 forestier pourra être proposée. L'opération GH4 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :</p> <p>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Contrat Natura 2000 forestier, charte Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 227 du PDRH							
<i>Indicateur d'action</i>	Nombre de contrats Natura 2000 signés/Nombre de signataires de la charte Natura 2000 (et surfaces concernées)							
<i>Pilote de l'action</i>	Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Incitation dans le cadre de l'opération AD4							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Mise en place de contrat Natura 2000, signature de la charte Natura 2000	Le coût de l'opération sera fonction du nombre et du type de mesures contractées par les propriétaires et les gestionnaires.							Exploitants et propriétaires forestiers / Office national des forêts
Total (€)	En fonction des mesures contractées							

6– Police et surveillance (PO)

Action								Priorité	
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes							2	
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris								
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à vérifier l'état de la clôture devant l'entrée de la carrière "La Maladière", ainsi que l'état des panneaux devant être posés à l'entrées des cavités (action FA3).								
<i>Surface d'intervention</i>	Panneaux et clôture de protection de la carrière "La Maladière"								
<i>Organisation générale</i>	Des actes de malveillances ou de négligences sont possibles. De ce fait, l'état des infrastructures sera noté lors des comptages et passages sur le site Natura 2000 (notamment lors des actions SE1 et AC3). L'animateur synthétisera les problèmes de vandalisme rencontrés et en fera part aux services de l'Etat et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en particulier.								
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation								
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR								
<i>Indicateur d'action</i>	Liste des constatations								
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...								
Calendrier d'intervention									
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Vérification de l'état de la clôture et des panneaux	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3							Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...	
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0		
Estimation financière									
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels	
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total		
Vérification de l'état de la clôture et des panneaux	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3							Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...	
Total (€)									0

Action								Priorité
PO2	Surveiller les conditions écologiques des cavités							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Les conditions écologiques dans les cavités sont actuellement favorables à l'accueil des chauves-souris. Par contre, il est important de surveiller périodiquement les cavités pour observer si : - des effondrements se sont produits, - les entrées ne sont pas bouchées par des ordures ou de la végétation.							
<i>Surface d'intervention</i>	Carrières souterraines							
<i>Organisation générale</i>	Une vérification visuelle sera réalisée pendant les comptages. Cette surveillance permet de prendre le plus vite possible des mesures adéquates si un effondrement venait à se produire ou si les entrées venaient à être bouchées.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Liste et localisation des constatations							
<i>Pilote de l'action</i>	Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance de l'état des carrières	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3							Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (j.)	0	0	0	0	0	0	0	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Surveillance de l'état des carrières	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3							Association de protection de la nature (APN), Bureau d'études...
Total (€)	En fonction des mesures contractées						0	

7- Entretien des infrastructures (IO)

Action								Priorité
IO1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités							2
<i>Espèces/Habitats cibles</i>	Toutes les espèces de chauves-souris							
<i>Description de l'action</i>	Cette action consiste à entretenir la clôture devant la carrière "La Maladière", ainsi que celle prévue devant la carrière "Coteau Gérard", pour éviter qu'elles ne soient dégradées par l'usure du temps ou si celles-ci ont fait l'objet d'un acte de vandalisme. Cette action consiste aussi à éviter l'envahissement par la végétation des entrées qui peut rendre progressivement inaccessibles les cavités pour les chauves-souris.							
<i>Surface d'intervention</i>	Entrées des cavités							
<i>Organisation générale</i>	L'entretien comprend : - le changement des cadenas endommagés, - l'application de graisse au niveau des ouvertures des grilles, - l'application d'une couche de peinture si nécessaire, - la recherche de financements pour une réparation si cela s'avère nécessaire. Si nécessaire, la coupe de la végétation à l'entrée des cavités sera réalisée à l'aide d'un coupe branche ou d'un croissant.							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Programme pluri-annuel d'animation							
<i>Financement</i>	Etat/FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Indicateur d'action</i>	Liste et date des opérations d'entretien réalisées							
<i>Pilote de l'action</i>	Animateur du site Natura 2000, structure gestionnaire d'espaces naturels							
Calendrier d'intervention								
Résumé de l'opération	Nb jour							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Entretien des dispositifs de fermeture et des entrées	1	1	1	1	1	1	6	Animateur du site Natura 2000, structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (j.)	1	1	1	1	1	1	6	
Estimation financière								
Résumé de l'opération	€							Maîtres d'œuvres potentiels
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total	
Entretien des dispositifs de fermeture et des entrées	490	490	490	490	490	490	2 940	Animateur du site Natura 2000, structure gestionnaire d'espaces naturels
Total (€)	490	490	490	490	490	490	2 940	

VI – PROGRAMMATION**1 – Calendrier prévisionnel**

N°	Intitulé des actions	Priorité	Nombre de jours						Total
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	
AD1	Protéger les cavités de manière contractuelle	①	5	0	0	0	0	0	5
AD2	Protéger les cavités de manière réglementaire	①	2	5	2	0	0	0	9
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris	①	1	1	1	1	1	1	6
AD4	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier	②	0	2	0	2	0	2	6
AD5	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	③	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours						
AD6	Evaluer annuellement la gestion conduite	①	3,5	2,5	3,5	2,5	2,5	3,5	18
AD7	Evaluer les objectifs du DOCOB	①	0	0	0	0	0	4	4
SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale	①	1	1	1	1	1	1	6
SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons	②	9	0	0	0	0	9	18
SE3	Suivre l'évolution des milieux naturels	①	0	0	0	0	0	3	3
AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000	③	0	3	0	0	0	0	3
AC2	Suivre les paramètres physiques des cavités	②	2	1	1	1	1	1	7
AC3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage	①	1	10	7	0	10	1	29
AC4	Etablir une topographie des cavités	①	0	0	0	0	0	0	0
FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	①	1	1	1	1	1	1	6
FA2	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires	①	0	1	0	1	0	1	3
FA3	Concevoir et entretenir des panneaux d'information	②	0	0	2	0	0	0	2
FA4	Diffuser la carte des risques d'effondrements	①	0	0	0	0	2	0	2
GH1	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture	①	0	3	0	0	0	0	3
GH2	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	②	0	0	0	0	0	0	0
GH3	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	②	0	0	0	0	0	0	0
GH4	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants	②	0	0	0	0	0	0	0
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	②	0	0	0	0	0	0	0
PO2	Surveiller les conditions écologiques des cavités	②	0	0	0	0	0	0	0
IO1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités	②	1	1	1	1	1	1	6
Total Nombre de jours			26,5	31,5	19,5	10,5	19,5	28,5	136

2 – Programmation indicative des moyens humains et financiers

N°	Intitulé des actions	Priorité	Montant en €						Total
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	
AD1	Protéger les cavités de manière contractuelle	❶	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
AD2	Protéger les cavités de manière réglementaire	❶	980,00	2 450,00	980,00	0,00	0,00	0,00	4 410,00
AD3	Recenser et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris	❶	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	2 940,00
AD4	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier	❷	0,00	980,00	0,00	980,00	0,00	980,00	2 940,00
AD5	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	❸	Forfait par gîte de mise-bas : 1470 €						
AD6	Evaluer annuellement la gestion conduite	❶	1 715,00	1 225,00	1 715,00	1 225,00	1 225,00	1 715,00	8 820,00
AD7	Evaluer les objectifs du DOCOB	❶	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 960,00	1 960,00
SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale	❶	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	2 940,00
SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons	❷	4 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,00	8 820,00
SE3	Suivre l'évolution des milieux naturels	❶	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00	1 470,00
AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000	❸	0,00	1 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 470,00
AC2	Suivre les paramètres physiques des cavités	❷	490,00 et sur devis	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	Min. 3430
AC3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage	❶	490,00	4 900,00	3 430,00	0,00	4 900,00	490,00	14 210,00
AC4	Etablir une topographie des cavités	❶	sur devis						0,00
FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	❶	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	490,00	2 940,00
FA2	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires	❶	0,00	490,00	0,00	490,00	0,00	490,00	1 470,00
FA3	Concevoir et entretenir des panneaux d'information	❷	En fonction du contrat Natura 2000						Min. 980
FA4	Diffuser la carte des risques d'effondrements	❶	0,00	0,00	0,00	0,00	980,00	0,00	980,00
GH1	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture	❶	En fonction du contrat Natura 2000						
GH2	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	❷	En fonction des mesures contractées						
GH3	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	❷	En fonction des mesures contractées						
GH4	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou déperissants	❷	En fonction des mesures contractées						
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	❷	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3						
PO2	Surveiller les conditions écologiques des cavités	❷	Dans le cadre des opérations SE1 et AC3						
IO1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités	❷	490	490	490	490	490	490	2 940

Total Montant financier (€)

12 005,00	13 965,00	8 575,00	5 145,00	9 555,00	13 965,00	60 760,00
-----------	-----------	----------	----------	----------	-----------	------------------

Estimation financière basée sur un coût journalier de : 490 €

BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Ed. Biotope. 542 pp.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 2003. *CORINE biotopes, Version originale, Types d'habitats français*. ENGREF - ATEN, 175 p.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste rouge de Champagne-Ardenne – Habitats*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-9 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007. *Liste Rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères*, validée le 14 avril 2007, avis n°2007-2 du CSRPN.

Conseil général Haute-Marne, 2007, Chaumont, groupe sculpté : sépulcre, Contrat de Plan Etat-Région Champagne-Ardenne 2000-2006

COUNCIL DIRECTIVE 92/43/EEC of the 21 May 1992 on the conservation of natural habitats and of wild fauna and flora.

DIETZ C., VON HELVERSON O., NILL D, 2009 – *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*. 399 pp.

PARISE C., 2009 – Plan régional d'actions en faveur des chiroptères Champagne-Ardenne 2009-2013, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 97 p.

PORCHEROT J., 1987 – *La carrière souterraine La Maladière, Chaumont, Haute-Marne*

Préfecture de Haute-Marne, 1923, Etat des carrières – Commune de Chaumont

Préfecture de Haute-Marne, 1923, Etat des carrières – Commune de Choignes

Préfecture de Haute-Marne, 1925, Etat des carrières – Commune de Chamarandes

ANNEXES

- ANNEXE 1. ARRETE DE CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
- ANNEXE 2. COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
- ANNEXE 3. FICHES D'INVENTAIRES (ZNIEFF, NATURA 2000)
- ANNEXE 4. ETAT DU PARCELLAIRE (LISTE DES PARCELLES ET DES PROPRIETAIRES)
- ANNEXE 5. DONNEES CONNUES DANS LE SITE NATURA 2000
- ANNEXE 6. FICHES DE DESCRIPTION DES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS PATRIMONIALES
- ANNEXE 7. FICHES DE DESCRIPTION DES CARRIERES SOUTERRAINES
- ANNEXE 8. METHODE D'EVALUATION DES SITES A CHIROPTERES ET EVALUATION DES CARRIERES SOUTERRAINES.
- ANNEXE 9. REPARTITION DES SITES D'HIBERNATION CONNUS AUTOUR DES CARRIERES DE CHAUMONT-CHOIGNES
- ANNEXE 10. CHARTE NATURA 2000 DU SITE 104
- ANNEXE 11. COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES (18/12/12)

Annexe 1

ARRETE DE CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2102003 « Anciennes carrières souterraines de Chaumont-Choignes » (n° régional 104)

n° 2845 du 29 OCT. 2009

Le Préfet du département de la Haute-Marne,

VU :

- la directive européenne n°92-43/ CEE du Conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- le Code de l'environnement, notamment les articles L. 414-2, R.414-8 à R.414-10 ;
- le décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;
- le décret du 26 juillet 2006, relatif à la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000 ;
- considérant la nécessité d'associer davantage les collectivités territoriales et leurs groupements à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est constitué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2102003 « Anciennes carrières souterraines de Chaumont-Choignes » (n° régional 104).

Article 2 :

Le comité de pilotage, prévu à l'article 2, est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'état :

- M. le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le Chef du service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le Chef du Service de l'ONF – Agence départementale de la Haute-Marne ou son représentant

Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président du Conseil Général de Haute-Marne ou son représentant
- M. le Maire de Chaumont ou son représentant
- M. le Maire de Chamarandes-Choignes ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais ou son représentant

Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant

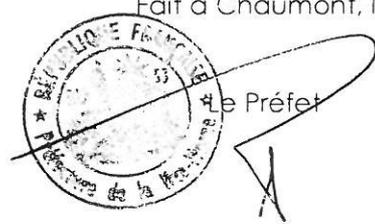
Article 3 :

Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du Comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **29 OCT. 2009**



Le Préfet

Laurent PREVOST

Annexe 2

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE
LOCAL

Compte-rendu de la réunion Natura 2000

Comité de pilotage du site n° 104

« Anciennes Carrières Souterraines de Chaumont-Choignes »

Direction
Départementale
des Territoires
de la Haute-Marne

Lundi 14 décembre 2009 à la mairie de Chamarandes-Choignes

Service Environnement et
Ressources Naturelles

Bureau environnement
terrestre

Ordre du jour : Installation du comité de pilotage et élections du président du COPIL et du maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif.

références : OC/MB/

affaire suivie par : Olivier CHRISTOPHE

tél. : 03 51 55 60 37 fax : 03 25 30 79 88

courriel : olivier.christophe@equipement-agriculture.gouv.fr

PJ : diaporama

La réunion est présidée par Olivier CHRISTOPHE, du service « environnement et ressources naturelles » de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne. Le quorum des élus est atteint.

Sont présents : Voir feuille de présence jointe

Sont excusés : Voir feuille de présence jointe

~ ~ ~ ~

M. CHRISTOPHE ouvre la séance et remercie la commune de Chamarandes-Choignes pour son accueil.

M. CHRISTOPHE présente tout d'abord la démarche Natura 2000 (voir diaporama). Il revient notamment sur la composition du comité de pilotage. M. CUNIER demande pourquoi VNF est absent du COPIL. M. CHRISTOPHE explique qu'après en avoir discuté avec eux, il est apparu que la présence de VNF n'était pas indispensable à la vue de la problématique du site. En cas de besoin, il sera tout à fait possible de les associer ponctuellement aux réunions ou groupes de travail.

M. CHRISTOPHE présente ensuite les outils de mise en place de Natura 2000 basés sur le volontariat : les contrats et la charte.

Mme GUILLEMY demande quelles seront les actions à mener sur ce site.

M. BECU et Mme PARISE prennent alors la parole pour répondre à la question et pour présenter le site. Ils expliquent que l'intérêt de ce site est principalement dû à la présence d'une importante colonie de petit rhinolophe lors de la période d'hibernation. Cette forte présence est notamment due à des milieux très favorables à cette espèce : des cavités souterraines résultant de l'abandon de carrières. Les principales mesures qui pourront être mises en place seront donc axées sur la quiétude nécessaire au chiroptères lors de l'hibernation. Un exemple concret exposé est la pose de grille de protection à l'entrée des cavités.

M. CHRISTOPHE vient ensuite sur le deuxième point à l'ordre du jour : le transfert de compétences aux collectivités territoriales (voir diaporama). Il s'adresse ensuite aux membres élus du

horaires d'ouverture :
9 h - 11 h 45 / 14 h - 16 h 30

82 rue du Commandant Hugueny
BP 2087
52903 CHAUMONT CEDEX 9

téléphone :
03 25 30 73 00

télécopie :
03 25 30 73 57

courriel :
dde-52@developpement-durable.gouv.fr

COPIL pour savoir s'il y a des candidatures. Aucun membre élu du COPIL ne souhaite prendre ces compétences, ils souhaitent d'ailleurs que l'état soit président et maître d'ouvrage.

La séance est levée à 15h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Christophe', written in a cursive style.

Olivier CHRISTOPHE

MISE EN OEUVRE DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000
site n°104 Anciennes Carrières Souterraines de Chaumont-Choignes

Lundi 14 décembre 2009 à 14h00 mairie de Chamarandes-Choignes

MEMBRES ELUS Du COMITE DE PILOTAGE	NOM PRENOM	EMARGEMENT	Adresse mail pour le compte-rendu
M. le Préfet de la Haute-Marne			
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	excuse		
M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Marne	Oliver CHRISTOPHE		
M. le Chef du Service de l'ONF - Agence départementale de la Haute-Marne			
M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage			
M. le Président du Conseil Général de la Haute-Marne			
M. le Président du Conseil Régional			
M. le Président de la Communauté de communes du Pays Chaumontais	HENRY Christine		henry.christine @wanadoo.fr
M. le Maire de Chaumont	Christine GUILLET adjointe		christine.guillet@wanadoo.fr
M. le Maire de Chamarandes-Choignes	H. Ceulier		
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne			
M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	Paise Claire		
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	BECU David		
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne			

cc pays Chaumat

LARDIN Eric
Responsable Technique



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

Installation du comité de pilotage

Transfert de compétence aux collectivités locales

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009




DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

Transfert de compétences aux collectivités territoriales

OBJECTIFS :

Meilleure appropriation locale de la conservation du patrimoine naturel
Implication des collectivités dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000

QUELLES COMPÉTENCES ?

- La présidence du comité de pilotage
- La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le président est élu pour une durée de 3 ans par les représentants des collectivités territoriales concernées.

Rôle de médiateur au sein du comité de pilotage.

Chargé du suivi de l'élaboration du document d'objectifs : organisation des réunions du comité de pilotage, attentif au délais.

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (1/2)

Le maître d'ouvrage est désigné par les représentants des collectivités territoriales concernées pour une durée de 3 ans.

Compétence environnement nécessaire.

Le maître d'ouvrage fait appel à un opérateur technique ou réalise le document d'objectifs en régie.

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (2/2)

Convention cadre entre l'Etat et la collectivité maître d'ouvrage.

Cahier des charges pour l'élaboration du document d'objectifs agréé et mis à disposition par la DREAL.

Si besoin, convention avec les autres collectivités territoriales pour assurer la maîtrise d'ouvrage sur leur territoire.

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE MARNE

L'OPERATEUR TECHNIQUE

Désigné après appel à la concurrence.

Chargé de l'élaboration du document d'objectifs, ses missions sont les suivantes :

- les études préalables
- les inventaires naturalistes et socioéconomiques
- la concertation locale
- la rédaction du document d'objectifs.

Présent pour l'avenir
NATURA 2000
14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-MARNE



FINANCEMENTS

L'élaboration du document d'objectifs est financé à hauteur de :

- 100% des dépenses éligibles au FEADER

DÉPENSES ÉLIGIBLES AU FEADER

Un conseil : externaliser au maximum les opérations.
(Dépenses faciles à justifier sur factures acquittées)

Exemple de dépenses éligibles :

- Frais de sous-traitance (recours à un tiers prestataire : l'opérateur technique)
- Dépenses de rémunération du personnel de la collectivité
- Frais professionnels des personnels de la collectivité.

Préfecture
Seine
Famille

NATURA
2000

14 décembre 2009



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE HAUTE-MARNE



PROCEDURE

- Formulaire de demande de subvention au titre de la mesure 323A du DRDR (Document Régional de Développement Rural)
- Dépôt de la Demande au guichet unique DDEA de la Haute-Marne (service instructeur)
 - Demande établie pour une durée de 3 ans.

Préfecture
Seine
Famille

NATURA
2000

14 décembre 2009



COMITE DE PILOTAGE

Site n°104 « Carrières de Chaumont-Choignes » Compte-rendu de la réunion du vendredi 27 janvier 2012 à Chamarandes-Choignes

Ordre du jour

- Présentation du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), prestataire retenu pour l'élaboration du document d'objectifs,
- Rappel sur la démarche Natura 2000 et le site Natura 2000 « Carrières de Chaumont-Choignes »,
- Présentation de la méthodologie et du calendrier retenus pour l'élaboration du document d'objectifs,
- Questions diverses.

Personnes présentes : Liste en pièce jointe

Présentation par le CENCA (C. Parise): Diaporama en pièce jointe

La réunion est présidée par M. CHRISTOPHE (DDT 52), en tant que représentant de la présidence (COPIL présidé par l'Etat).

Présentation du Conservatoire et Natura 2000

Après avoir résumé les actions du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, en particulier en faveur des chauves-souris, M^{elle} PARISE présente la démarche Natura 2000.

Rappels sur le site Natura 2000 n°104

M^{elle} PARISE présente le site Natura 2000 : sa localisation, les espèces de chauves-souris recensées et les informations cadastrales.

M. CUNIER, maire de Chamarandes-Choignes, rappelle le danger lié aux chutes de blocs de pierre dans le secteur de la cavité de Chamarandes-Choignes. Une réunion à ce sujet est d'ailleurs prévue le 31/01/12.

Melle PARISE et M. CHRISTOPHE (DDT 52) indiquent qu'ils seront présents à cette réunion. M. CHRISTOPHE précise que le risque pour les populations humaines sera

prioritaire, mais que la démarche de sécurisation pourra prendre en compte les chiroptères.

M. WAGNER (Adjoint, mairie de Choignes) indique son souhait de connaître les coordonnées GPS de l'entrée de la cavité située à Chamarandes-Choignes. Des incertitudes existent quant à la délimitation exacte des parcelles de ce secteur et à leurs gestionnaires (M. BRUNE, ONF).

Les différents interlocuteurs sont d'accord pour préciser les conditions d'accès aux carrières souterraines en termes de responsabilité des propriétaires (en particulier pour la réalisation des comptages de chauves-souris).

M. CUNIER s'interroge sur la présence de chauves-souris dans l'entrée de la cavité de Chamarandes-Choignes, puisque des feux (non autorisés) y sont parfois allumés.

M. COURTAUT (Groupe chiroptères) indique que des chauves-souris peuvent être présentes dans les fissures.

Méthodologie de travail et calendrier

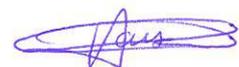
M^{elle} PARISE présente la démarche de rédaction du document d'objectifs, prévue durant l'année 2012 :

- Analyse de l'existant (Données naturalistes, activités humaines, etc.)
- Définition des objectifs de conservation du site
- Etablissement d'un programme de mesures
- Communication auprès des acteurs locaux, COPIL et acteurs locaux, en parallèle de la rédaction du DOCOB.

COMITE DE PILOTAGE

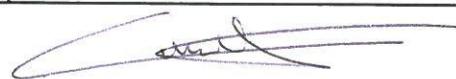
Site n°104 "Carrières de Chaumont-Choignes"

VENDREDI 27 JANVIER 2012 A 14H

ORGANISME REPRESENTE	NOM PRENOM	EMARGEMENT
M. le préfet de la Haute-Marne		
DREAL Champagne-Ardenne	Peunese Clovis Pelgrain Aurore	
ONCFS Haute Marne		
ONF Haute Marne	BRUNE Rémi	
CRPF	CARNNOT Laurence	
Conseil Général de Haute-Marne		Excusés
Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne	Claire PARISE	
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel		
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne		
Mairie de Chaumont	MARIA Estelle (service développement durable)	
Mairie de Chamarandes-Choignes	WAGNER J-ML CUNIER Henry	
Direction Départementale des Territoires Haute-Marne		
Conseil régional		
Communauté de Communes de Pays Chaumontais		

groupe Chiroptères NCA.

J. COURTAUD



DDT 52

CHRISTOPHE OLIVER





Réunion d'information Site Natura 2000 n°104 « Carrières de Chaumont- Choignes »



27 janvier 2012 – Mairie de Choignes



Intervenants

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Claire Parise - Chargée de mission chauves-souris

Partenariat :
Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Ordre du jour

- Présentation du prestataire retenu pour l'élaboration du document d'objectifs
- Présentation de la démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000
- Présentation de la méthodologie et du calendrier retenu
- Questions diverses

Présentation du prestataire retenu

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

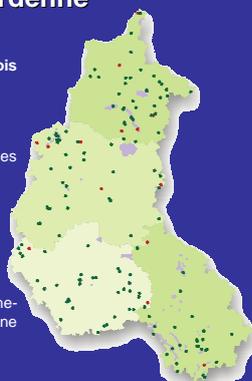
Structure créée en 1988 à Boult-aux-Bois
(16 salariés – 4 antennes départementales)

Objectifs :

- Connaître le patrimoine naturel pour le protéger
- Protéger les sites naturels pour protéger les espèces
- Gérer durablement pour préserver les espèces
- Valoriser les sites et accueillir le public
- Conseiller pour une gestion durable du territoire

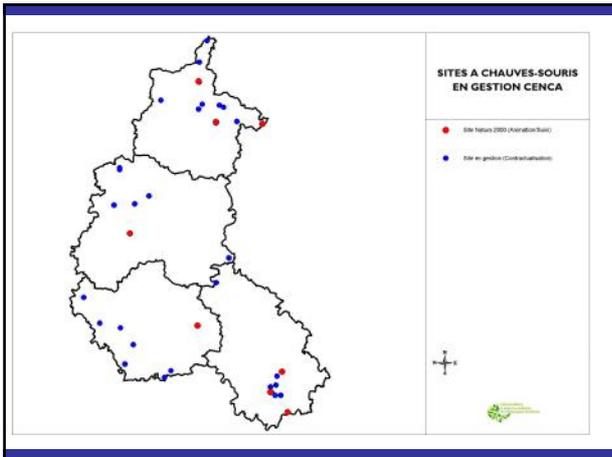
⇒ **2850 ha sur 171 sites gérés**

Premier opérateur Natura 2000 en Champagne-Ardenne : **37 sites Natura 2000**, représentant une surface de plus de 20 000 hectares.



L'action du CENCA en faveur des chauves-souris

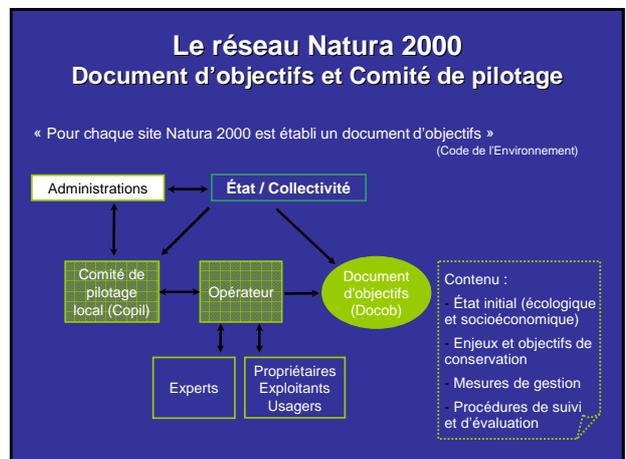
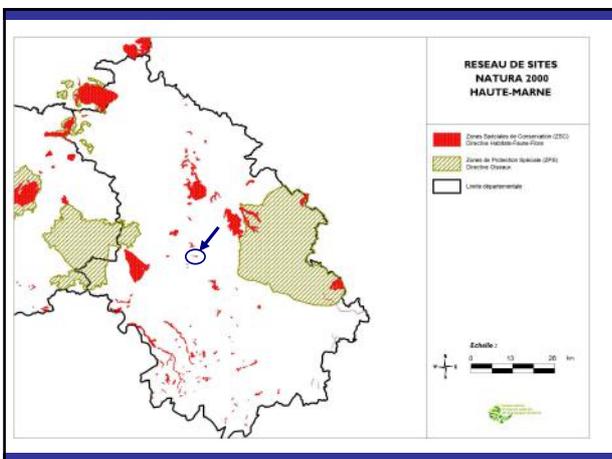
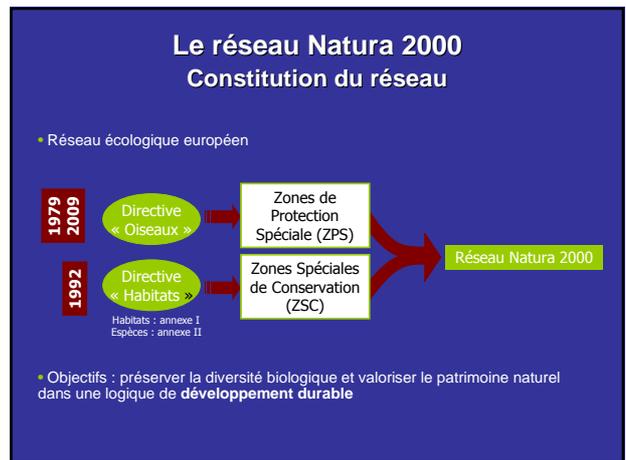
- Natura 2000
- Gestion de sites à chauves-souris
- Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris
- Partenariat avec CG51 et CG08



Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris (2009-2013)

- Sensibilisation
- Etude
- Protection

Rappels sur la démarche Natura 2000



Le réseau Natura 2000 Elaboration du Docob

✓ **Réalisation d'un diagnostic écologique**
↳ Inventaire et analyse de l'existant (les espèces, les milieux, leurs exigences)

✓ **Réalisation d'un diagnostic socioéconomique**
↳ Inventaire des activités humaines et des acteurs du site

↓
Etat initial du site

✓ **Définition des objectifs de conservation**
↳ Objectifs à long terme
↳ Objectifs au cours de la période de validité du DOCOB (en fonction des contraintes)

✓ **Définition des actions à mettre en oeuvre**
↳ Réalisation d'un plan de travail (calendrier prévisionnel et estimation financière)

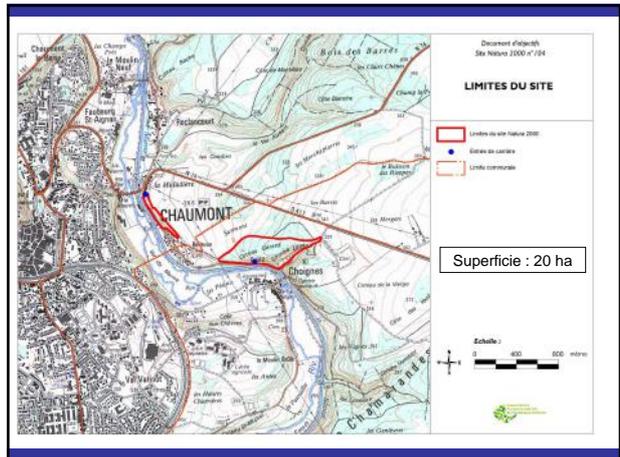
Le réseau Natura 2000 Les mesures de gestion contractuelles

Trois modalités d'engagement volontaire :

1	Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)	Surcoût de gestion ou Perte de production	Contrats de 5 ans rémunérés
2	Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU	Surcoût de gestion	
3	La Charte Natura 2000	Pas de surcoût de gestion	Engagement de 5 ans

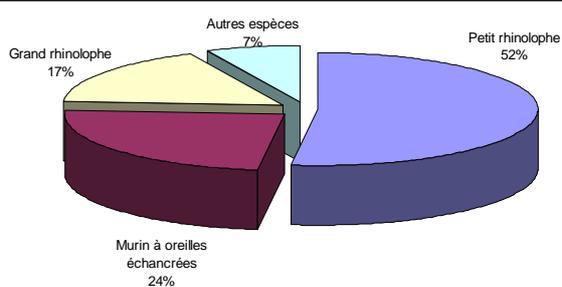
Dans les 3 cas : possibilité d'exonération fiscale (TFNB)

Présentation du site Natura 2000 « Carrières de Chaumont-Choignes »



Espèces d'intérêt communautaire connues

10 espèces de chauves-souris connues actuellement :
- Toutes inscrites à l'annexe IV de la DHFF
- 4 inscrites à l'annexe II (désignation ZSC)



Petit rhinolophe

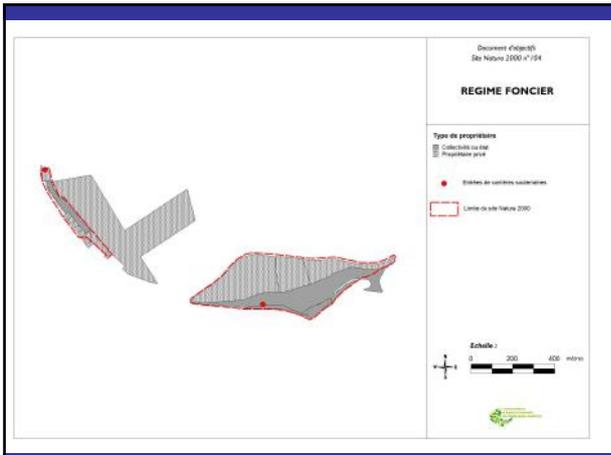


Murin à oreilles échanquées



Grand rhinolophe





Méthodologie et calendrier de travail

Analyse de l'existant

- Recherche cadastrale
- Données naturalistes
- Activités humaines
- Modifications historiques et données complémentaires (dates d'exploitation des carrières, etc.)





Inventaires naturalistes

- 15 janvier 2012 : Comptage hivernal, par le groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne (477 individus recensés)

Données et cartographie

- Analyses et cartographies des espèces et habitats d'espèces patrimoniaux

Analyse écologique et définition des objectifs

Hiérarchisation (classement des espèces en fonction de leur valeur patrimoniale, leur statuts régional, national et européen, leur statut biologique sur le site et l'importance des populations présentes sur le site)

↓

Détermination de leur **état de conservation** sur le site (populations recensées mais aussi états des habitats d'espèces)

↓

Identification des **menaces et des facteurs favorables** aux espèces et habitats présents sur les sites

↓

Définition des **grands objectifs de gestion** en corrélation avec les activités socio-économiques présentes.

Tableau de synthèse à chaque étape

Etablissement d'un programme de mesures

- En fonction des objectifs identifiés

Communication

- Consultation du COPIL (validation intermédiaire et finale)
- Consultation des propriétaires et acteurs locaux (réunions)
- Information auprès des acteurs locaux, COPIL, propriétaires via 2 bulletins d'information
- Une conférence pour les habitants

Calendrier prévisionnel (Rédaction)

	2012												2013	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	
Analyse cadastrale - contact avec les propriétaires	■	■												
Analyse de l'existant et analyse écologique			■	■	■	■								
Définition des enjeux et objectifs						■	■	■	■					
Définition des mesures de gestion, charte Natura 2000...									■	■	■			
Validation finale													■	■

Calendrier prévisionnel (Concertation)

Désignation des prestations	2012												2013	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	
Comité de pilotage d'installation	■	■												
Réunions d'information et d'échange (propriétaires)			■	■	■									
Diffusion du 1er bulletin d'information						■	■							
Comité de pilotage intermédiaire							■	■						
Réunion d'information et d'échange (conférence pour les habitants)								■	■					
Réunions d'information et d'échange (propriétaires)										■	■			
Diffusion du 2e bulletin d'information													■	■
Comité de pilotage de validation finale													■	■

Questions

Merci pour votre attention



COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Site Natura 2000 n°104

« Carrières souterraines de Chaumont-Choignes »

Mercredi 29 mai 2013 à Chaumont

Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000,
- Présentation du diagnostic écologique,
- Présentation du diagnostic socio-économique,
- Proposition et validation des objectifs du DOCOB,
- Questions diverses.

Présentation par le CENCA (C. Parise) : Diaporama en pièce jointe

Personnes présentes :

- François-Xavier DESCHERVOIS et Arthur GIRARDIE (DDT Haute-Marne)
- Jonathan SEBBAN (DREAL Champagne-Ardenne)
- Claire PARISE (CENCA)
- Annie ROQUIS-MILLET (Ville de Chaumont)

Excusés :

- ONF Haute-Marne
- CRPF Champagne-Ardenne
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
- Conseil Régional Champagne-Ardenne
- M. le Maire de Chamarandes-Choignes

La réunion est présidée par M. DESCHERVOIS (DDT 52), en tant que représentant de la présidence (COPIL présidé par l'Etat).

Présentation du diagnostic écologique

M^{me} PARISE présente la méthodologie de rédaction du diagnostic écologique, puis l'état des lieux des connaissances sur les chauves-souris (15 espèces connues dans dans le périmètre Natura 2000). L'intérêt du site pour l'hibernation des chauves-souris est souligné, ainsi que l'existence de « regroupements automnaux » (accouplements) pour le Murin à oreilles échancrées.

M^{me} PARISE signale que l'entrée de la carrière « La Maladière » est actuellement protégée par une clôture. Celle-ci a été posée par des propriétaires privés, mais se trouve sur une parcelle propriété de la commune de Chaumont. Un contact devra donc être établi entre la commune de Chaumont et les personnes possédant la clé de la clôture.

Présentation du diagnostic socio-économique

M^{me} PARISE présente les usages passés et actuels du site Natura 2000. Les participants s'interrogent sur les risques liés à l'extension de la carrière Bourreau (proche du site), avec la multiplication des tirs de mine, et sur les récents projets de ronds-points (utilisation d'explosifs). La DDT précise que l'extension de la carrière a fait l'objet d'une étude d'impact qui n'a pas révélé de risques sur les chauves-souris (surtout liés aux effondrements). Un nouveau projet de rond point devra faire l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

Lors des comptages de chauves-souris, les zones où des chutes de blocs récentes sont identifiées pourront être notées. De plus, le CENCA propose qu'une topographie des cavités soit réalisée dans le cadre du DOCOB, afin d'identifier les zones potentielles d'effondrement.

Questions diverses

Des questions sont posées par les participants, en particulier sur les caractéristiques écologiques des chauves-souris :

- Des différences d'effectifs étant notées entre les espèces dans chaque carrière, le CENCA indique que les conditions de température et d'hygrométrie influencent énormément les chauves-souris. Ce point pourra faire l'objet d'investigations dans le cadre du DOCOB.
- Des accès (invisibles aux yeux de l'homme) accessibles aux chauves-souris existent probablement au niveau des carrières.
- Parmi les menaces qui pèsent sur les chauves-souris du site Natura 2000, la principale est celle liée aux dérangements par pénétration à l'intérieur des carrières de personnes non autorisées.
- Les différentes espèces de chauves-souris peuvent parcourir des distances plus ou moins importantes entre leurs gîtes d'hibernation et de mise-bas : d'une dizaine de kilomètres à plusieurs centaines. Les colonies de mise-bas proches du site n'ont pas été recensées pour le Petit Rhinolophe (espèce principale des carrières), mais il serait intéressant qu'une cartographie soit réalisée grâce aux données actualisées du groupe chiroptères.

Proposition et validation des objectifs du DOCOB

M^{me} PARISE présente les enjeux par espèces, ainsi que les enjeux de conservation, de connaissance et de pédagogie.

Les objectifs à long terme qui en découlent sont les suivants :

- Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
- Améliorer les connaissances sur le site
- Intégrer la conservation du site dans le contexte local
- Assurer la gestion administrative et financière

Le nombre de participants à cette réunion de COPIL étant faible, il est proposé par M. DESCHERVOIS que les objectifs fassent l'objet d'une validation rapide lors du prochain COPIL.

Conclusion

M. DESCHERVOIS clôture la réunion et indique aux participants que la prochaine réunion de COPIL aura lieu prochainement, en juillet 2013.

Diagnostic écologique

Méthodologie

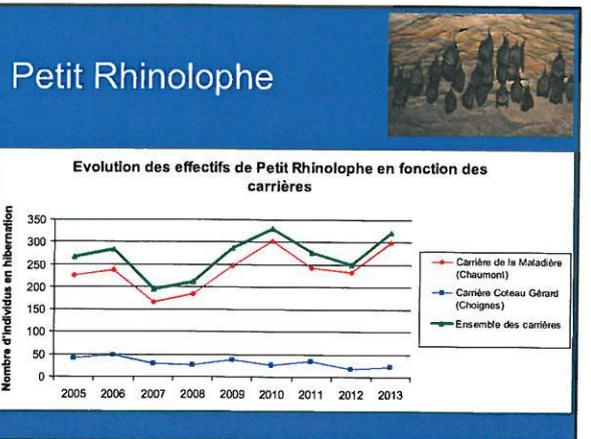
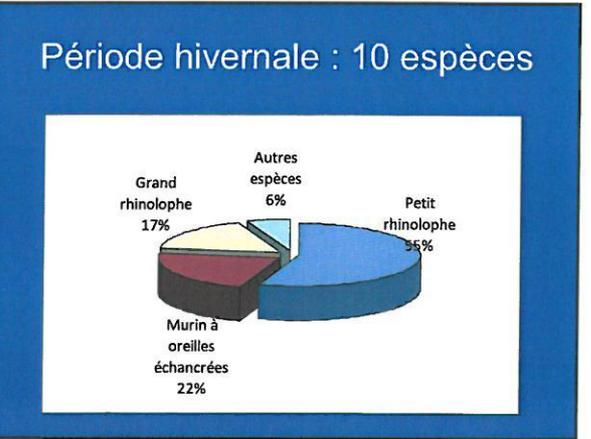
- Bilan bibliographique des connaissances sur : Les chauves-souris
 - ↳ Recenser les espèces présentes,
 - ↳ Etablir le statut biologique de ces espèces dans le site, ainsi que leur statut patrimonial.
- Cartographie des unités écologiques : Photos aériennes/passages sur le terrain
 - ↳ Définir les espaces vitaux des chiroptères (territoires de chasse et gîtes)

Etat des connaissances sur les chauves-souris

	Hiver	Eté	Transit
Carrière La Maladière (Chaumont)	***	0	0
Carrière Coteau Gérard (Choignes)	***	*	**
Milieu naturel (territoires de chasse et gîtes)	0	0	0

Legende : Bon (***) , Moyen (**), Faible (*), Néant (0), NC : non concerné

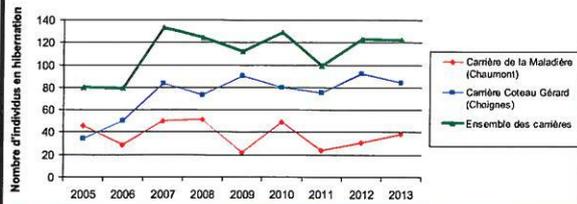
15 espèces de chauves-souris (sur 24 en Champagne-Ardenne), dont 6 espèces d'intérêt communautaire



Murin à oreilles échanrées



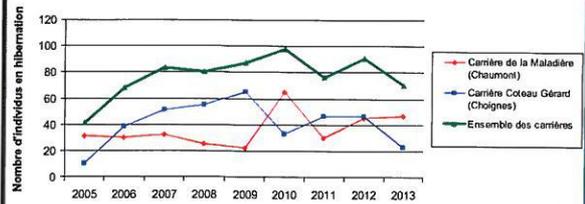
Evolution des effectifs de Murin à oreilles échanrées en fonction des carrières



Grand Rhinolophe



Evolution des effectifs de Grand Rhinolophe en fonction des carrières



Période automnale

- 3 captures aux filets à l'entrée de la carrière Coteau Gérard (2004, 2007, 2012)
- Regroupements automnaux, Murin à oreilles échanrées : jusqu'à 34 individus capturés



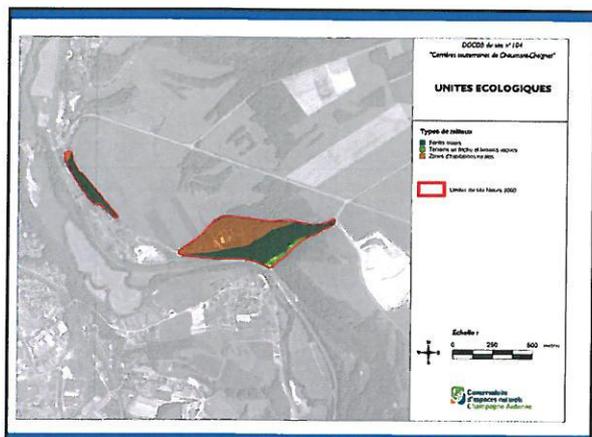
Unités écologiques

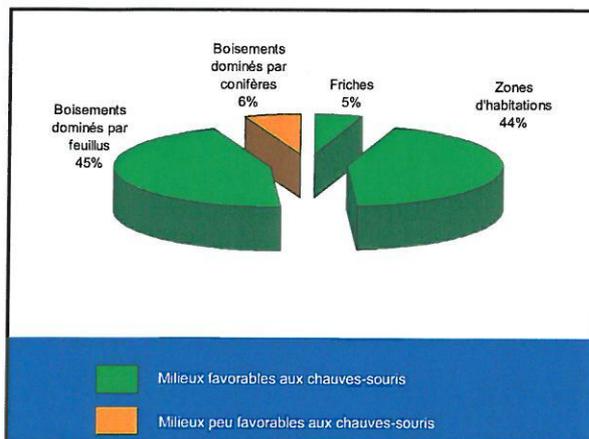
Carrières souterraines

Partie aérienne



	Intérêt du site	Protection
Carrière La Maladière (Chaumont)	Majeur	Clôture
Carrière Coteau Gérard (Choignes)	Majeur	Aucune





Diagnostic socio-économique

Méthodologie

Recherches bibliographiques, entretiens effectués par le Conservatoire auprès des acteurs locaux et propriétaires

Usages passés du site

- Pierres de taille (construction de bâtiments de la ville de Chaumont et des villages environnants).
- Nombreux documents sur l'exploitation de « la Maladière » au XIXème siècle, carrière exploitée « de temps immémorial » : avant les XVème-XVIème siècles ? (fin : au XXème siècle)
- Exploitation de la carrière de Choignes probablement stoppée plus tôt.

Usages actuels du site

- Les comptages de chauves-souris
- Les visites « non autorisées »
- Les décharges sauvages
- L'activité agricole
- (La chasse)
- La sécurisation de la chaussée de la RD162
- Les documents d'urbanisme
- Le réseau électrique
- Loisirs : VTT
- La gestion forestière



Gestion forestière



Forêts communales : 6,3 hectares gérés par ONF

- Chamarandes-Choignes : 5,5 ha (plan d'aménagement 2010-2024) : favoriser la dynamique du feuillu là où il est déjà présent, pour un mélange résineux-feuillu.
- Chaumont : 0,8 hectare (plan d'aménagement en cours de révision)

Forêts privées

- Bois privés, de faible superficie, non soumis à un plan simple de gestion.

Autres activités en limite du site

- Carrière à ciel ouvert, avec extension (tirs de mine)
- Différents projets d'aménagements routiers (de type « ronds points ») : creusements à l'explosif

Synthèse des enjeux

Espèces	Valeur patrimoniale	Responsabilité du site pour l'espèce	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Petit Rhinolophe	***	***	ΔΔΔ	***
Murin à oreilles échancrees	***	***	ΔΔ	***
Grand rhinolophe	***	**	ΔΔΔ	***
Grand Murin	***	*	Δ	**
Murin de Bechstein	***	*	Δ	**
Barbastelle d'Europe	***	*	Δ	**

Valeur, responsabilité, priorité : **** : très forte ; *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible
 Degré de vulnérabilité : ΔΔΔ : forte ; ΔΔ : moyenne ; Δ : faible

Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu	Priorité d'intervention
Préservation des carrières souterraines en tant que gîte d'hibernation	Fort	1
Préservation de la carrière Coteau Gérard en tant que site de « swarming »	Fort	1
Préservation des ressources alimentaires des chauves-souris autour du site	Fort	1
Maintien des connexions entre les gîtes et territoires de chasse	Moyen	2
Préservation de gîtes arboricoles	Moyen	2

Enjeux de connaissance	Niveau d'enjeu	Priorité d'intervention
Amélioration des connaissances sur les cavités	Fort	1
Recherche (et préservation) des gîtes des espèces de chauves-souris anthropophiles (mise-bas en particulier)	Moyen	2
Recherche des gîtes des espèces de chauves-souris arboricoles (mise-bas en particulier)	Faible	3

Enjeux pédagogiques	Niveau d'enjeu	Priorité d'intervention
Informier la population et les acteurs locaux sur la conservation des chauves-souris	Fort	1
Informier les acteurs du monde forestier sur la conservation des chauves-souris	Fort	1
Informier la population sur les risques d'effondrement liés aux carrières	Fort	1

Objectifs à long terme

- 1 – Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
- 2 – Améliorer les connaissances sur le site
- 3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local
- 4 – Assurer la gestion administrative et financière

Objectifs opérationnels

- 1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris
- 1.2. Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris
- 2.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris
- 3.1. Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site
- 3.2. Informer les usagers du site et les propriétaires sur les risques liés aux carrières
- 4.1 Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Questions

Prochaine réunion de COPIL :
Mi-juillet 2013 (Validation du DOCOB)

- Présentation des actions proposées,
- Proposition du planning de mise en œuvre,
- Validation du DOCOB et questions diverses,
- Elections de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectifs et de la présidence du COPIL.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Site Natura 2000 n°104

« Carrières souterraines de Chaumont-Choignes »

Vendredi 12 juillet 2013 à Chamarandes-Choignes

Ordre du jour

- Validation des objectifs du DOCOB,
- Présentation des actions proposées,
- Proposition du planning de mise en œuvre,
- Validation du DOCOB et questions diverses,
- Elections de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectifs et de la présidence du COPIL.

Présentation par le CENCA (C. Parise) : Diaporama en pièce jointe

Personnes présentes :

- Christine GUILLEMY et Patricia FAUCHERE (Ville de Chaumont)
- Joseph WAGNER (Commune de Chamarandes-Choignes)
- Arthur GIRARDIE (DDT Haute-Marne)
- Jonathan SEBBAN (DREAL Champagne-Ardenne)
- Guillaume SCHMITT (ONF)
- Jean-Baptiste RICHARD (CRPF)
- Claire PARISE (CENCA)

Validation des objectifs

Le nombre de participants étant faible lors de la réunion de COPIL du 29 mai 2013, les objectifs ont fait l'objet d'une validation rapide lors du présent COPIL.

Présentation des actions

M^{me} PARISE présente chaque objectif opérationnel en fonction des actions qu'il contient (Diaporama en PJ).

Action SE1 (suivi hivernal)

M. SEBBAN (DREAL) précise que cette action sera probablement réalisée dans le cadre des suivis scientifiques régionaux dont le cahier des charges est actuellement en cours d'élaboration.

Action FA1 (actions de sensibilisation)

Les communes de Chamarandes-Choignes et de Chaumont insistent sur la nécessité de communiquer davantage sur les dates de conférences et le plus en amont possible. Elles soulignent l'intérêt de sensibiliser les scolaires. Un document synthétique sur la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments (à destination des habitants) est souhaité par les mairies.

Action FA3 (panneaux d'information)

Les communes de Chamarandes-Choignes et de Chaumont souhaitent que les panneaux indiquent uniquement « accès interdit », sans information à but pédagogique.

Action AD3 (suivi des projets potentiellement dommageables...)

Le projet de rond-point au niveau de « La Maladière » devrait se concrétiser en 2014. Celui-ci devrait faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Validation du DOCOB

Le document d'objectifs est validé.

Une ligne supplémentaire sera ajoutée à chaque fiche action, pour préciser le « type de financement » envisagé par action.

Les membres du COPIL peuvent transmettre au CENCA leurs remarques sur le contenu du DOCOB jusqu'au mercredi 17 juillet 2013.

La DDT procédera ensuite à une consultation du public, puis aura lieu l'approbation du DOCOB par arrêté préfectoral.

Elections pour la maîtrise d'ouvrage

Aucune collectivité territoriale ne se porte candidate aux élections, c'est l'Etat qui conserve la maîtrise d'ouvrage du site.

Cependant, Mme GUILLEMY et M. WAGNER sont d'accord pour que des contacts entre l'animateur du DOCOB et la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais soient établis à l'avenir. Cette candidature pourrait être présentée lors de la prochaine élection (dans 3 ans).

Contacts :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne :
secretariat@cen-champagne-ardenne.org ou 03-25-80-50-50

Direction Départementale des Territoires : A. Girardie (Réfèrent Natura 2000 – Biodiversité)
arthur.girardie@haute-marne.gouv.fr ou 03-51-55-60-34

DREAL Champagne-Ardenne : J. Sebban (Technicien Natura 2000)
jonathan.sebban@developpement-durable.gouv.fr ou 03 51 41 64 14



Réunion de COPIL
Site Natura 2000 n°104
« Carrières souterraines de
Chaumont-Choignes »



12 juillet 2013
 Chamarandes-Choignes

Intervenants

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
 Claire Parise - Chargée de mission chauves-souris

Partenariat :
 Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Ordre du jour

- Validation des objectifs
- Présentation des actions proposées
- Proposition du planning de mise en œuvre
- Validation du DOCOB et questions diverses
- Elections de la maîtrise d'ouvrage

Objectifs à long terme

- 1 – Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
- 2 – Améliorer les connaissances sur le site
- 3– Intégrer la conservation du site dans le contexte local
- 4 – Assurer la gestion administrative et financière

Objectifs opérationnels

1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris

1.2. Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris

2.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris

3.1. Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site

3.2. Informer les usagers du site et les propriétaires sur les risques liés aux carrières souterraines

4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre des opérations du document d'objectifs

Présentation des actions

25 actions pour 6 objectifs opérationnels

OBJ 1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris

- AD 1 et AD2 : Protéger les cavités de manière contractuelle et de manière réglementaire
- GH1 : Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture
- PO1 et PO2 : Vérifier l'état des infrastructures existantes et surveiller les conditions écologiques des cavités
- IO1 : Entretenir les dispositifs de fermeture et les entrées de cavités



OBJ 1.1. Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris

↳ Evaluation de l'objectif :

- SE 1 : Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale



OBJ. 1.2. Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris

- AC1 : Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000
- AD5 : Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle
- AD3 : Recenser et suivre les projets...
- GH2 : Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales
- GH3 : Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés
- GH4 : Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou dépérissants
- AD4 : Inciter à la mise en place des pratiques définies dans le DOCOB en milieu forestier



OBJ. 1.2. Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris

↳ Evaluation de l'objectif :

- SE2 : Suivre l'activité au détecteur ultrasons
- SE3 : Suivre l'évolution du milieu environnant



OBJ. 2.1. Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris

- AC 2 : Suivre les paramètres physiques des cavités
- AC 3 : Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage
- AC 4 : Etablir une topographie des cavités



OBJ. 3.1. Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site

- FA 1 : Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
- FA 2 : Maintenir un lien avec les propriétaires
- FA 3 : Concevoir et entretenir des panneaux d'information



OBJ. 3.2. Informer les usagers du site et les propriétaires sur les risques liés aux carrières souterraines

- AC4 : Etablir une topographie des cavités
- FA 4 : Diffuser la carte des risques d'effondrements

OBJ. 4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre des opérations du DOCOB

- AD 6 : Evaluer annuellement la gestion conduite
- AD 7 : Evaluer les objectifs du DOCOB

Planning de mise en œuvre

N°	Intitulé des actions	Priorité	N°						Total
			1	2	3	4	5	6	
SE1	Suivre les populations de chauves-souris en période hivernale	1	1	1	1	1	1	1	6
SE2	Suivre l'activité des chauves-souris au détecteur ultrasons	2	9	0	0	0	0	9	18
SE3	Suivre l'évolution des milieux naturels	1	0	0	0	0	0	3	3
AC1	Rechercher les gîtes de mise-bas autour du site Natura 2000	3	0	3	0	0	0	0	3
AC2	Suivre les paramètres physiques des cavités	2	0	0	0	0	0	0	0
AC3	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage	1	1	10	7	0	10	1	9
AC4	Etablir une topographie des cavités	1	0	0	0	0	0	0	0

N°	Intitulé des actions	Priorité	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
AD1	Protéger les cavités de manière contractuelle	1	5	0	0	0	0	0	5
AD2	Protéger les cavités de manière réglementaire	1	2	5	2	0	0	0	9
AD3	Recevoir et suivre les projets potentiellement dommageables aux chauves-souris	1	1	1	1	1	1	1	6
AD4	Inciter à la mise en place de pratiques favorables aux chauves-souris en milieu forestier	2	0	2	0	2	0	2	6
AD5	Protéger les gîtes de mise-bas de manière contractuelle	1	Forfait par gîte de mise-bas : 3 jours						
AD6	Évaluer annuellement la gestion conduite	1	3	3	4	3	3	4	20
AD7	Évaluer les objectifs du DOCOB	1	0	0	0	0	0	4	4
FA1	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale	1	1	1	1	1	1	1	6
FA2	Maintenir un lien relationnel avec les propriétaires	1	0	1	0	1	0	1	3
FA3	Concevoir et entretenir des panneaux d'information	2	0	0	2	0	0	0	2
FA4	Diffuser la carte des risques d'effondrements	1	0	0	0	0	2	0	2

N°	Intitulé des actions	Priorité	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
GH1	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture	1	0	3	0	0	0	0	3
GH2	Diversifier les peuplements forestiers et favoriser les essences locales	2	0	0	0	0	0	0	0
GH3	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés	2	0	0	0	0	0	0	0
GH4	Conserver sur pied et au sol des arbres morts ou déperissants	2	0	0	0	0	0	0	0
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	2	0	0	0	0	0	0	0
PO2	Surveiller les conditions écologiques des cavités	2	0	0	0	0	0	0	0
IO1	Entretien des dispositifs de fermeture et les entrées de cavités	2	1	1	1	1	1	1	6

Validation du DOCOB et questions diverses

Prise en compte des remarques :
Jusqu'au mercredi 17 juillet 2013

Elections de la maîtrise d'ouvrage

- Mise en œuvre du DOCOB
- Présidence du COPIL

Annexe 3

FICHES D'INVENTAIRES (ZNIEFF, NATURA 2000)

Informations Recherche Programmes Indicateurs Téléchargements Partenaires



Programmes Natura 2000 Liste des sites Natura 2000 Formulaire Standard de Données

FR2102003 - Carrières souterraines de Chaumont-Choignes

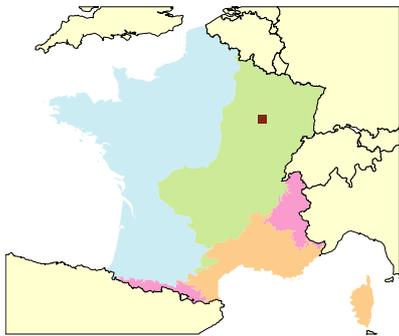
Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000

 Cartographie du site Natura 2000



Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités	Gestion	Régimes de propriété	Responsables
Identification du site							
Type : B (pSIC/SIC/ZSC)		Code du site : FR2102003		Compilation : 31/01/2007		Mise à jour : 28/02/2007	
Appellation du site							
Carrières souterraines de Chaumont-Choignes							
Dates de désignation / classement							
Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/2007				Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012			
ZSC : premier arrêté (JO RF) :				ZSC : dernier arrêté (JO RF) :			
Texte de référence							
Aucun texte de référence							
Localisation du site							
Coordonnées du centre (WGS 84):							
		Longitude : 5,17056 (E 5°10'14")		Latitude : 48,11083 (N 48°06'38")			
Superficie : 20 ha.				Pourcentage de superficie marine : 0%			
Altitude :		Min : 290 m.		Max : 315 m.		Moyenne : 303 m.	
Région administrative :							
REGION : CHAMPAGNE-ARDENNE							
DEPARTEMENT : Haute-Marne (100%)							
COMMUNES : L'information 'communes consultées' est en cours de validation.							
Régions biogéographiques :				Carte de localisation :			
Continentale : 100%							
Description du site							
Caractère général du site							
		Classes d'habitats			Couverture		
		Forêts caducifoliées			95%		
		Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)			5%		
Autres caractéristiques du site							
Qualité et importance							

Les quatre espèces de mammifères cités dans le tableau ci-dessus, figurant à l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 sont présentes dans le périmètre proposé en Zone Spéciale de Conservation.

La population hivernante se répartit en deux colonies totalisant 389 individus qui trouvent refuge dans deux carrières souterraines :

- les carrières de la Maladière à Chaumont avec environ 220 petits rhinolophes hivernants
- les carrières du coteau Gérard à Choignes avec environ 40 petits rhinolophes hivernants.

Ces deux cavités représentent un des sites d'hivernage les plus importants de Champagne-Ardenne pour le petit rhinolophe. Le tiers des effectifs hivernants de petit rhinolophe en site Natura 2000 seraient présents dans ces deux carrières.

Vulnérabilité

Les individus hivernants sont sensibles au dérangement. Il convient de limiter la fréquentation humaine en hiver.

Désignation

Documentation

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. . Le 21 janvier 2013.

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits design](#) | [Contactez-nous](#) | © Muséum national d'Histoire naturelle



Copyright © 2012 : Apycom jQuery Menus

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

ANCIENNES CARRIERES DE LA MALADIERE ET DU COTEAU GERARD ENTRE CHAUMONT ET CHOIGNES

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000683

N° SPN : 210020243

Type de zone : 1

Année de description : 2004

Superficie : 3,00 (ha)

Type de procédure : Nouvelle zone

Année de mise à jour : 2004

Altitude : 265 - 320 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52121 CHAUMONT
52125 CHAMARANDES-CHOIGNES

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

8641 Carrières, sablières

b) Autres milieux :

4 Forêts

c) Périphérie :

861 Villes
82 Cultures
4 Forêts
38 Prairies mésophiles
241 Cours des rivières

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70 Escarpement, versant pentu

Commentaires :

b) Activités humaines :

00 Pas d'activité marquante
12 Circulation routière ou autoroutière
09 Urbanisation discontinue, agglomération
07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

110 Habitat humain, zones urbanisées

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

27 Mammifères

b) Fonctionnels :

62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

c) Complémentaires :

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	6												
Nb. sp. rares ou menacées	6												
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF sont celles des deux carrières abritant les chauves-souris et de leur environnement immédiat.

Commentaire général :

La ZNIEFF des anciennes carrières de la Maladière et du Coteau Gérard est éclatée en deux parties, situées à la périphérie de la ville de Chaumont pour la première et au nord de Choignes pour la seconde. Ce sont d'anciennes carrières dont la pierre a servi à construire la plus grande partie de la ville de Chaumont. Elles comprennent un important réseau de galeries souterraines qui constituent le site d'hibernation de six espèces de chauves-souris : le Petit Rhinolophe, extrêmement sensible aux dérangements et gravement menacé (en février 2004, 86 individus ont été recensés à la Maladière et 21 à celle du Coteau Gérard), le Grand Rhinolophe (15 individus recensés dans chaque site), le Grand Murin (5 individus dont quatre à la Maladière), le Vespertilion à moustaches (5 individus dans chaque site), le Vespertilion à oreilles échancrées (18 individus à la Maladière et 27 individus à celui du Coteau Gérard), le Vespertilion de Natterer (2 individus sur le site du Coteau Gérard). Un total de 200 individus a pu ainsi être observé pour ces 6 espèces dont 4 font partie de l'annexe II de la directive Habitats (Petit et Grand Rhinolophe, Grand Murin et Vespertilion à oreilles échancrées). Ces 2 carrières représentent le plus important site d'hibernation connu pour le Petit Rhinolophe en Haute-Marne (avec un peu plus de 100 individus observés en 2004).

Les entrées des carrières et les galeries en partie effondrées présentent une certaine dangerosité pour les personnes

et sont moins fréquentées que voici une vingtaine d'années (à l'époque les chauves-souris avaient presque totalement disparu) : les colonies subissent donc moins ici les nuisances liées à la fréquentation humaine.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000125 BOIS DU CHENOI ET DES COTEAUX A CHAMARANDES
- 210000127 BOIS DES BARRES A CHAUMONT
- 210013053 GROTTTE DE CHEVRANCOURT AU NORD DE CHAUMONT
- 210020184 BOIS ET PELOUSES DU COTEAU DE VAUX ENTRE CONDES ET BRETHENAY

Sources / Informateurs

BECU D., COURTAUT S., VAILLANT A., HERVE C., FROISSART S., BERTHOLET J. & FAUVEL B. - 2004

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Règne animal								
Mammifères								
<i>Myotis emarginatus</i>				45		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT
<i>Myotis myotis</i>				5		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT
<i>Myotis mystacinus</i>				10		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT
<i>Myotis nattereri</i>				2		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>				30		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT
<i>Rhinolophus hipposideros</i>				107		2004		BECU D., COURTAUT S., VAILLANT

Annexe 4

ETAT DU PARCELLAIRE (LISTE DES PARCELLES ET DES PROPRIETAIRES)

Commune : Chaumont**Section : ZE01**

Parcelle n°	Lieu-dit	Superficie (ha)	Propriétaire	
8	Charles Husson	0,0182	Jolibois	Gisèle
8	Charles Husson	0,0182	Bertrand	Philippe
8	Charles Husson	0,0182	Bertrand	Ludovic
8	Charles Husson	0,0182	Bertrand	Laurent
9	Charles Husson	0,0597	Jolibois	Gisèle
9	Charles Husson	0,0597	Bertrand	Philippe
9	Charles Husson	0,0597	Bertrand	Ludovic
9	Charles Husson	0,0597	Bertrand	Laurent
69	Charles Husson	0,8362	Ville de Chaumont	
73	Le Val des Choux	0,0971	Noel	Pierre
73	Le Val des Choux	0,0971	Noel	Pierre
77	Les Champs Gates	13,558	Chouffaut	Armand
77	Les Champs Gates	13,558	Chouffaut	Michel
77	Les Champs Gates	13,558	Chouffaut	Marie
118*	Les Champs Gates	4,895	Bonin	Catherine
132	Le Val des Choux	0,0753	Dupras	Pascal
132	Le Val des Choux	0,0753	Julio	Catherine
144	Charles Husson	0,0797	Chouffaut	Armand
144	Charles Husson	0,0797	Chouffaut	Michel
144	Charles Husson	0,0797	Chouffaut	Marie
145	Charles Husson	0,0797	Didier	Yves
145	Charles Husson	0,0797	Didier	Bernard
145	Charles Husson	0,0797	Didier	Claude
145	Charles Husson	0,0797	Didier	Agnès
145	Charles Husson	0,0797	Didier	Anne-Marie
146	Charles Husson	0,0797	Vischi	Aristide
147	Charles Husson	0,0797	Bonin	Catherine
148	Charles Husson	0,0797	Bonin	Yannick
149	Charles Husson	0,1893	Cramatte	Gilles
149	Charles Husson	0,1893	Cramatte	Gilles
150	Charles Husson	0,0711	Masoni	Jean
150	Charles Husson	0,0711	Masoni	Jean
151*	Le Val des Choux	0,2274	Lassablière	Jean-Marie

Commune : Chaumont**Section : AL01**

Parcelle n°	Lieu-dit	Superficie (ha)	Propriétaire	
39	Faubourg de la Maladière	0,0372	Ville de Chaumont	
40	Rue Charles Husson	0,1937	Jolibois	Gisèle
40	Rue Charles Husson	0,1937	Bertrand	Philippe
40	Rue Charles Husson	0,1937	Bertrand	Ludovic
40	Rue Charles Husson	0,1937	Bertrand	Laurent

Commune : Chamarandes-Choignes

Section : ZA01

Parcelle n°	Lieu-dit	Superficie (ha)	Propriétaire	
41	Aux Barres	2,134	Leclerc	André
41	Aux Barres	2,134	Leclerc	Roger
41	Aux Barres	2,134	Leclerc	André
43	Coteau Gérard	0,348	État Ministère des Transports	
43	Coteau Gérard	0,348	Service des Ponts et Chaussées	
44	Coteau Gérard	6,121	Ancienne commune de Choignes	
52	Coteau La Vierge	9,904	Ancienne commune de Choignes	
56	Combes Lavaux	0,51	Ancienne commune de Choignes	
57	Combes Lavaux	0,0189	Ancienne commune de Choignes	
278	Aux Barres	5,8083	Toulouse	Claude
279	Aux Barres	2,1957	Toulouse	Claude

* En limite du site

Annexe 5

DONNEES CONNUES DANS LE SITE NATURA 2000

Résultats des suivis en période hivernale 2004-2013

Carrière "La Maladière", Chaumont

Espèce	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Petit Rhinolophe	86	226	237	166	185	248	303	242	233	299
Grand Rhinolophe	15	31	30	32	25	22	65	30	45	47
Murin à oreilles échancrées	18	46	29	50	51	22	49	24	31	38
Grand Murin	4	2	2	2	19	12	3	3	2	6
Murin de Daubenton	3	2	1	1	3	1	6	0	0	0
Groupe "Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe"	2	2	4	4	2	2	1	2	6	0
Pipistrelle sp	0	0	7	2	0	10	9	0	0	0
Murin de Natterer	2	0	0	0	1	0	1	1	0	0
Oreillard sp						1				0
Sérotine sp				1						0
Murin sp	2									2
Chiroptère sp							1		1	
Nombre total d'individus	132	309	310	258	286	318	438	302	318	392

Données du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Résultats des suivis en période hivernale 2004-2013

Carrière "Coteau Gérard", Chamarandes-Choignes

Espèce	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Petit Rhinolophe	21	41	47	29	26	38	26	34	17	22
Grand Rhinolophe	15	10	38	51	55	65	33	46	46	23
Murin à oreilles échancrées	27	34	50	83	73	90	80	75	92	84
Grand Murin	1	6	7	1	16	10	3	2	3	3
Murin de Daubenton	2		1	8	2	3	3	2		
Groupe "Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe"	3	1	3	6	3	6	1	4	1	2
Pipistrelle sp			7	2		10	9			
Murin de Natterer				2			3			
Oreillard sp				2						
Sérotine sp				1						
Murin sp	2									
Chiroptère sp	2									
Nombre total d'individus	73	92	153	185	175	222	158	163	159	134

Données du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Résultats des études en période de transit automnal (captures aux filets)

Carrière "Coteau Gérard", Chamarandes-Choignes

		25/09/2004	11/09/2007	04/09/2012
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	29	30	34
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1	5	16
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	14	12	14
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	6	9	10
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1		5
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	1	5	5
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	2		3
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>			3
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		2	2
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>			2
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	2	4	1
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	1	2	1
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>			1
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>			1
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>			1
Murin sp	<i>Myotis sp</i>		1	
Oreillard sp	<i>Plecotus sp</i>	1		
		58	70	99

Données du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Annexe 6

FICHES DE DESCRIPTION DES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS PATRIMONIALES

Source des photos : C. Guiot, F. Schwaab, M. Sol

Source des cartes : Arthur & Lemaire, 2009

Légende :

	Espèce actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
	Espèce actuellement rare ou assez rare
	Espèce peu commune ou localement commune
	Espèce assez commune à très commune
	Espèce présente mais mal connue
	Espèce disparue ou non retrouvée sur la zone
	Espèce absente, n'ayant jamais été trouvée

LE PETIT RHINOLOPHE

RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS

CODE NATURA 2000 : 1303



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Les rhinolophes ont pour caractéristique d'avoir un museau entouré d'appendices foliacés et de s'entourer de leurs ailes lorsqu'ils sont au repos. En Champagne-Ardenne, le Petit Rhinolophe se distingue du Grand Rhinolophe par sa petite taille (maximum 7 cm de longueur tête+corps).
<i>Statut biologique</i>	Hibernation, transit automnal
<i>Effectifs sur le site</i>	262 individus en période d'hibernation (Moyenne de 2005 à 2012)
<i>Localisation</i>	Carrière la Maladière et carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Grande tranquillité en période d'hibernation• Milieux de chasse diversifiés à proximité du gîte de mise-bas (prairies, haies, boisements)• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Prairies• Bocages• Forêts caducifoliées

Valeur patrimoniale

★★★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitat » : Annexe II et annexe IV
	→ Protection nationale : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères)
	Protection régionale :
	Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
	Liste rouge régionale : En danger

Niveau de rareté Commun en Haute-Marne

Degré de menaces

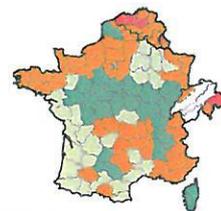
△△△

<i>Fragilité de l'espèce</i>	Forte
<i>Tendances d'évolution</i>	Semblant en légère augmentation
<i>Menaces</i>	<ul style="list-style-type: none">• Dérangements lors de la période d'hibernation• Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation• Modification ou destruction des milieux de chasse (prairies, haies)

LE MURIN A OREILLES ECHANCREES

MYOTIS EMARGINATUS

CODE NATURA 2000 : 1321



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne (envergure 22-24,5 cm). Sa coloration générale est plutôt rousse, avec un ventre beige.
<i>Statut biologique</i>	Hibernation, transit automnal (accouplements), estivage
<i>Effectifs sur le site</i>	110 individus en période d'hibernation (Moyenne de 2005 à 2012) Jusqu'à 34 individus capturés aux filets en période automnale
<i>Localisation</i>	Carrière la Maladière et carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Milieux de chasse diversifiés autour du gîte (prairies, haies, boisements)• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Forêts de feuillus (et de résineux)• Bocages• Milieux péri-urbains avec jardins et parcs

Valeur patrimoniale

★★★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitat » : Annexe II et annexe IV
	→ Protection nationale : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères)
	Protection régionale :
	Liste rouge nationale : Préoccupation mineure
	Liste rouge régionale : En danger

Niveau de rareté Assez rare en Haute-Marne

Degré de menaces

△△

Fragilité de l'espèce Forte

Tendances d'évolution Semblant en légère augmentation

Menaces

- Dérangements lors de la période d'hibernation
- Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation

LE GRAND RHINOLOPHE

RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM

CODE NATURA 2000 : 1304



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Les rhinolophes ont pour caractéristique d'avoir un museau entouré d'appendices foliacés et de s'entourer de leurs ailes lorsqu'ils sont au repos. Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens (Envergure : 35-40 cm).
<i>Statut biologique</i>	Hibernation, transit automnal
<i>Effectifs sur le site</i>	78 individus en période d'hibernation (Moyenne de 2005 à 2012)
<i>Localisation</i>	Carrière la Maladière et carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Grande tranquillité en période d'hibernation• Milieux de chasse diversifiés à proximité du gîte de mise-bas (prairies, haies, boisements)• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Prairies• Bocages• Forêts caducifoliées

Valeur patrimoniale

★★★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitat » : Annexe II et annexe IV
	→ Protection nationale : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères)
	Protection régionale :
	Liste rouge nationale : Quasi menacé
	Liste rouge régionale : En danger

Niveau de rareté Assez rare en Haute-Marne

Degré de menaces

△△△

Fragilité de l'espèce Forte

Tendances d'évolution Semblant en légère augmentation

Menaces

- Dérangements lors de la période d'hibernation
- Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation
- Modification ou destruction des milieux de chasse (prairies, haies)

LE GRAND MURIN

MYOTIS MYOTIS

CODE NATURA 2000 :1324



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Le Grand Murin est la plus grande espèce de chauves-souris de Champagne-Ardenne (envergure de 35 à 45 cm). Son pelage dorsal est brun-roux, tandis que son ventre est blanc/beige. Il est doté d'oreilles et d'un museau longs et larges.
<i>Statut biologique</i>	Hibernation, transit automnal
<i>Effectifs sur le site</i>	12 individus en période d'hibernation (Moyenne de 2005 à 2012) Jusqu'à 14 individus capturés aux filets en période automnale
<i>Localisation</i>	Carrière la Maladière et carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Milieux de chasse ouverts autour du gîte (prairies)• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Prairies• Forêts caducifoliées

Valeur patrimoniale

★★★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitat » : Annexe II et annexe IV → Protection nationale : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères) Protection régionale : Liste rouge nationale : Préoccupation mineure Liste rouge régionale : En danger
-----------------------------------	--

Niveau de rareté Assez rare en Haute-Marne

Degré de menaces

△

Fragilité de l'espèce Forte

Tendances d'évolution ?

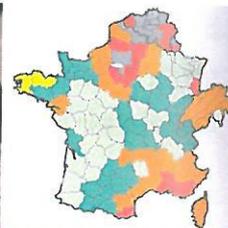
Menaces

- Dérangements lors de la période d'hibernation
- Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation
- Modification ou destruction des milieux de chasse (prairies, haies)

LA BARBASTELLE

BARBASTELLA BARBASTELLUS

CODE NATURA 2000 : 1308



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Espèce de chauve-souris de taille moyenne, son pelage est gris et elle a un faciès caractéristique : ses petites oreilles triangulaires se rejoignent au niveau du nez.
<i>Statut biologique</i>	Transit automnal
<i>Effectifs sur le site</i>	Jusqu'à 3 individus capturés en période automnale
<i>Localisation</i>	Carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Milieux de chasse à proximité du gîte de mise-bas (boisements)• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation (notamment en milieu arboricole)
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Forêts caducifoliées

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

Directive « Habitat » :	Annexe II et annexe IV
→ Protection nationale :	Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères)
Protection régionale :	
Liste rouge nationale :	Préoccupation mineure
Liste rouge régionale :	Vulnérable

Niveau de rareté

Commune en Haute-Marne

Degré de menaces

△

Fragilité de l'espèce

Forte

Tendances d'évolution

?

Menaces

- Dérangements lors de la période d'hibernation
- Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation
- Modification ou destruction des milieux de chasse (destruction des peuplements forestiers autochtones)

LE MURIN DE BECHSTEIN

MYOTIS BECHSTEINI

CODE NATURA 2000 : 1323



Caractéristiques de l'espèce

<i>Description</i>	Espèce de chauves-souris de taille moyenne, ses oreilles sont caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos.
<i>Statut biologique</i>	Transit automnal
<i>Effectifs sur le site</i>	Jusqu'à 4 individus capturés en période automnale
<i>Localisation</i>	Carrière Coteau Gérard
<i>Exigences écologiques</i>	<ul style="list-style-type: none">• Forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs• Disponibilité de gîtes de mise-bas et d'hibernation (milieu arboricole)
<i>Habitats associés à l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none">• Forêts caducifoliées

Valeur patrimoniale

★★★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitat » :	Annexe II et annexe IV
	→ Protection nationale :	Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (mammifères)
	Protection régionale :	
	Liste rouge nationale :	Quasi menacé
	Liste rouge régionale :	Vulnérable

Niveau de rareté Mal connu en Haute-Marne

Degré de menaces

△

Fragilité de l'espèce Forte

Tendances d'évolution ?

Menaces

- Disparition de gîtes de mise bas et d'hibernation (arbres-gîtes)
- Modification ou destruction des milieux de chasse (destruction des peuplements forestiers autochtones)

Annexe 7

FICHES DE DESCRIPTION DES CARRIERES SOUTERRAINES

Carrière "La Maladière"

Nom site

Commune

Type de propriétaire entrée(s)

Public : Commune de Chaumont

Privé

Précision :

Type de site

Carrière souterraine

Ouvrage militaire

Tunnel

Grotte

Autre type de milieu souterrain, Préciser :

Bâtiment

Zone forestière

Autre, Préciser :

Nombre d'espèces

10

Dont espèces de l'annexe II de la

4

Directive Habitats-Faune-Flore

Espèce majeure :

Petit Rhinolophe

Nombre d'accès pour l'Homme

1

Carte de localisation de l'accès au site :

Activités humaines sur le site :

Aucune

Types de classement :

ZNIEFF

Natura 2000

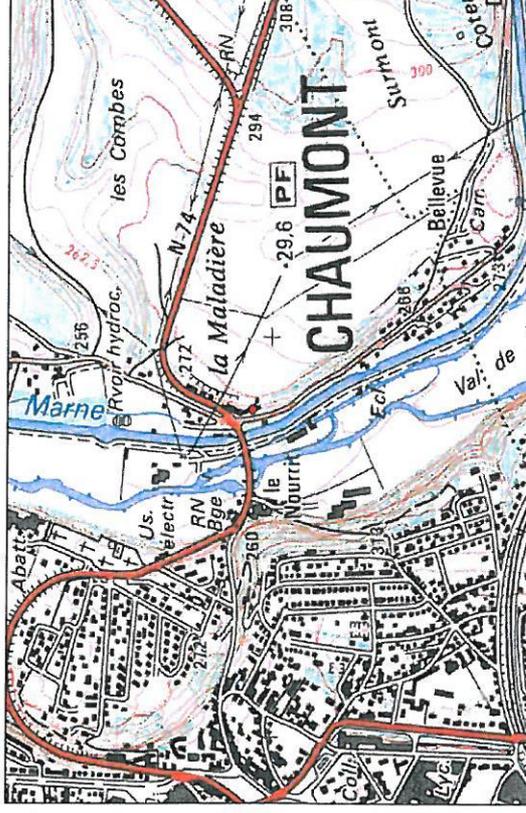
Arrêté de protection de biotope

Autre

N° reg 683

Site n°104

Protection : Clôture



Nom site

Carrière "Coteau Gérard"

Commune

Chamarandes-Choignes (52)

Activités humaines sur le site : Aucune

Type de propriétaire entrée(s)

Public : Commune de Chamarandes-Choignes

Privé

Types de classement :

ZNIEFF

Natura 2000

Arrêté de protection de biotope

Autre

<input checked="" type="checkbox"/>	N° reg 683
<input checked="" type="checkbox"/>	Site n°104
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	

Type de site

Carrière souterraine

Ouvrage militaire

Tunnel

Grotte

Autre type de milieu souterrain, Préciser :

Bâtiment

Zone forestière

Autre, Préciser :

Protection : Aucune

Nombre d'espèces :

15

Dont espèces de l'annexe II de la

6

Directive Habitats-Faune-Flore :

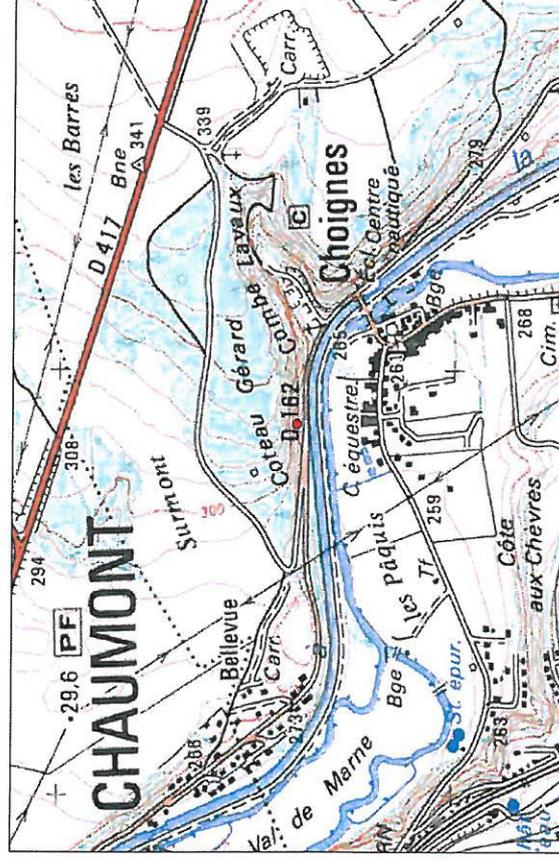
Espèce majeure :

Murin à oreilles échancrées

Nombre d'accès pour l'Homme :

1

Carte de localisation des accès au site :



Annexe 8

**METHODE D'EVALUATION DES SITES A CHIROPTERES ET
EVALUATION DES CARRIERES SOUTERRAINES**

Evaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation

Importance du site : $Ke(Tg \times Ic)$

Ke : coefficient d'espèce déterminé par rapport à la rareté de l'espèce concernée au niveau Européen, national et régional (cf "Classification des chauves-souris")

Tg : Type de Gîte - Reproduction (R) Les gîtes R et H sont multipliés par 2
 - Hivernage (H) du fait de leur importance
 - Estivage (E)
 - Transit (T)

Ic : Importance des colonies

<20 ind. = 1 ; ≥20,<300 = 2 ; ≥300,<1000 = 3 ; ≥1000 = 4

$Tg \times Ic = 2 \times IcR + 2 \times IcH + 1 \times IcE + 1 \times IcT$

Ce calcul est fait pour chaque espèce présente dans la cavité puis additionné.

Evaluation finale du site $(Ke1(Tg1 \times Ic1) + Ke2(Tg2 \times Ic2) + \dots + Ken(Tgn \times Ic_n))$

CLASSIFICATION DES CHAUVES-SOURIS

Cette classification est une moyenne réalisée d'après le statut des chauves-souris au niveau Européen, Français et Régional. Ces moyennes ont été réfléchies d'après des données du livre «Conservation of European Bats», du classement de l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore et des réflexions du groupe chiroptères de la CPEPESC Franche-Comté.

Attribution des coefficients

Coefficient 4

Barbastelle	Grand murin	Grand rhinolophe	Minioptère de Schreibers
Petit murin	Petit rhinolophe	Rhinolophe euryale	Rhinolophe de Mehely
Vespertilion de Bechstein	Vespertilion des marais	Vespertilion de Capaccini	Vespertilion à oreilles échanquées

Coefficient 3

Molosse de Cestoni	Noctule commune	Noctule de Leisler	Oreillard méridional
Oreillard septentrional	Pipistrelle de Nathusius	Vesper de Savi	Vespertilion à moustaches
Vespertilion de Brandt	Vespertilion de Natterer		

Coefficient 2

Grande Noctule	Pipistrelle de Kuhl	Sérotine bicolore	Sérotine commune
Sérotine de Nilsson	Vespertilion de Daubenton		

Coefficient 1

Pipistrelle commune

POUR QUOI CES COEFFICIENTS ?

Dans les statuts des différentes espèces, l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature) et R.E. Stebbings ont classé les différentes espèces selon 4 classes différentes :

E En Danger **V** Vulnérable **R** Rare **Nt** Assez commun

D'après ce classement, nous avons attribué un coefficient à chacune de ces classes allant de 4 à 1.

E 4 **V** 3 **R** 2 **Nt** 1

EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE

- Carrière « La Maladière » -

Période 2005/2013

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	Tgxlc	Coefficient de l'espèce (Ke)	Ke(Tgxlc)
Grand Rhinolophe	36	4	16
Petit Rhinolophe	238	4	16
M. à Moustaches	3	3	6
M. de Daubenton	2	2	4
M. à oreilles échancrées	38	4	16
Grand Murin	6	4	8
Pipistrelle sp	3	1	2
Total			68

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

0-5 points	-	Site sans intérêt
6-25 points	-	Site intéressant sans plus
26-45 points	-	Site intéressant
46-65 points	-	Site très intéressant
+ 66 points	-	Site majeur

D'après cette évaluation, la carrière « La Maladière » est donc un **SITE MAJEUR**.

EVALUATION CHIROPTEROLOGIQUE - Carrière « Coteau Gérard » - Période 2005/2013

Cette évaluation est réalisée d'après la fiche évaluation des sites à chiroptères en vue d'une hiérarchisation par la CPEPESC Franche-Comté.

Pour l'indice Ic qui représente l'importance des colonies, c'est la moyenne des effectifs qui a été prise en compte. Les espèces sont incluses dans le calcul lorsque leur moyenne est égale ou dépasse 1 individu.

	Tgxic	Coefficient de l'espèce (Ke)	Ke(Tgxic)
Grand Rhinolophe	41	4	16
Petit Rhinolophe	31	4	16
M. à Moustaches	3	3	6
M. de Daubenton	2	2	4
M. à oreilles échancrées	73	4	16
Grand Murin	6	4	8
Pipistrelle sp	3	1	2
Total			68

Les sites ont été répartis selon 5 classes d'intérêt :

0-5 points	-	Site sans intérêt
6-25 points	-	Site intéressant sans plus
26-45 points	-	Site intéressant
46-65 points	-	Site très intéressant
+ 66 points	-	Site majeur

D'après cette évaluation, la carrière « Coteau Gérard » est donc un **SITE MAJEUR**.

Annexe 9

**REPARTITION DES SITES D'HIBERNATION CONNUS
AUTOUR DES CARRIERES DE CHAUMONT-CHOIGNES**

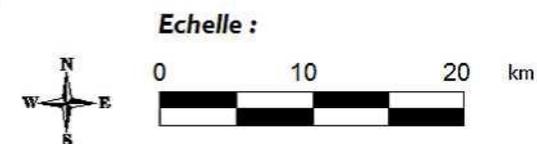
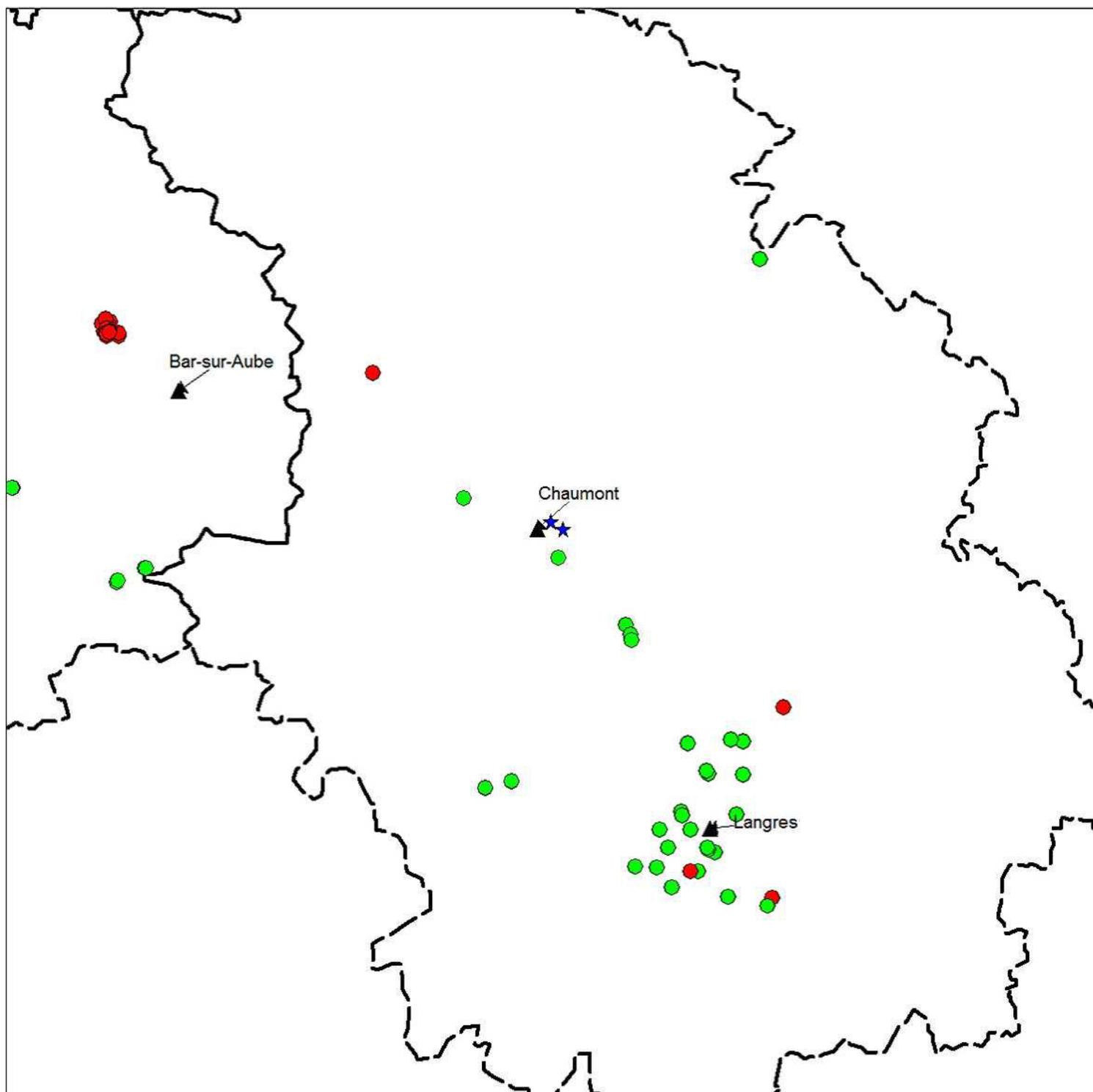
SITES D'HIBERNATION CONNUS AUTOUR DES CARRIERES SOUTERRAINES

★ Carrières souterraines de Chaumont-Choignes

Sites d'hibernation

- Intérêt faible ou moyen
- Intérêt fort ou majeur

▭ Limites départementales



Annexe 10

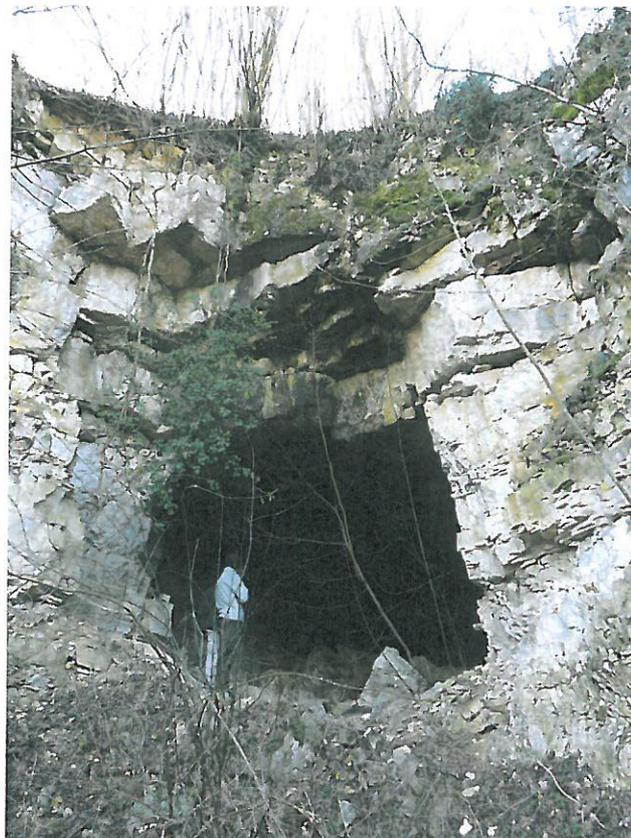
CHARTE NATURA 2000 DU SITE 104



Charte Natura 2000

ZSC FR 2102003 / Site régional n° 104

« Carrières souterraines de Chaumont-Choignes »
(Haute-Marne)



I - PRESENTATION GENERALE DU SITE

1. Localisation et description du site

Le site Natura 2000 n°104, divisé en 2 parties d'une superficie totale de 20,3 ha, s'étend sur les communes de Chaumont et de Chamarandes-Choignes. Il est situé à l'est de la commune de Chaumont (en périphérie), au sud de la route D417.

Les limites du site correspondent aux entrées de 2 carrières souterraines, ainsi qu'aux réseaux de galeries (milieux souterrains et milieux naturels présents en surface).

Le site Natura 2000 n°104 «Carrières souterraines de Chaumont-Choignes » est situé dans la région naturelle du Barrois, sur des coteaux longeant la vallée de la Marne.

Il est constitué de deux cavités :

- Carrière « La Maladière » à Chaumont,
- Carrière « Coteau Gérard » à Chamarandes-Choignes.

Ces carrières souterraines auparavant exploitées pour l'extraction de pierres de taille, sont actuellement abandonnées.

Dans les années 1980, les naturalistes se sont intéressés à ces cavités pour l'intérêt qu'elles représentent pour l'hivernage des chauves-souris. Toutefois, c'est seulement depuis 2004 que les bénévoles du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne y réalisent un suivi régulier.

En période hivernale, ces suivis ont permis de recenser 10 espèces de chauves-souris avec presque 500 individus contactés en moyenne chaque hiver dans les 2 cavités. Quelques captures aux filets maillants ont aussi permis de montrer que la carrière « Coteau Gérard » est utilisée en période automnale (15 espèces).

La diversité et l'importance du peuplement chiroptérologique des carrières souterraines de Chaumont et Chamarandes-Choignes ont motivé tout d'abord l'inscription de ces carrières à l'inventaire ZNIEFF puis au réseau Natura 2000.

2. Intérêt écologique

Sur les 15 espèces de chauves-souris recensées dans le site Natura 2000, 6 sont inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » :

- Le Petit Rhinolophe
- Le Grand Rhinolophe
- Le Murin de Bechstein
- Le Murin à oreilles échancrées
- La Barbastelle d'Europe
- Le Grand Murin

3. Maîtrise foncière et d'usage

La superficie du site Natura 2000 est de 20,3 hectares, répartie sur 2 communes de la manière suivante :

- 2,5 hectares sur Chaumont,
- 17,8 hectares sur Chamarandes-Choignes.

Le site est composé de 25 parcelles, dont certaines sont complètement intégrées dans le site, tandis que d'autres ne sont que très partiellement concernées par le périmètre Natura 2000. Seulement 4 parcelles ont une surface supérieure à 2 hectares comprise dans le site.

Trois types de propriétaires sont présents :

- Collectivités locales, pour 7,10 ha (où sont situées les 2 entrées de cavités),
- Etat, pour 0,35 ha,
- Propriétaires privés pour 11,5 ha.

La surface restante est concernée par des routes.

4. Objectifs à long terme

Les **objectifs à long terme** définis sur le site Natura 2000 se répartissent sur **4 axes principaux** :

1. Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
2. Améliorer les connaissances sur le site
3. Intégrer la conservation du site dans le contexte local
4. Assurer la gestion administrative et financière

II – LA CHARTE NATURA 2000 :

1. Le réseau Natura 2000

Natura 2000 regroupe un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en oeuvre des actions de gestion et la conservation prévues dans le **document d'objectifs (DOCOB)** du site :

- les **mesures agro-environnementales territorialisées** (pour les milieux agricoles uniquement),
- les **contrats Natura 2000** (hors milieux de production agricole)
- les chartes **Natura 2000** (tous milieux).

2. La Charte Natura 2000 : Pourquoi ? Comment ?

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000.

La charte porte sur l'ensemble du site Natura 2000.

La durée de l'adhésion est de cinq ans.

La Charte Natura 2000 est composée de plusieurs fiches précédées d'une présentation rapide du site :

- La première fiche fixe les **engagements de portée générale** : ce sont des principes généraux applicables à l'ensemble du site, quelle que soit la vocation des parcelles concernées.
- Les autres comportent des **engagements spécifiques** par grands types de milieux naturels ou d'activités.

Chaque fiche est composée de trois rubriques :

- La liste des habitats concernés ;
- Des **engagements de gestion** contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêts communautaires dans un bon état de conservation. Ce sont de bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Pour permettre une lisibilité optimale, chaque engagement de gestion est suivi des points sur lesquels porterait un contrôle ;
- Des **recommandations de gestion**, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation ;

Ces recommandations et engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

Chaque adhérent est tenu de respecter les engagements concernant l'ensemble du site et ceux relatifs aux types de milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a souscrit à la Charte.

En tout état de cause, chaque propriétaire signataire ou non de la charte doit respecter le code de l'environnement et notamment les réglementations afférentes : protection de la faune, de la flore, des habitats, loi sur l'eau,...

3. Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte garantit que les activités pratiquées sur les parcelles concernées sont conformes aux orientations du DOCOB. Elle permet en contrepartie :

➤ Une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** :
L'exonération de la TFNB concerne les parts communale et intercommunale de la taxe. Elle ne s'étend pas à la taxe pour les frais de chambres d'agriculture.

➤ Une **exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations** :
L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

➤ Une **garantie de gestion durable des forêts**.

L'adhésion à la charte permet, au sein d'un site Natura 2000, d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé.

Cette garantie permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice d'exonérations fiscales au titre de l'Impôt Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit (régime Monichon).

4. Modalités d'adhésion

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site.

Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire, devra être recherchée afin de prétendre aux avantages fiscaux.

1. Le candidat à l'adhésion choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la Charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

Le **propriétaire** (s'il le souhaite) adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le **mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Dans le cas d'un bail rural, l'usage de la parcelle étant confié à un mandataire, trois solutions sont possibles :

- Soit le propriétaire signe seul la Charte ;
- Soit le mandataire signe seul la Charte ;
- Soit le propriétaire et le mandataire la signent ensemble.

Cette troisième solution est la seule qui permette au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB). Au moment de la signature, propriétaire et mandataire s'accordent sur la répartition des avantages fiscaux dont bénéficiera le propriétaire.

En cas d'usufruit, l'adhésion à la Charte est possible à la seule condition que le nu-propriétaire et l'usufruitier signent ensemble la Charte et le formulaire d'adhésion.

2. L'adhérent date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » (et le cas échéant de l'activité dont il est responsable) correspondant à la situation des ses parcelles.

3. Il établit également avec l'aide de la structure animatrice un plan de situation des parcelles engagées, qui doit permettre de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000 ou plus précise).

4. Le candidat à l'adhésion envoie à la DDEA de l'Aube la **déclaration d'adhésion** et ses pièces en **2 exemplaires** ainsi qu'une **copie du dossier** (c'est-à-dire la **Charte** et le **formulaire d'adhésion** complétés et signés) **avant le 1er août** pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux l'année suivante.

L'exonération s'applique pour une durée de 5 années. Elle est alors reconductible sur demande, en cas de renouvellement de l'adhésion à la Charte.

L'original du dossier de candidature (charte et déclaration d'adhésion) est conservé par l'adhérent.

5. Quelles sont les modalités de contrôle du respect de la Charte ?

Le contrôle du respect des engagements souscrits dans la Charte Natura 2000 est réalisé par les services de la DDEA concernée par le site Natura 2000. L'adhérent est averti à l'avance du contrôle. En cas de non-respect des engagements souscrits ou d'opposition à un contrôle, une suspension de l'adhésion à la Charte d'une durée maximale d'un an pourra être décidée par le Préfet du département.

En revanche, le non-respect des engagements souscrits ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque ce non-respect ne résulte pas de son propre fait, mais notamment d'activités humaines autorisées par la loi, d'activités humaines exercées en dehors de tout cadre légal ou conventionnel, ou d'évènements naturels (tempêtes, orages ...).

6. Informations diverses

6.1 Termes, signes et sigles utilisés

(1324) : code européen d'une espèce d'intérêt patrimonial ;

(91E0) : code européen d'un habitat d'intérêt patrimonial ;

DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ;

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

DOCOB : Document d'Objectifs. Dossier composé de plusieurs parties identifiant les habitats et espèces d'intérêt européen, caractérisant leur état de conservation et proposant des mesures de gestion, de réhabilitation et d'entretien ;

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

Engagements et recommandations de portée générale

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

E1 – Autoriser l'accès, sur l'ensemble des parcelles concernées par la signature de la charte, aux spécialistes mandatés par l'administration à des fins d'inventaires et de suivis ou d'animations prévus dans le DOCOB (le propriétaire doit être prévenu en amont des jours ou périodes de passages).

Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au minimum deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.

Point de contrôle : Absence de refus d'accès aux parcelles vérifié auprès de l'animateur du DOCOB.

E2 – Ne pas introduire d'espèces invasives. Dans le cas de la présence constatée de certaines de ces espèces, prévenir l'opérateur de la présence (liste jointe en annexe 1 de la charte).

Point de contrôle : Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes par constat visuel.

Recommandations

R1 – Prévenir dans un délai suffisant l'animateur local du site NATURA 2000, en amont de chaque opération, afin de veiller à sa compatibilité avec les préconisations du DOCOB.

R2 – Intégrer les engagements de la charte dans les documents d'aménagements dans le cadre de leur mise en place éventuelle et dans les modalités de toute opération de gestion.

Mesures concernant les milieux forestiers

Habitats d'espèces inféodées aux forêts

Engagements

E1 – Favoriser les essences locales. L'introduction de certaines espèces jugées non locales est à proscrire (Se rapprocher de l'animateur du site Natura 2000).

Point de contrôle : Visite de terrain post plantation, vérification des factures des plants ou documents d'accompagnement, vérification visuelle des essences implantées.

E2 – Ne pas réaliser de coupes rases (supérieures à 0,5 ha), ce qui pourrait conduire à un bouleversement de la flore et empêcher toute régénération naturelle. Privilégier les ouvertures par bouquet ou arbre par arbre.

E3 – Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et phytocides dans les parcelles engagées.

E4 – Veiller à la protection des zones rocheuses (Eviter les prélèvements de pierres et l'escalade)

Recommandations

R1 – Favoriser le sous-étage forestier (ce qui évite l'envahissement par certaines espèces et diversifie les peuplements).

R2 – Eviter de marteler et de couper les arbres porteurs de fissures avec colonie de chauves-souris, de gros nids d'oiseaux, de loges d'oiseaux cavernicoles.

R3 – Eviter de combler et de circuler dans les ornières des chemins forestiers en période de reproduction des amphibiens (mars à juillet).

R4 – Préserver au maximum les sols sensibles, en ne circulant avec des engins lourds dans les parcelles qu'aux périodes pendant lesquelles les sols sont gelés ou secs.

R5 – Maintenir des chandelles, arbres sénescents, arbres à cavités ou arbres morts sans valeur marchande : 3 à 5 individus en moyenne par ha, d'un diamètre supérieur à 35 cm, sur pied ou au sol au sein du peuplement forestier, à plus de 10 m des chemins. Ces arbres permettent la présence de nombreuses espèces animales.

Annexe 11

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION A
L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES (18/12/12)**

REUNION D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES

Site n°104 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes »
Compte-rendu de la réunion du mardi 18 décembre 2012 à
Chamarandes-Choignes

Ordre du jour

- Présentation du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA),
- Présentation de la démarche Natura 2000,
- Présentation du site Natura 2000 « Carrières souterraines de Chaumont-Choignes »,
- Présentation des objectifs du DOCOB et mesures envisageables,
- Questions diverses.

Personnes présentes :

Mme PARISE (CENCA)
M. CUNIER Henry (Mairie de Chamarandes-Choignes)
Mme GUILLEMY Christine (Mairie de Chaumont)
M. GIRARDIE Arthur (DDT Haute-Marne)
M. DUPRAS Pascal
Mme DUPRAS-JULIO Catherine
M. CHOUFFAUT Michel
M. DIDIER Yves
M. DIDIER Bernard
M. AUBERT François
M. CHOUFFAUT Philippe

Présentation par le CENCA (C. Parise): Diaporama en pièce jointe

Présentation du CENCA, de la démarche Natura 2000 et du site n°104

Après avoir résumé les actions du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, en particulier en faveur des chauves-souris, M^{me} PARISE (CENCA) présente la démarche Natura 2000 et le site n°104.

Objectifs et propositions d'actions

M^{me} PARISE présente plusieurs propositions d'actions, en fonction de 6 objectifs opérationnels :

Objectif	Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris
Actions	Protéger les cavités de manière contractuelle
	Protéger les cavités de manière réglementaire
	Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture
	Vérifier l'état des infrastructures existantes
	Entretien des dispositifs de fermeture
	Surveiller les conditions écologiques de la cavité
	Suivre les populations de chauves-souris
	Suivre l'évolution du milieu environnant
Objectif	Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris dans la zone forestière
Actions	Diversifier les peuplements forestiers
	Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés
	Favoriser les peuplements de feuillus
	Conserver sur pied des arbres morts ou dépérissants
Objectif	Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris
Actions	Suivre les paramètres physiques des cavités
	Evaluer le potentiel en arbres-gîtes du site
	Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage
	Etablir une topographie des cavités
Objectif	Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site
Actions	Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
	Maintenir un lien avec les propriétaires
	Poser des panneaux d'information à l'entrée des cavités
	Entretien/Vérifier l'état des panneaux d'information
Objectif	Informers les usagers du site et la population locale sur les risques liés aux carrières souterraines
Actions	(Etablir une topographie des cavités)
	Diffuser la carte des risques d'effondrements aux acteurs locaux et à la population locale
Objectif	Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs
Actions	Evaluer annuellement la gestion conduite
	Evaluer les objectifs du DOCOB

Proposition de protection réglementaire :

M. GIRARDIE (DDT) attire l'attention du CENCA sur le fait qu'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) s'applique à une parcelle entière.

Proposition de protection de la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture :

M. CUNIER (Maire de Chamarandes-Choignes) n'est pas favorable à la pose d'une clôture ou d'une grille, car la pose d'un dispositif de protection pourrait attirer plus de curieux. Il indique que, lors du chantier de sécurisation de la falaise (novembre-décembre 2012), des pierres ont été amassées à l'avant de la cavité, pour limiter l'accès des personnes non autorisées.

M. DIDIER signale que les populations de chauves-souris semblaient bien plus importantes dans cette cavité il y a plusieurs dizaines d'années (individus visibles dans l'entrée). Sa préservation vis-à-vis des intrusions est nécessaire.

Proposition d'actions de sensibilisation :

M^{me} PARISE indique que des conférences sur les chauves-souris pourront être animées pour le grand public, mais qu'il est souhaitable qu'aucun bulletin d'information ne soit rédigé et diffusé (à part ceux prévus lors de la rédaction du DOCOB). M. CUNIER et M^{me} GUILLEMY (Mairie de Chaumont) approuvent. En effet, ce site doit rester plus ou moins confidentiel pour des raisons de sécurité des personnes et de protection des chauves souris. Il n'est pas prévu de faire visiter les carrières. En phase d'animation (une fois que le DOCOB sera terminé), les élus seront informés de la vie du site lors de réunions de comité de pilotage. Les propriétaires pourront notamment être tenus informés de la vie du site par l'intermédiaire de leurs élus.

Questions diverses

L'assemblée se questionne sur le sous-sol, théoriquement propriété de l'Etat. M^{me} PARISE indique que cette question est particulièrement complexe. En fonction des remarques de M. GIRARDIE et M^{me} GUILLEMY, des éclaircissements à ce sujet pourront être réalisés par le CENCA.

M. DUPRAS s'interroge sur la définition du périmètre Natura 2000. M^{me} PARISE et M. GIRARDIE indiquent que celui-ci a été défini, comme pour de nombreux sites Natura 2000, sur la base d'inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique). Dans le cas des carrières de Chaumont-Choignes, la ZNIEFF avait été définie pour l'intérêt des carrières pour les chauves-souris. Le périmètre comprend les entrées des 2 carrières et une partie de la surface aérienne au dessus des cavités.

M. CHOUFFAUT interroge le CENCA sur les obligations des propriétaires au niveau des parties aériennes du site. M^{me} PARISE explique que des actions pourront être mises en place sur la base du volontariat (en particulier au niveau forestier). M. GIRARDIE décrit le dispositif d'évaluation des incidences.

M. CUNIER signale que la parcelle qui comprend l'entrée de la cavité de Choignes, propriété de la mairie, est gérée par l'ONF. Plusieurs loisirs, qui doivent perdurer, y sont pratiqués : chasse et VTT en particulier.

M^{me} PARISE conclut la réunion en distribuant aux personnes présentes l'infosite n°1 du site Natura 2000.

Contacts :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : C. Parise (Chargée de mission chauves-souris)

cparise@cen-champagne-ardenne.org ou 03-25-80-50-50

Direction Départementale des Territoires : A. Girardie (Réfèrent Natura 2000 – Biodiversité)

arthur.girardie@haute-marne.gouv.fr ou 03-51-55-60-34



Réunion d'information
Site Natura 2000 n°104
« Carrières de Chaumont-Choignes »

18 décembre 2012 – Mairie de Choignes



Rédaction du DOCOB : Intervenants

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Claire Parise - Chargée de mission chauves-souris

Partenariat :
 Groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne

Ordre du jour

- Présentation du CEN Champagne-Ardenne
- Présentation de la démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000
- Objectifs du DOCOB et mesures envisageables
- Questions diverses

Présentation du CENCA

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

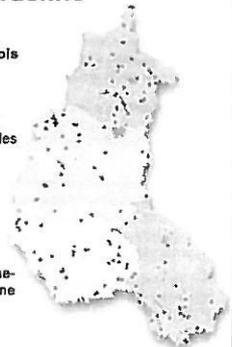
Structure créée en 1988 à Bouffaux-Bois
 (19 salariés – 4 antennes départementales)

Objectifs :

- Connaître le patrimoine naturel pour le protéger
- Protéger les sites naturels pour protéger les espèces
- Gérer durablement pour préserver les espèces
- Valoriser les sites et accueillir le public
- Conseiller pour une gestion durable du territoire

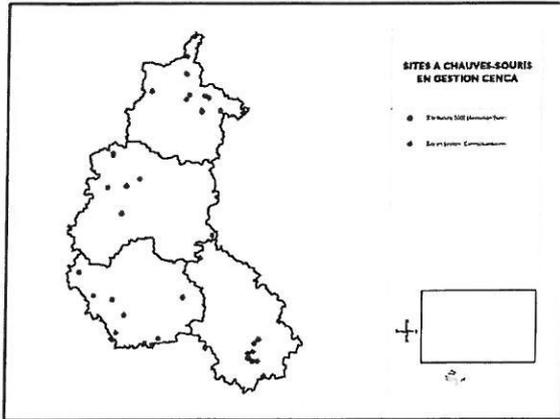
⇒ 2850 hectares sur 172 sites gérés

Premier opérateur Natura 2000 en Champagne-Ardenne : 37 sites Natura 2000, représentant une surface de plus de 20 000 hectares.

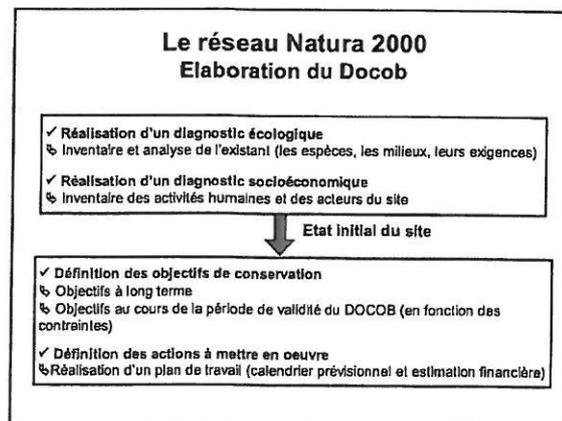
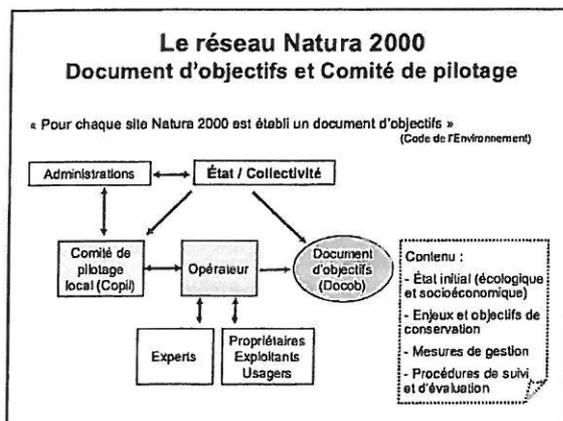
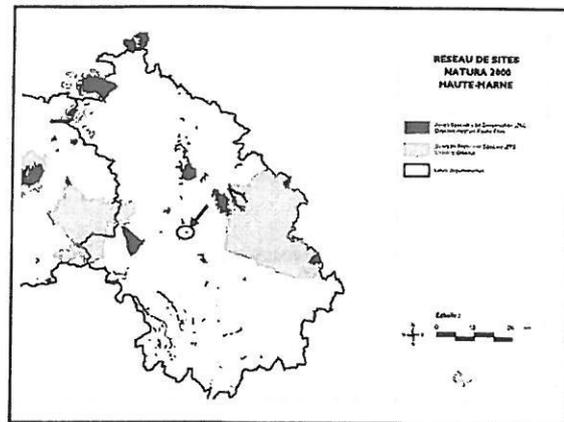
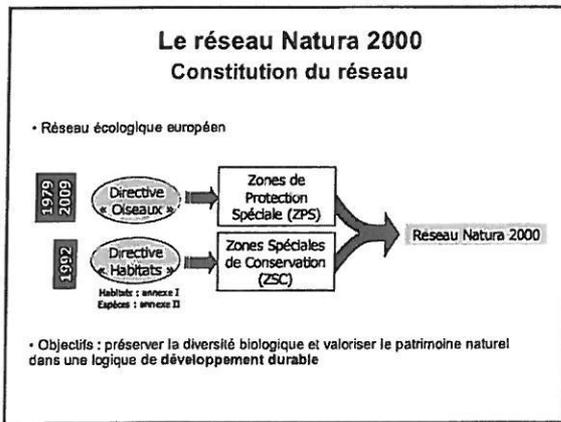


L'action du CENCA en faveur des chauves-souris

- Natura 2000
- Gestion de sites à chauves-souris
- Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris
- Partenariat avec CG51 et CG08



Présentation de la démarche Natura 2000



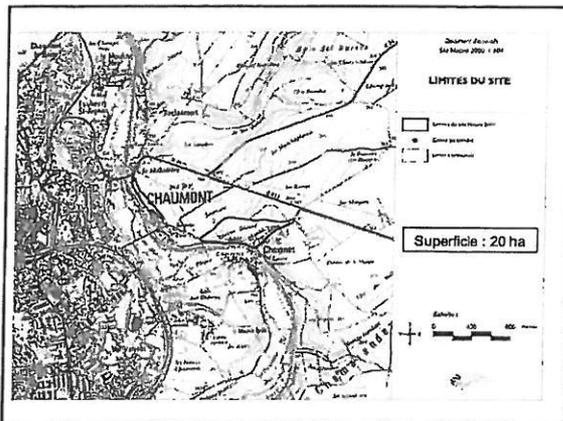
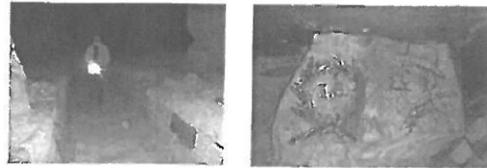
Le réseau Natura 2000 Les mesures de gestion contractuelles

Trois modalités d'engagement volontaire :

1	Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)	Surcoût de gestion ou Perte de production	Contrats de 5 ans rémunérés
2	Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU	Surcoût de gestion	
3	La Charte Natura 2000	Pas de surcoût de gestion	Engagement de 5 ans

Dans les 3 cas possibilité d'exonération fiscale (TFNB)

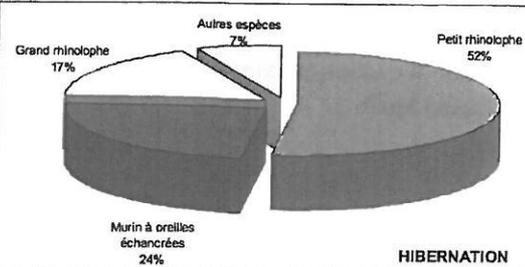
Présentation du site Natura 2000 « Carrières de Chaumont-Choignes »



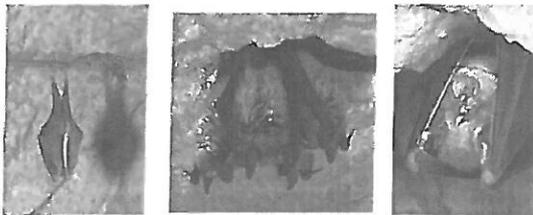
Espèces d'intérêt communautaire connues

15 espèces de chauves-souris connues actuellement :

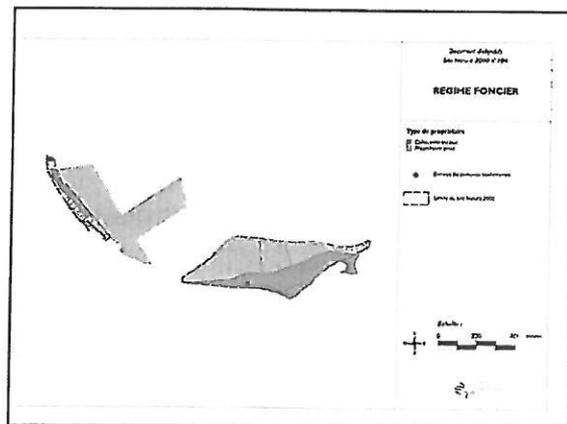
- Toutes inscrites à l'annexe IV de la DHFF
- 5 inscrites à l'annexe II (désignation ZSC)



Petit rhinolophe Murin à oreilles échancrées Grand rhinolophe



- En moyenne : 481 chauves-souris en hibernation (2005-2012)
- Jusqu'à 100 chauves-souris capturées en période de transit automnal



Objectifs de conservation et exemples d'actions envisageables

Analyse écologique et définition des objectifs

Hierarchisation (classement des espèces en fonction de leur valeur patrimoniale, leur statuts régional, national et européen, leur statut biologique sur le site et l'importance des populations présentes sur le site)

↓
Détermination de leur état de conservation sur le site (populations recensées mais aussi états des habitats d'espèces)

↓
Identification des menaces et des facteurs favorables aux espèces et habitats présente sur les sites

↓
Définition des grands objectifs de gestion en corrélation avec les activités socio-économiques présentes.

Espèces cibles

- Petit Rhinolophe
- Grand Rhinolophe
- Murin à oreilles échancrées
- Grand Murin

Objectifs à long terme

- Maintenir les espaces vitaux nécessaires aux espèces de chauves-souris
- Améliorer les connaissances sur le site
- Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Objectifs opérationnels

Conserver et optimiser la qualité d'accueil des cavités pour les populations de chauves-souris

Actions possibles :

- Protéger les cavités de manière contractuelle
- Protéger les cavités de manière réglementaire
- Protéger la carrière Coteau Gérard par un dispositif de fermeture
- Vérifier l'état des infrastructures existantes
- Entretien des dispositifs de fermeture
- Surveiller les conditions écologiques de la cavité
- Suivre les populations de chauves-souris
- Suivre l'évolution du milieu environnant

Conserver et restaurer les gîtes et habitats de chasse des chauves-souris dans la zone forestière

Actions possibles (à discuter notamment avec l'ONF) :

- Diversifier les peuplements forestiers
- Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés
- Favoriser les peuplements de feuillus
- Conserver sur pied des arbres morts ou déperissants

Acquérir une bonne connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris

Actions possibles :

- Suivre les paramètres physiques des cavités
- Evaluer le potentiel en arbres-gîtes du site
- Etudier l'utilisation des cavités en période de transit et d'estivage
- Etablir une topographie des cavités

Associer la population et les acteurs locaux à la conservation du site

Actions possibles :

- Réaliser des actions de sensibilisation pour les acteurs locaux et la population locale
- Maintenir un lien avec les propriétaires
- Poser des panneaux d'information à l'entrée des cavités
- Entretien des panneaux d'information
- Vérifier l'état des infrastructures existantes

Informez les usagers du site et la population locale sur les risques liés aux carrières souterraines

Actions possibles :

- (Etablir une topographie des cavités)
- Diffuser la carte des risques d'effondrements aux propriétaires et exploitants

Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Actions possibles :

- Evaluer annuellement la gestion conduite
- Evaluer les objectifs du DOCOB

Questions diverses

